



ROSNY
SOUS-BOIS

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
L i b e r t é É g a l i t é F r a t e r n i t é

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 2 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 2 mars, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 23 février 2024 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FAUCONNET, le Maire

M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON (à partir de 9h30 jusqu'à 12h et à partir de 12h15 à 14h25), Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. CHAMBORAIRE (à partir de 9h45 – point 1), Adjoints – Mme MAILLOT, M. SALLIOT (jusqu'à 14h22 – point 7), Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO (jusqu'à 12h45 – point 7), M. NOBRE (jusqu'à 12h45 – point 7), Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD (jusqu'à 13h49 – point 7), M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE (à partir de 9h45 – point 1), M. BEAL Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme VAVASSORI à M. FAUCONNET – M. MANGON (à partir de 12h jusqu'à 12h15 – point 6) à Mme VENTURA - M. LE FLOCH à M. CAVANNA - Mme BAUBRY à Mme PROVOST - M. RICCARDI à Mme REGNAULD – Mme ELICE (jusqu'à 10h – point 3) à M. MESA – Mme ROUSSEL (jusqu'à 14h22 – point 7) à M. SALLIOT - M. PERNES à M. BAKIR – M. SALLIOT (à partir de 14h22 – point 7) à Mme MAILLOT - Mme CARBONELL à M. CAREL – M. NOBRE (à partir de 12h45 – point 7) à M. CHAMBORAIRE - Mme AWAD (à partir de 13h49 – point 7) à M. CIANI - M. POINSIGNON à M. CAPILLON - M. PARISE à M. ITZKOVITCH - M. PAUTRE (à partir de 9h45 – point 1) à M. DELALANDE

ABSENTS : Mme ELICE (jusqu'à 10h – point 3) - M. CHAMBORAIRE (jusqu'à 9h45 – point 1) – Mme ROUSSEL (à partir de 14h22 – point 7) - M. DO ESPIRITO SANTO (à partir de 12h45 – point 7) – M. PAUTRE (jusqu'à 9h45 – point 1) - M. DELALANDE (jusqu'à 9h45 – point 1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Catherine VENTURA

43 Conseillers municipaux en exercice

Présents : 32

Représentés : 10

Absents : 1

Début de séance : 9H40

Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs, bonjour à toutes et tous. Merci d'être présents ce matin pour ce Conseil municipal. En raison de la tenue du débat d'orientations budgétaires, je rappelle à chacun que notre séance est retransmise sur les réseaux numériques de la Ville. Pour le déroulé, nous allons étudier les points à l'ordre du jour. A la suite du débat d'orientations budgétaires, nous marquerons une interruption formelle de la séance pour 30 minutes, afin de laisser la parole au public.

En effet, le droit nous impose cette interruption, les prises de parole externes aux membres du Conseil municipal n'étant pas admises au cours de la séance, mais comme je le disais, il s'agit de formalisme. A la suite de ces échanges, nous reprendrons le cours de notre séance afin d'étudier la délibération dédiée à l'avis concernant le PLUi.

Donc je propose à Mme VENTURA, qui est à mes côtés, de faire l'appel.

Mme Catherine VENTURA procède à l'appel et annonce 39 présents ou représentés.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2024

Monsieur le Maire

Il est rare que je revienne sur les séances précédentes en début de Conseil, mais je voulais revenir sur un point pour lequel nous avons eu un échange avec Madame la Députée, qui concernait la délibération n 11 sur le renouvellement de la convention Un Toit pour Elle, entre la Ville et les associations SOS Femme 93 et l'Amicale du Nid.

Vous aviez émis le souhait, Madame KELOUA, que nous puissions réécouter vos propos, car nous n'étions pas d'accord sur le fait de vos propos où vous affirmiez n'avoir pas mis en cause les services de la Ville. Or, après écoute, vous l'avez bien fait en ces termes, je cite : « *Je suis inquiète pour toutes ces femmes victimes. Je suis inquiète parce que j'en ai rencontré certaines qui m'ont dit clairement qu'on les envoyait à Montreuil, parce qu'à Montreuil, elles étaient mieux reçues. Je ne parle pas du commissariat, je parle du service municipal* ».

Ce sont là vos mots. Vous les avez dits, je le regrette. De plus, vous citiez Montreuil comme référence. Nous avons pu échanger avec Madame Djeneba KEITA, que vous connaissez sans doute, qui est Adjointe au maire communiste de Montreuil. On ne peut pas, à ce titre, nous accuser de connivence politique. Elle fut aux prémices du dispositif Un Toit pour Elle et elle assure que la Ville de Rosny-sous-Bois, aujourd'hui comme hier, a toujours été au rendez-vous du relogement des femmes victimes de violences conjugales.

Enfin, vous m'interrogez sur le nombre de logements. Vous avez pu le lire dans le rapport sur la situation en matière d'égalité hommes-femmes. En 2023, sept candidatures ont été présentées sur sept logements différents du contingent de la Ville pour ce motif. Cela a abouti à cinq attributions de logements. Une des candidatures n'a pas abouti, car elle a été retenue en deuxième rang par la CALEOL et l'autre n'a pas abouti suite au refus de la candidate. Ces quatre attributions représentent 6 % des attributions totales de l'année 2023, au vu de la part des demandeurs recherchant un logement pour ce motif et de leur représentation dans les attributions 2023, soit 6 %. On peut constater que la Ville de Rosny-sous-Bois apporte une attention particulière à ce type de demandes.

Je conclurai enfin sur le fait que nous avons pris en compte vos remarques quant aux renseignements sur le site de la Ville qui a été mis à jour.

Je tenais à dire aussi que le CCAS fait tout à fait son travail et les personnes qui s'y adressent ne sont pas retoquées et renvoyées par ailleurs. Au contraire, le CCAS est très à l'écoute de ces personnes. C'est ce que je tenais à mettre au point ce matin et à vous dire.

Fatiha KELOUA

Merci, Monsieur le Maire. Je suis ravie que vous fassiez une mise au point et que vous usiez de transparence assez exceptionnelle, vu les circonstances d'enregistrement et de transmission du Conseil municipal. J'en suis tout à fait ravie. Je suis aussi ravie que le CCAS et que la page de la mairie sur les violences faites aux femmes ait été mise à jour et qu'on ait enfin un numéro de téléphone vers qui se tourner en cas d'urgence. C'est une très bonne chose que vous ayez été réactif.

Par contre, tronquer des propos, c'est toujours un peu compliqué de les réécouter après. L'art du montage est un art un peu dissimulateur. J'ai bien dit que les services municipaux... Et je ne parlais pas du CCAS, je parlais de la politique de la Ville de Rosny-sous-Bois qui est insuffisante pour l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences conjugales, et je le répète.

Monsieur le Maire

Ok, je prends note de ce que vous dites, mais enfin, je vous ferai réécouter la bande. La chose est dite, j'ai dit ce que j'avais à dire et vous avez apporté aussi votre retour.

Y a-t-il d'autres remarques concernant ce procès-verbal ?

Catherine VENTURA

Je me permets Monsieur le Maire, nous avons l'arrivée de Messieurs DELALANDE et CHAMBORAIRE, ce qui porte à 42 présents ou représentés.

Monsieur le Maire

Donc nous passons au vote, prenez donc vos tablettes. 42 votes exprimés, 42 votes pour. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

2. INDEMNITE POUR FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

Pierre MANGON

Mesdames et Messieurs, bonjour. L'article L.2123-19 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Conseil municipal peut voter sur les ressources ordinaires des indemnités au maire pour frais de représentation.

Ces indemnités ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par Monsieur le Maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la Ville. Les justificatifs des dépenses engagées à ce titre seront conservés et mis à la disposition des membres de l'Assemblée délibérante à la fin de chaque exercice budgétaire.

Lors de l'Assemblée du 15 juillet 2020, le Conseil municipal avait accordé une indemnité pour frais à Monsieur le Maire pour un montant de 9 000 € par an.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir diminuer cette enveloppe et de fixer ces indemnités de représentation à 7 000 € par an.

Jean-Pierre FAUCONNET, Président

Merci à vous. Des questions ? Madame AWAD.

Stéphanie AWAD

Bonjour à tous. Bonjour, Monsieur le Maire. Je voudrais savoir combien de cette enveloppe a été dépensé jusque-là ? Parce que ce n'est pas exactement la même chose de baisser une enveloppe non consommée et de réellement faire un effort de 2 000 € à la baisse, donc j'aimerais savoir.

Monsieur le Maire

Je pourrai vous donner tous les détails. Je ne les ai pas là, mais si j'ai demandé que cette indemnité soit baissée, c'est que tout n'est pas dépensé et que les dépenses sont moindres. Des frais de représentation, ce sont essentiellement des frais de repas, mais ni de voyage, ni de péage ou d'autres choses. Je n'en profite pas.

Stéphanie AWAD

Il n'y avait absolument aucune accusation, ce n'était pas la question. C'était juste pour savoir s'il y avait vraiment un effort sur vos frais de représentation ou si c'était parce que l'on constatait que l'enveloppe n'était pas dépensée et qu'effectivement, il valait mieux la revoir à la baisse.

Monsieur le Maire

Bien sûr, tout à fait. Je passe au vote.

41 voix pour et 1 abstention (M. CIANI)

SUFFRAGES EXPRIMES

42

POUR

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE

0

ABSTENTION

1

M. CIANI

3. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE DESSERTES LOCALES DE TYPE SERVICES REGULIERS LOCAUX CONCLU ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET ILE-DE-FRANCE MOBILITES

Monsieur le Maire

Île-de-France Mobilités, qui est l'ancien syndicat des transports d'Île-de-France, a délégué sa compétence à la Ville de Rosny-sous-Bois pour l'organisation de dessertes de niveau local pour quatre services réguliers locaux, qui étaient les lignes 1 (rouge), la 2 (jaune), la 3 (verte) et la 4 (bleue), qui composaient le réseau TITUS destiné à compléter la desserte de la commune. Cette convention est entrée en vigueur le 21 mars 2014. Initialement, son échéance était prévue le 31 décembre 2024.

Compte tenu du choix de la Ville de renouveler son marché public pour une durée de sept ans, les parties conviennent d'une prolongation de la convention initiale jusqu'au 30 juin 2031. De plus, à compter d'avril de cette année et afin de prendre en compte l'arrivée de la ligne de métro 11 et les travaux importants autour de la gare de Rosny Bois-Perrier pour l'arrivée de la ligne de métro 15 Est, le réseau sera restructuré et rationalisé sur 2 lignes avec une amplitude horaire élargie.

Pour l'année 2024, la participation d'Île-de-France Mobilités au financement du service régulier local est fixée à 406 013,48 € en année pleine (valeur 2024 TTC). La fréquentation fera l'objet de nouvelles enquêtes afin de réévaluer le montant de cette participation foncière.

Je vous donne maintenant quelques détails. Vous le savez, la Ville de Rosny-sous-Bois, depuis 1987, propose aux Rosnéens, en complément de la desserte de bus exploités par la RATP, cette offre de bus local. C'est une spécificité rosnéenne à laquelle notre majorité est pleinement attachée, quand certains ont pu nous conseiller de sacrifier ce service sur l'hôtel des économies budgétaires. Je m'y suis absolument et fermement opposé, ainsi que mes élus. L'offre TITUS a évolué au fil du temps et depuis dix ans, elle s'est organisée autour de quatre lignes de bus pour l'ensemble du territoire rosnéen, comme je viens de vous le dire.

Avec l'arrivée imminente de la ligne 11 du métro, du T1, le nouveau schéma cible des bus RATP et la livraison du nouveau quartier Coteau Beauclair, il était nécessaire de revoir l'offre du réseau de bus municipal, tout en préservant l'équilibre économique du marché qui lie la Ville à Mobicité.

À partir du 5 avril prochain, les quatre lignes de TITUS seront regroupées en deux lignes. Ce réseau restructuré intègre la nécessité de relier le nouveau quartier Coteau Beauclair au reste de la ville et tient compte des demandes récurrentes des étudiants de réduire leur temps de trajet vers les collèges et les lycées de notre ville. Ce nouveau réseau bénéficiera d'une amplitude horaire élargie, passant de 7 heures du matin à 19 heures le soir, à 6 heures 30 du matin à 20 heures 30 le soir, avec des fréquences améliorées.

Après une courte phase de transition, rendue indispensable par les délais de fabrication, de nouveaux véhicules neufs électriques seront mis en circulation au plus tard en juillet prochain. Ce changement de motorisation s'inscrit pleinement dans le contexte de transition énergétique de notre agenda 2030. En outre, au-delà du fait que nous ayons été assistés par un AMO qui a effectué des études de fréquentation, non seulement des lignes, mais aussi des arrêts, afin d'élaborer le nouveau plan du TITUS, dans le cadre de l'arrivée des prolongements de la phase 1 du tramway T1 sur la rue de Rosny à Montreuil fin 2025, et de la ligne 11 du métro fin mai, début juin 2024.

Île-de-France Mobilité a mené la démarche de restructurer le réseau de bus pour ne pas superposer des dessertes de bus existantes aux nouvelles dessertes, créées avec l'offre de mobilité du métro 11 et du tramway T1. Cette modification a aussi pour but de répondre au souhait de certaines collectivités de créer des dessertes dites « de rabattement » qui permettent

de rejoindre les nouvelles offres de transport et ainsi, d'améliorer la qualité de service des offres de transport bus existantes.

Voici maintenant les principales modifications des réseaux bus :

La ligne 118 ne circulera plus à Rosny-sous-Bois, puisqu'elle sera écourtée à Val-de-Fontenay, mais elle sera remplacée par la ligne 124 qui démarrera à Château de Vincennes jusqu'à Val-de-Fontenay RER. Elle reprendra tous les arrêts de la ligne 118 de Val-de-Fontenay jusqu'à Vanderheyden. Une prolongation sera créée jusqu'à l'arrêt Boissière-Acacia qui permettra de desservir la station de la Dhuys sur la ligne 11 et l'arrêt Boissière-Acacia sur Montreuil.

La ligne 102 aura toujours son terminus à Rosny Bois-Perrier RER/Rosny 2, qui sera décalé sur le boulevard Alsace-Lorraine.

La ligne 221 : en raison des travaux au niveau de la gare Rosny Bois-Perrier et de l'absence de la ligne 145, la ligne sera déviée par l'avenue du Président Kennedy et la rue Philibert Hoffmann, assurant ainsi les arrêts Kellermann et 11 novembre. Elle ne passe plus par la rue Jean De Mailly, assurée avant par la ligne 145. Cette ligne 145 remplace la ligne 116 avec un arrêt à Rosny Bois-Perrier RER/Rosny 2 et sera prolongée jusqu'à Val-de-Fontenay.

La ligne 202, il s'agit d'une nouvelle ligne de bus créée qui ira de Porte de Montreuil jusqu'à Boissière-Acacia. La ligne 202 vient renforcer la ligne 102. Cette nouvelle ligne permettra de compenser la disparition du passage du TITUS 1 par l'axe Acacia-Dolet.

Enfin, la ligne 245 : une nouvelle liaison entre Église de Pantin et Rosny Bois-Perrier. La ligne 145 circulera dans Rosny-sous-Bois pour remplacer les arrêts de la ligne 545. L'arrivée de la ligne 245 à Rosny facilitera la liaison entre les quartiers Coteau Beauclair, le centre-ville et Rosny RER/Rosny 2. La ligne 245 passera donc par les arrêts Saussaie Beauclair, Domus, Nanteuil, les deux arrêts sur le boulevard Gabriel Péri et prendra la direction de la rue Philibert Hoffmann jusqu'à la gare Rosny Bois-Perrier.

Voilà pour les détails. Je ne sais pas si nous vous affichons les tracés. On pourra vous les transmettre suite à ce Conseil. Ils vous donneront tous les détails et vous verrez toute l'amplitude de ces réseaux TITUS, mais aussi Réseau bus.

Avez-vous des questions ? Madame Thibault.

Magalie THIBAULT

Bonjour, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. A travers cette délibération, vous venez de l'exposer, vous nous proposez d'adopter un avenant n°1 à la convention de délégation de compétences avec IDF Mobilité, puisque vous souhaitez renouveler le marché public pour une durée de sept ans et vous l'expliquez également, par la restructuration et la rationalisation des lignes TITUS en passant de quatre à deux lignes.

Première remarque sur la forme : on regrette, une fois n'est pas coutume, le manque de concertation et d'information auprès de la population. C'est pourtant un sujet qui concerne le quotidien des Rosnéens, de pouvoir se déplacer, de pouvoir aller travailler, de pouvoir aussi emmener les enfants. Ça a fait l'objet d'une communication dans le *Rosny R'*, mais ça n'a pas fait l'objet – et c'est franchement dommage – d'une concertation publique, de réunions publiques pour présenter ces nouveaux trajets et ces nouveaux itinéraires à la population. Vous êtes décidément fâché avec la démocratie locale et on le regrette.

On regrette aussi, parce que sauf erreur de notre part, on avait vu qu'une étude de satisfaction et de besoins avait été portée auprès des usagers du TITUS et sauf erreur de notre part, nous n'avons pas eu communication des résultats de cette enquête. Il aurait été important de nous la communiquer et de la communiquer aux habitants pour évaluer les différences entre les nouveaux itinéraires que vous proposez et les besoins dédiés à la population.

Sur les nouveaux itinéraires proposés, on comprend la nécessité de revoir les itinéraires des bus, notamment du TITUS, quand on voit arriver de nouveaux transports, notamment de nouvelles lignes de métro. On peut noter deux points positifs, celui d'une plus grande amplitude horaire et le passage à des véhicules électriques. Néanmoins, on a essayé de comparer les nouveaux itinéraires par rapport aux anciens. On voit qu'avec la restructuration, environ dix arrêts du TITUS sont supprimés dans les quartiers Boissière, Bois-Perrier et Marnaudes, compensés, c'est vrai, en grande partie par la restructuration des autres lignes de bus que vous avez évoquées et des quartiers qui vont être desservis par la ligne 11.

Néanmoins, pour nous, il y a deux sujets assez importants sur lesquels on souhaite vous interroger. On sait très bien que tous les Rosnéens qui prennent le TITUS, notamment aux arrêts qui vont être supprimés, le font pour des trajets à l'intérieur de Rosny. On pense plus particulièrement au sujet des personnes âgées qui ne se déplaceront pas en métro. Est-ce que vous avez mesuré l'impact auprès de la population âgée de ces changements d'itinéraires, que ce soit en termes de communication, voire peut-être en termes de réflexion pour renforcer le transport adapté aux personnes âgées ? C'est un vrai sujet en termes de mobilité.

L'autre point – et cela fait aussi référence à vos promesses de campagne – concerne le quartier sud de la ville. C'est le quartier le plus éloigné et quand je dis « quartier sud », je pense prioritairement au quartier du Pré Gentil. C'est le quartier qui sera le plus éloigné de la station 11 du métro et l'on constate depuis de nombreuses années que c'est l'un des quartiers le moins bien desservi en transport en commun.

Quand on regarde les nouveaux itinéraires proposés du TITUS, on ne voit aucun renforcement dans ce quartier sud, alors que pour nous, cela aurait dû être l'occasion de renforcer la desserte dans ce quartier du Pré Gentil. Vous l'aviez d'ailleurs évoqué dans votre promesse de campagne et manifestement, vous ne faites pas de proposition nouvelle en ce sens. Pire, on apprend que le bus 116 ne passera plus dans ce quartier.

On aurait pu aussi anticiper — et c'est franchement dommage parce que de notre point de vue, vous ne l'avez pas fait — vous n'avez pas anticipé les plans de déplacement, notamment en ce qui concerne les mobilités douces.

On aurait pu aussi anticiper, pour ce quartier sud de la ville, notamment le quartier du Pré Gentil, un développement plus ambitieux des mobilités douces, notamment des pistes cyclables qui permettraient à ces habitants de rejoindre le quartier où seront les lignes de métro n 11. Il n'y a quasiment aucune piste cyclable dans ce quartier et ce n'est aujourd'hui nullement évoqué. Que proposez-vous pour les habitants du Pré Gentil en termes de desserte de TITUS ? On aurait souhaité que vous puissiez apporter une modification pour renforcer l'offre à destination de ces habitants.

Enfin, sur un autre sujet, dans cette délibération liée aux nouveaux avenants et aux nouveaux marchés publics que vous avez publiés pour une durée de sept ans, vous indiquez que la Ville va mettre temporairement à disposition une partie de l'emprise foncière qui serait, à moyen et long terme, consacrée à l'extension du nouveau cimetière. A moyen et long terme, c'est sept ans ? Cela veut dire que vous êtes aujourd'hui à peu près sûr que le nouveau cimetière n'aura pas besoin de place et d'extension sur les sept prochaines années ? Parce qu'en fait, la convention de mise à disposition d'une partie de ce terrain aux futurs prestataires titulaires du marché public bénéficiera de cette parcelle. Merci.

Ivan ITZKOVITCH

Une explication de vote et je ne vais pas redire tout ce qui a été dit, car on partage grandement le fait que, quand on modifie des dessertes, à un moment donné, il faut le faire avec beaucoup de prudence parce qu'on s'engage sur un certain nombre d'années.

L'utilité du réseau TITUS n'est plus à démontrer, d'autant que ce n'est pas un bus, c'est une navette et le côté « navette », donc boucle, est extrêmement pratique par un certain nombre d'usagers.

Justement, en regardant le plan, on s'est posé la question. Évidemment, on peut toujours tout modifier, mais on peut anticiper et éviter d'avoir à modifier en permanence. L'enjeu de l'arrivée du métro à Rosny, comme pour tout transport lourd, c'est l'enjeu du rabattement. En réalité, le métro ne peut pas arriver devant chaque maison, chaque école, chaque lieu public, donc il faut prévoir des moyens de rabattement, des rabattements doux et surtout, éviter les rabattements en voiture. On sait très bien que ça pose un certain nombre de difficultés d'avoir des rabattements en voiture, avec des problèmes de stationnement, etc. On sait que ce n'est pas l'idéal, donc favoriser le rabattement autour des stations de métro, ça devrait être l'enjeu de dire qu'avec le réseau TITUS, on va renforcer cela et les Rosnéens les plus éloignés des futures stations de métro devront pouvoir y aller plus facilement.

Or, là, quand on regarde le plan, on est stupéfait de voir que rien ne passe à côté des trois stations. Vous allez me dire que l'on n'est pas trop loin sur la Boissière, d'accord, mais on n'est pas à la station Boissière et surtout, sur les deux autres stations, notamment celle qui sera l'intermodal, c'est-à-dire de Bois-Perrier, la ligne ne s'en approche pas.

Vous allez me dire qu'il y a déjà des stations de bus, etc. Oui, mais les moyens de rabattement, surtout sur un métro et sur un RER, parce qu'il y a aussi le RER à Bois-Perrier, c'est extrêmement important. Je ne vois pas le problème de multiplier les rabattements dès lors que comme je l'ai dit en préambule, le TITUS ne concerne pas tous les usagers et ne concerne pas les mêmes usagers que les lignes de bus qui vont, elles, faire du rabattement. On n'est pas sur les mêmes populations.

Il y a plus un rabattement qui vient d'autres communes quand on est sur les lignes de bus, et là, plutôt un rabattement interne à Rosny quand on va sur le TITUS. Donc on ne comprend pas ce choix de ne pas inclure dans le parcours – et même de l'exclure, en réalité – les stations de métro, car encore une fois, les bénéfices d'un métro, d'un transport lourd pour une ville, c'est essentiellement la capacité qu'on va avoir à faciliter le rabattement hors voiture.

Pour toutes ces raisons – et pas parce qu'on est contre le TITUS, c'est nous qui l'avons créé, donc on ne va pas dire qu'on est contre ce moyen de fonctionnement – on va s'abstenir sur cette délibération en attendant éventuellement que vous puissiez revoir tout ça et prévoir ce rabattement sur les stations de métro.

Monsieur le Maire

Je remarque quand même qu'il y a un déploiement conséquent du TITUS et avec ces lignes de bus qui viennent en complément de ce réseau TITUS. Les dessertes du métro sont de la compétence d'Île-de-France, donc on essaie de combler les trous dans la raquette.

En ce qui concerne le quartier sud Pré Gentil et tout le quartier sud autour, c'est une réflexion que nous avons. Là, c'est une proposition. Les enquêtes évoquées nous permettront de réévaluer et de réajuster s'il y a des manques, s'il y a des trous dans la raquette, comme je viens de le dire, mais là, c'est tout de même un rayonnement assez conséquent qui permettra un déploiement du TITUS et des lignes de métro sur notre ville afin, comme l'a dit Monsieur ITZKOVITCH, d'amener des rabattements sur les lignes de transport.

Je vous propose que nous rediscutions – on aura l'occasion d'en débattre – ce premier jet qui amène une présentation du redéploiement des lignes TITUS et nous avons été très vigilants, avec Madame VAVASSORI qui a suivi ce dossier, sur le fait de n'oublier personne. Vous avez parlé des seniors et l'on sait très bien que les seniors sont attentifs et prennent beaucoup le TITUS, donc par rapport au positionnement des lignes et des stations, nous avons été prudents et très respectueux par rapport à cela, afin que l'ensemble des Rosnéens puisse être desservi au mieux. Madame AWAD ?

Stéphanie AWAD

Oui, j'ai juste un petit complément parce que j'ai un peu de mal à comprendre. Il y a eu des remarques assez pertinentes des deux personnes qui ont pris la parole. Je rejoins tout à fait, c'est vrai qu'il y a une inquiétude et ce qu'on voudrait savoir, au-delà du fait de défendre ce qui

a été fait, le travail que l'on ne remet pas en question, c'est normal que tout ne puisse pas être réfléchi, pensé, etc. Peut-être qu'avec de la concertation, on aurait pu avoir ces remarques en amont, mais est-ce qu'aujourd'hui, vous vous engagez à revoir ces dessertes-là, à en rediscuter et qu'on n'attende pas de voir dans quelques mois, après l'arrivée du métro... le métro arrive bientôt, ce serait bien de savoir s'il y a une vraie prise d'engagement d'en reparler, de revoir ce plan ?

Monsieur le Maire

Bien sûr, je l'ai dit. Monsieur CAREL, je crois que vous avez levé la main.

Pierre-Olivier CAREL

Oui, merci, Monsieur le Maire. Bonjour, chers collègues, mesdames et messieurs. Quand une ligne de métro arrive sur une commune, il est nécessaire de procéder à une restructuration du réseau de bus. C'est à la fois pour permettre un meilleur complément avec les réseaux locaux, donc pour nous, ce sera le TITUS, mais également pour assurer une meilleure complémentarité de dessertes puisque sur une commune, on va retrouver trois typologies de besoins de mobilité.

Le premier, c'est un rabattement en gare pour les domicile/travail. Le deuxième, ça va être les scolaires pour se diriger vers les établissements, que ce soit des collèges ou des lycées. Le troisième, ça va être la fréquentation des centres-villes. Ce qui a été réfléchi au niveau du TITUS, et pourquoi il n'y a pas de dessertes des stations de métro ? C'est parce que la RATP et Île-de-France Mobilité ont souhaité que ce soit des réseaux dimensionnant capables de faire la desserte de ces stations. Pourquoi dimensionnant ? Parce qu'aujourd'hui, le TITUS, ce sont des véhicules en service régulier local qui font une desserte des quartiers vers les établissements scolaires en complément de la RATP, et surtout, du centre-ville et de la gare RER, pour lesquels le réseau RATP, avec des véhicules de 13 mètres qui peuvent accepter jusqu'à plus de 100 personnes à l'intérieur, permet d'avoir une desserte de ces stations de métro.

Évidemment, ce n'est pas satisfaisant. On sait qu'il y a des lignes complètement saturées, comme la 121. Il y a un gros travail à faire, notamment pour passer en articulé, mais pour ça, la première difficulté est de trouver des lieux de stockage des véhicules, parce que si IDFM est prêt à mettre à disposition les véhicules, il n'est pas possible aujourd'hui de les remiser. C'est une grosse difficulté sur laquelle il va falloir travailler.

Je me suis beaucoup battu pour que le 116 soit transformé. La difficulté du 116, c'était un défaut de régularité important avec des trous de 30, 40, 50, 60 minutes, ce qui était totalement inacceptable. Pour pouvoir travailler sur l'amélioration du 116, il n'y avait qu'une seule possibilité, c'était de couper la ligne. Or, les villes au sud du Pont de Nogent refusaient cette hypothèse proposée par IDFM.

L'idée a été de transformer la ligne 116 en ligne 145 et d'avoir deux demandes satisfaites. La première, c'était une amélioration de l'amplitude horaire, de pouvoir démarrer à 5 heures 30 du matin pour ceux qui travaillent tôt et qui ont des besoins d'aller à Paris ou dans l'Ouest parisien. La deuxième, c'était d'avoir une meilleure qualité de passage. Aujourd'hui, on va passer d'une fréquence théorique sur le 116 qui était de 15 à 20 minutes, à une fréquence théorique qui sera de 10 à 12 minutes. Donc on améliore quasiment de 50 % le potentiel de régularité.

Je voudrais signaler un petit point qui va être difficile pour la commune, c'est le secteur de Montreuil, sur la ZAC Boissière-Acacia, qui va devenir un terminus et pour lequel il a été détecté des difficultés de giration des véhicules. On n'est donc pas sûr que sur ce secteur, on aura la régularité nécessaire sur les trois lignes qui passeront.

Je voudrais également informer notre assemblée d'une difficulté qui va avoir lieu sur la desserte de la station de la Dhuis, le problème de la rue de la Dhuis, sur laquelle il y a un problème de stationnement sauvage côté Montreuil et où il faudra très certainement supprimer le stationnement côté Rosny, pour qu'il y ait un passage et que les bus puissent se croiser à cet endroit-là.

Ce serait bien que chacun puisse l'avoir à l'esprit et qu'on soutienne très fortement la modification du réseau viare sur ce secteur, de manière que la station de la Dhuy s puisse devenir un pôle de rabattement avec une bonne régularité. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

En effet, la rue de la Dhuy s est un problème auquel nous sommes confrontés et qu'il va falloir résoudre en lien avec la Ville de Montreuil. Monsieur DELALANDE ?

Franck DELALANDE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur ce sujet, je voulais rappeler que la ligne 116 permet aux habitants de Rosny Sud et du Pré Gentil de remonter jusqu'à Rosny 2 aussi. Or, ce ne sera plus le cas. Surtout, je pense que le vrai sujet, c'est qu'on découvre tous dans *Rosny R'* et dans cette délibération aujourd'hui, cet aménagement, sans aucune concertation, contrairement à vos engagements de campagne : « *Une ville citoyenne avec des Conseils de quartiers revigorés qui remettent la démocratie au cœur de son action avec des concertations sur les grands projets* ».

Si là ce n'est pas un grand projet, je ne comprends plus. C'est vraiment un sujet. On a déjà eu des gros ratés avec l'enquête publique concernant le prolongement de la ligne 1 jusqu'à Val-de-Fontenay, qui concernait plus de 5 000 à 7 000 habitants, aucune concertation pour les habitants du quartier de Rosny Sud. En ce moment, une enquête publique est ouverte concernant l'avenir de la région jusqu'à à peu près mi-mars. Pour autant, est-ce qu'il y a des réunions organisées avec la population pour qu'ils puissent s'organiser, exprimer leurs besoins et qu'en fonction de cela, il y ait des aménagements avec des décisions prises, pour amener au Conseil municipal des décisions concertées dans l'intérêt de l'ensemble de la population, sans exclure personne ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Je rappelle simplement que la ligne 145 remplace la ligne 116, avec un arrêt à Rosny Bois-Perrier RER, et qui sera prolongé jusqu'à Val-de-Fontenay. En effet, le 116 n'apparaît plus, mais il est remplacé par le 145. Je vais passer au vote. Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Vous n'avez pas répondu à l'entièreté de mes questions, donc je me permets de reposer celle sur le sujet de la parcelle réservée normalement à l'extension du nouveau cimetière. Puis, vous dites : « On reviendra vers vous suite aux résultats des enquêtes réalisées », mais les résultats, vous les avez déjà, je suppose.

Monsieur le Maire

Il y a eu les premiers résultats, en effet, donc on peut aussi vous envoyer le résultat de l'AMO, bien sûr.

Magalie THIBAUT

Oui, je pense que c'est la moindre des choses. À nous et aux usagers qui ont contribué à cette étude de satisfaction. Pour le reste, sur vos réponses, notamment sur le quartier du Pré-Gentil, certes, la 116 est remplacée par la 145, mais ce n'est pas non plus ce qui va permettre de répondre aux besoins des habitants du Pré-Gentil, et nous dire que vous en avez conscience, encore heureux que vous en ayez conscience parce que ça fait plus de dix ans qu'on en parle. Encore une fois, vous en aviez déjà conscience quand vous avez revisité les itinéraires du TITUS. Pour autant, vous n'avez pas pris la décision de renforcer l'aménagement en termes de transport au sein de ce quartier.

D'ailleurs, vous n'avez pas non plus répondu à la question du déplacement des mobilités douces. Là, je rejoins Monsieur Ivan ITZKOVITCH car les habitants du Pré-Gentil doivent prendre leur voiture pour aller à la station de la ligne 11. C'est une aberration écologique et c'est une aberration quand on conçoit un plan de transports en commun.

Monsieur le Maire

En ce qui concerne le cimetière, il n'y a aucune difficulté, puisque toutes les expertises montrent que la surface actuellement réservée au nouveau cimetière sera utile tel que c'est, il n'y aura pas besoin d'agrandir cette surface dans l'avenir.

Ensuite, le quartier sud, en effet dans les projets d'aménagement de mobilité douce — Madame VAVASSORI n'est pas là aujourd'hui pour vous en donner tous les détails — il y aura aussi bien sûr des aménagements de pistes cyclables.

Ensuite, quant à la desserte de transports, en effet il y a la 145 et nous allons voir aussi s'il n'y a pas d'autres possibilités de passage d'autres bus. Là, c'est un premier projet, c'est une première décision qui nous amènera ensuite, après les premiers aménagements, à voir s'il y a besoin de réaménager ces secteurs en souffrance actuellement. Nous vous enverrons déjà les documents concernant les premières études qui ont été faites et qui nous ont permis de prendre ces décisions de réaménagement du TITUS et d'autres lignes de bus.

Monsieur CAREL.

Pierre-Olivier CAREL

Merci. Je voudrais informer Madame THIBault du tracé exact de la ligne 145 qui ira de Val-de-Fontenay jusqu'à l'église de Pantin. Dans la desserte, je me suis assuré autant que possible, que la desserte permette l'accès à la gare du centre-ville, mais également à la gare du Bois-Perrier. Les habitants du Pré-Gentil n'auront pas besoin de prendre leur voiture puisqu'ils pourront accéder à la fois au RER E sur les deux gares, mais également à la station de la ligne 11 en accédant par la rue Jean De Mailly. Il n'y a donc pas d'inquiétude là-dessus. C'était un sujet extrêmement important pour les habitants du Pré-Gentil et nous avons fait en sorte que cela soit le cas. Voilà, je voulais vous rassurer sur ce point du tracé.

Monsieur le Maire

Tous les prochains aménagements de voirie seront faits en collaboration avec RosnyCyclettes — je vois la Présidente ici présente — Madame VAVASSORI me l'a assuré.

Nous allons passer au vote, je propose de prendre vos tablettes.

28 voix pour et 15 abstentions (6 URAM, 7 RES, Mme AWAD et M. CIANI)

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**43
28**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. SEBAN,

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
15**

M. CIANI, Mme AWAD M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBault, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Je voulais faire cette réflexion, elle ne vise personne. Vous le faites régulièrement et vous avez raison de le faire, vous attirez notre attention et de l'ensemble des élus sur les conflits d'intérêts qui peuvent exister. Vu les prises de parole qui ont été réalisées, ainsi que les votes, je suis un peu étonné que certaines personnes de notre assemblée, compte tenu de leurs intérêts divers, par prudence, ne se déplacent pas de certains votes et de certains débats. Je vous le dis, cela ne vise personne, mais je pense que ce serait une forme de correction vis-à-vis de tout le monde.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur ITZKOVITCH pour cet avertissement dont nous avons pris note.

Pour le point suivant, je cède la parole à Madame Lefelle.

4. CONVENTION DE REALISATION DE DIAGNOSTIC ET D'ANIMATION DE TERRITOIRE PORTANT SUR L'OFFRE ET LE RECOURS AUX SOINS

Virginie LEFELLE

Bonjour à tous. Dans un contexte de diminution de la démographie médicale, de nombreux territoires franciliens sont exposés à une problématique d'accès aux soins de leurs habitants, ce qui constitue un sujet de préoccupation majeure des collectivités locales et des professionnels de santé. Les évolutions démographiques de la ville de Rosny-sous-Bois, sont classées en zone d'intervention prioritaire + par l'ARS qui permet aux médecins qui s'y installent de bénéficier de plus de soutiens, amènent les élus locaux et les professionnels de santé à réfléchir sur une méthodologie commune permettant l'émergence de solutions locales.

Dans ce cadre, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Union régionale des professionnels de santé - médecins libéraux d'Île-de-France (URPS), proposent de s'associer aux collectivités locales afin d'animer, avec la participation des professionnels de santé, une démarche de diagnostic local sur l'état des lieux et les perspectives de l'offre et du recours aux soins.

Aussi, soucieuse de garantir une offre de soins adaptée aux besoins de sa population, la Ville de Rosny-sous-Bois souhaite s'inscrire dans une démarche de diagnostic partagé sur son territoire. Cette démarche s'inscrira dans le cadre d'une convention tripartite qui prévoit une participation financière de la Ville dans les mêmes proportions que celle de chaque signataire, à savoir 3 000 euros. Elle se déroulera sur le premier semestre 2024.

Ce diagnostic comprend la réalisation des actions suivantes :

- Un état des lieux de l'offre de soins et du niveau de consommation de soins dans la commune (collecte, traitement et analyse de données) ;
- Une confrontation des données aux acteurs de terrain (enquête auprès des professionnels de santé en exercice dans la commune et de la population) ;
- Une restitution du diagnostic au maire et une présentation au Conseil municipal ;
- Un partage de diagnostic avec l'ensemble des professionnels de santé ;
- La rédaction du volet Préconisations/Recommandations ;
- L'accompagnement à l'émergence des projets locaux (fédération des acteurs, rédaction des pré projets).

L'objectif de l'accompagnement est de conduire la collectivité et les professionnels de santé à élaborer ensemble les solutions garantissant l'accès aux soins des habitants du territoire et la qualité des conditions d'exercice des professionnels libéraux. Ces solutions peuvent prendre la forme d'un ou plusieurs noyaux de professionnels de santé prêts à s'investir dans la mise en œuvre de solutions locales. Le recueil et l'analyse des données du territoire communal, ainsi que la constitution et la concertation avec les acteurs locaux, permettront d'identifier et de prioriser les enjeux et les prises d'action. Ces éléments seront notamment très utiles lors de l'élaboration du futur Contrat Local de Santé 2025-2030.

Je tiens à préciser que ce diagnostic avec l'URPS, cela fait presque deux ans qu'on essaye de le mettre en place, mais leur planning est tellement chargé que ce n'est pas évident. Enfin ! Ils ont pu nous glisser sur leur planning, donc on en est très heureux.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention tripartite avec l'ARS, l'URPS Île-de-France et la Ville de Rosny-sous-Bois, visant à la réalisation d'un diagnostic et d'animation de territoire portant sur l'offre et le recours aux soins.

Monsieur le Maire

Merci, Madame Lefelle. C'est une excellente initiative. Il faut savoir que des médecins nous quittent, d'autres arrivent. J'ai fait la connaissance d'une médecin généraliste qui va s'installer sur Rosny. Certains partent à la retraite, mais d'autres — alors certes pas encore suffisamment — arrivent malgré tout sur Rosny pour prendre la relève.

Des questions, des remarques ? Madame THIBAULT ?

Magalie THIBAULT

On n'a pas de réserve sur la proposition que vous nous faites. On sait bien que le sujet de la désertification médicale et de la santé de manière générale, est l'une des préoccupations n°1 des habitants, que la situation ne s'arrange pas et qu'elle ne s'arrangera pas sur les dix prochaines années, au vu de la démographie médicale et de la pyramide des âges.

Vous évoquez les médecins mais il y a aussi, sur la ville, une grosse inquiétude sur le nombre de sages-femmes qui exercent aujourd'hui, notamment en libéral. Certaines sont parties et n'ont pas été remplacées. En tout cas, celles qui se sont installées n'ont pas le même niveau d'activité, donc une inquiétude assez grande quand on connaît également l'état de nos hôpitaux, notamment des maternités avec un nombre croissant de postes vacants, notamment de postes de sages-femmes.

J'avais une autre question, mais j'ai cru comprendre, Madame LEFELLE, dans votre intervention, que vous aviez apporté la réponse. C'était de savoir où est-ce que vous en étiez de l'élaboration du Contrat Local de Santé, du CLS ? Je crois comprendre que vous attendez de finaliser ce travail de diagnostic pour le finaliser. Du coup, il démarrerait en 2025, c'est ça ?

Virginie LEFELLE

Totalement. On est en cours, on attend ce diagnostic qui nous permettra de mettre les bonnes thématiques en fonction des besoins des habitants et des libéraux sur la ville, sachant que quand je parle de libéraux médicaux, je parle aussi des infirmières, des sages-femmes et des médecins.

Monsieur le Maire

D'autres questions ? Je passe au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**43
43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme AWAD, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

5. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Virginie LEFELLE

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est un document réglementaire qui s'impose aux communes de plus de 20 000 habitants depuis 2016. Cette obligation prévoit la présentation de ce rapport devant le Conseil municipal, préalablement au débat sur le projet de budget.

Le rapport se compose de deux parties. L'une concerne le bilan des actions conduites au titre des Ressources Humaines de la collectivité territoriale et l'autre, le bilan des politiques publiques mises en œuvre pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. La Ville de Rosny-sous-Bois a intégré, depuis de nombreuses années, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, et la mixité dans sa politique de Ressources Humaines et dans ses politiques publiques.

Si l'objectif de ce rapport est de recenser et de valoriser l'existant, il doit aussi être le point de départ de politiques locales. Pour ce faire, nous renforçons le travail de collecte des données genrées pour mieux identifier les spécificités de notre territoire et faire une analyse des évolutions au cours des ans. En effet, ces données mettent en évidence la persistance de certaines inégalités entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité. L'absence de mixité dans plusieurs filières, la surreprésentation des femmes parmi les personnes travaillant à temps partiel et celles qui prennent des jours pour enfant malade, tant de constats en constante évolution positive qui nous imposent de mener des actions visant à poursuivre nos efforts.

Les femmes sont les plus représentées parmi les plus pauvres, de par des emplois plus précaires, des salaires plus faibles, des journées de travail parfois morcelées lorsqu'elles travaillent sur des postes le nécessitant. La crise sanitaire a aussi fragilisé la situation des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Les collectivités locales et les associations ont été en première ligne pour observer les conséquences de cette crise.

Depuis 2022 et un retour à la normale suite à la pandémie, Rosny-sous-Bois poursuit ses actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes qui avaient pu être stoppées, et prévoit de s'investir sur la mise en place de nouvelles actions à venir. Ce rapport présente donc la situation en matière de politique de Ressources Humaines de la collectivité employeuse à la date du 31 décembre 2022, et abordera les actions menées par la Ville en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire pour l'année 2023, tout en ouvrant des perspectives sur l'avenir, ce que n'impose pas ce rapport réglementaire.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

Monsieur le Maire

Merci Madame LEFELLE. Madame KELOUA ?

Fatiha KELOUA

Merci, Monsieur FAUCONNET. Si je peux me permettre, je vais commencer par la deuxième partie du rapport et ensuite, je viendrai à la première.

J'aimerais souligner quelques dysfonctionnements dans ce rapport, mais pouvez-vous d'abord répondre à une question ? Avez-vous fait un copier-coller d'une expression qui ne serait pas la vôtre, celle de la mairie ? Parce que dans le chapitre n°5, sur la vie des quartiers, il y a un paragraphe problématique que je vais vous lire :

« Certaines habitudes stéréotypées conduisent certains jeunes garçons à rejeter l'investissement et la culture scolaire, et à valoriser les comportements de domination, notamment à l'égard des filles, tout en se coupant de leurs émotions. Parallèlement, les jeunes filles se retrouvent également dans une posture adaptative et ont recours à la violence pour tenter de contrer cette domination ».

Pour être polie, j'appellerais cela « de la psychanalyse de bas étage » et pour être impolie, j'appellerais cela peut-être « du plagiat ». Donc première question, avez-vous fait un copier-coller de je ne sais quoi ? Deuxième souci, dans ce paragraphe sur la vie des quartiers, rien sur l'accès au sport des filles, rien sur la place des filles dans l'espace public. C'est un rapport problématique dans ce chapitre 5 et je demanderais à chacun d'entre vous d'aller le voir parce que c'est assez intéressant et édifiant.

Cette deuxième partie est plus un catalogue d'actions que de réelles perspectives. Le bilan est parfois bon. Je trouve que sur l'aspect culturel, la Ville fait toujours des efforts conséquents sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Sur l'aspect santé, parfois, quelques actions sont intéressantes, même si elles sont légères, mais globalement, c'est un bilan insuffisant et des perspectives creuses.

Pour la première partie du rapport, deux éléments édifiants. La première partie, ce sont les actions conduites au titre des Ressources Humaines, donc le travail accompli sur les agents pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Je parlerais de deux chiffres. À la page 8, on a une situation très déséquilibrée, avec une surreprésentation des femmes dans les emplois les plus précaires dans notre Ville. Au niveau national, on a 67 % de surreprésentation féminine pour les contractuels, mais à Rosny-sous-Bois, nous avons 77 %, soit 10 % de plus. Je pense qu'il faut s'alerter là-dessus.

Un deuxième chiffre qui m'inquiète, page 12, ce sont les promotions internes. Je rappelle que pour avoir une promotion interne, il faut être fonctionnaire. Elles sont très déséquilibrées, à Rosny-sous-Bois, en faveur des hommes depuis 2019. En 2022, 33 % des femmes obtenaient une promotion interne alors que, je vous le rappelle, ce sont 67,8 % des effectifs. Il y a des inquiétudes sur ces promotions internes et j'aimerais vous entendre là-dessus.

Puis, dernier point, à la page 13, l'organisation du temps et de la gestion du travail. Cette organisation et cette gestion du temps de travail sont l'occasion, pour nous, de parler du congé menstruel. Nous souhaiterions fortement que la municipalité propose aux agentes de la Ville qui en ont besoin un congé menstruel. En effet, les règles douloureuses et parfois, l'endométriose, sont un problème qui peut aller jusqu'à empêcher certaines femmes d'aller travailler.

Des villes ont fait ce choix : Saint-Ouen, Abbeville, Tours, des Conseils départementaux, notamment celui de la Seine-Saint-Denis, l'ont mis en place. Plus récemment, Villemomble, notre voisin, a mis le congé menstruel en place depuis janvier 2024. Pourquoi pas Rosny ? Le tabou des règles doit cesser. J'ai déposé une proposition de loi à l'Assemblée nationale qui m'a permis d'auditionner largement des collectivités, des entreprises qui ont mis en place ce congé menstruel. Il n'y a aucun abus. En un an, certaines entreprises ont trouvé que seulement une femme sur dix prenait ce congé de quelques jours par an.

Cette décision est politiquement forte pour notre Ville, car elle marque un véritable intérêt pour le bien-être des femmes et brise enfin le tabou des règles. Pour permettre à nos agentes, qui sont 67,8 % des agents municipaux, de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle ; pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre Ville ; et pour une meilleure qualité de vie au travail, nous demandons nos agentes de Rosny-sous-Bois puissent bénéficier, elles aussi, d'un congé menstruel. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci pour votre intervention. Madame LEFELLE, souhaitez-vous apporter quelques éléments complémentaires ?

Virginie LEFELLE

Au niveau de....

Catherine VENTURA

Moi, je veux bien intervenir sur le congé menstruel puisque dernièrement, je suis allée voir Monsieur le Maire pour lui dire que j'aimerais qu'on réfléchisse autour du congé menstruel et sur la possibilité de mettre en place peut-être un aménagement pour les mamans qui allaitent.

Cela fait partie des réflexions, ce n'est pas de ma délégation et d'ailleurs, je vous remercie d'avoir souligné le caractère intéressant de la proposition culturelle autour de la journée des droits de la femme. En tant que femme, je suis allée voir Monsieur le Maire pour engager et proposer ces deux pistes de travail.

Virginie LEFELLE

Vous indiquez que sur la santé, les actions sont légères. Je rappelle que la personne qui a pris son poste pour faire les actions sur la Ville l'a pris il y a peu, donc en 2024, il y aura beaucoup plus d'actions. Dans le CLS, je tiens à ce qu'il y ait un point aussi sur les femmes, la surcharge, donc c'est un point qui sera pris en compte.

Fatiha KELOUA

Je peux juste reprendre la parole pour rappeler que j'aimerais vraiment avoir une réponse par rapport à ce paragraphe qui est très problématique à mon égard. Je peux l'avoir ultérieurement, mais le paragraphe problématique de la deuxième partie sur la vie de quartier et sur le texte qui dit : « Certaines habitudes stéréotypées conduisent les jeunes garçons à rejeter l'école », je le trouve problématique, ce paragraphe. Je trouve que ce n'est pas un paragraphe qui doit être dans un rapport sur l'égalité.

Monsieur le Maire

Très bien, je reviendrai vers les services qui ont fait ce travail. Ce n'est pas moi, personnellement, qui l'ai fait, mais je leur poserai la question.

Catherine VENTURA

On demandera à nos services s'ils ont plagié, mais bon, c'est encore une nouvelle attaque sur les services.

Fatiha KELOUA

Non, c'est à vous de gérer ce que vous nous donnez à lire. C'est une attaque à la municipalité, pas aux services, du tout !

Catherine VENTURA

Quand on parle de plagiat, c'est qu'on a une base sur laquelle on peut dire que cela ressemble. Pour avoir déjà, dans le monde culturel, vu des plagats, c'est qu'on a déjà une base qui donne une ligne et puis derrière, on s'aperçoit que l'élément est exactement le même, ou ressemble, où les pistes sont les mêmes.

Fatiha KELOUA

Excusez-moi, je ne vais pas parler de plagiat, je vais parler de hors sujet. Et puis, le plagiat, c'est à vous de le vérifier, pas à moi. Ce n'est pas à mon travail !

Jean-Paul FAUCONNET, Président

Très bien, il sera fait par les services. Madame ZERROUR. Il y avait Mme SEBAN avant.

Shannon SEBAN

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chères Rosnéennes, chers Rosnéens, merci de votre présence ce matin. J'ai pris connaissance, avec la plus grande attention, de ce rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans notre Ville et j'ai quelques observations.

Vous le savez, aujourd'hui plus que jamais, les droits des femmes dans le monde sont remis en question et dans quelques jours en France, le 4 mars, le Parlement est convoqué par le Président de la République en congrès pour inscrire définitivement l'interruption volontaire de grossesse dans la Constitution et c'est historique.

Face à cela, et face à la remise en question de ces droits, nous devons tous prendre nos responsabilités, que ce soit les citoyens, les élus locaux, les collectivités et le Gouvernement, pour faire en sorte que les droits des femmes soient gravés dans le marbre. À quelques jours de la Journée internationale des droits des femmes qui se tiendra le 8 mars, je me réjouis que nous abordions cette question, mais j'ai donc quelques observations.

Tout d'abord, la commune compte aujourd'hui 1 213 agents fonctionnaires et contractuels non-permanents. En 2022, 67,8 % sont des femmes. En 2019, elles étaient 68,8 %. Je tiens à attirer votre attention sur la tendance à la baisse qui semble se faire jour quant à la représentativité des femmes dans nos agents communaux et surtout, sur la hausse de leur précarisation dans certaines fonctions.

Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes sont encore trop élevés. Comment justifier aujourd'hui que cet écart, dans notre commune, avoisine les 25,4 % entre une femme et un homme de catégorie A pour les agents contractuels permanents, et que cet écart avoisine les 22,5 % entre une femme et un homme de catégorie A pour les fonctionnaires ? Nous devons agir. Je vous invite à mener un travail d'étude approfondi sur les écarts de rémunération qui peuvent persister entre des postes aux missions comparables et aux compétences similaires, et je me propose d'y participer.

Par ailleurs, alors que les violences sexistes et sexuelles envers les femmes ne cessent de se multiplier. Un cas a été reporté au sein de notre mairie. J'en appelle ici à la plus grande vigilance pour les prévenir, pour traiter ces violences, mais surtout, j'invite à ce que ce rapport tienne compte, avec des indicateurs chiffrés, de l'évolution de cette situation.

Enfin, je n'en vois pas mention dans le rapport, mais je souhaite vous interpeller sur la situation des mamans célibataires qui sont nombreuses dans notre ville, mais aussi dans le département de la Seine-Saint-Denis. Nous devons mieux les accompagner et prévoir un dispositif d'accompagnement spécifique. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Je voudrais simplement rappeler que si le décret n 2020-256 du 13 mars 2020, relatif aux dispositifs de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, prévoit ainsi en son article premier que ce dispositif doit comporter une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements ; une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement ou de leur soutien ; et une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et

assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative.

La Ville de Rosny-sous-Bois a décidé d'aller plus loin en désignant, non seulement en 2021, un référent concernant le signalement des violences sexistes et sexuelles au travail, mais également en 2024, une coordinatrice en Direction générale des actions en matière d'égalité entre femmes et hommes. Sans obligation légale aucune, l'ensemble des processus d'accès à l'emploi public est basé sur des critères non-discriminants et veille à favoriser la mixité des métiers et des équipes, selon les différents emplois et niveaux de responsabilité, ainsi qu'à lutter contre les stéréotypes.

Concernant la formulation des offres d'emploi, les profils sont neutres, pas de référence à un genre spécifique. Chaque intitulé de poste porte la mention « homme/femme ». L'emploi du masculin est évité au maximum et les verbes d'action sont privilégiés. Les annonces et offres sont insérées sur le site Bourse de l'Emploi, forcément non-discriminant, favorisant les candidatures féminines dans les métiers généralement occupés par des hommes et *vice versa*. Pour encourager la mixité des métiers, la Ville de Rosny-sous-Bois travaille avec de nombreux partenaires, comme France Travail, la Mission locale, Cap Emploi, etc.

Ainsi, sur la toute fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023, la Ville a recruté quatre femmes sur des postes techniques souvent occupés par des hommes (technicien de bâtiment, agents de nettoyage, reprographe, gardien de gymnase). À l'inverse, huit hommes ont été recrutés sur des fonctions plutôt occupées par des femmes habituellement (officier d'État civil, gestionnaire de paie, ATSEM, agent d'entretien dans les écoles, aide-soignant, agent de restauration à la Direction de la Petite enfance).

Je voudrais aussi rappeler que dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, il y a le réseau Contre emprise qui s'engage totalement et qui doit bientôt se réunir, puisque nous avons un colloque dans les jours à venir. Tout est mis en place pour éviter toutes ces déviances et toutes ces violences. Voilà ce que je voulais préciser.

Virginie LEFELLE

Je voudrais préciser une chose supplémentaire concernant les écarts de salaire qu'il peut y avoir entre les hommes et les femmes. Dans les catégories A, beaucoup d'hommes sont directeurs des filières techniques, ont plus de 50 ans et sont là depuis très longtemps. Le jour où ils partiront à la retraite ou qu'ils quitteront la collectivité, on sera vigilant sur les recrutements pour essayer d'apporter une mixité entre les hommes et les femmes à ces postes-là. Par exemple, à l'État civil, on essaye de prendre des hommes pour équilibrer, parce qu'il y a énormément de femmes, donc cela permet un équilibre. Pour la catégorie C, les heures supplémentaires sont énormément faites par les bâtiments, les espaces publics et la police municipale. En règle générale, c'est une majorité d'hommes.

Shannon SEBAN

Merci, Madame LEFELLE. J'ai juste un point en réaction. Monsieur le Maire, vous citez le fait que les offres d'emploi ne discriminaient pas et ne recrutaient pas avec un critère au niveau du sexe. Encore heureux, j'ai envie de dire.

Monsieur le Maire

Ça a toujours été comme ça.

Shannon SEBAN

Je pense qu'aujourd'hui, en 2024, on doit aller encore plus loin et on ne peut pas, aujourd'hui, se féliciter du fait qu'on publie des offres d'emploi dans lesquelles on ne mentionne pas le fait qu'on recherche un homme ou une femme. Vous voyez ce que je veux dire ? Il faut aller plus loin aujourd'hui. Je pense que ce sont des acquis de tout temps et qu'il faut aller encore plus loin, d'où l'objet de mon message.

Monsieur le Maire

Toutes les villes ne le font pas, mais nous le faisons. Je vous demande de prendre acte.

[Échanges croisés]

Jean-Paul FAUCONNET, Président

Je sais, mais il y a peut-être des gens, dans des recrutements, qui pourront favoriser plus un sexe qu'un autre par rapport à un poste. Je ne parle pas de notre collectivité, mais il pourrait y avoir, dans certaines collectivités, des DRH ou d'autres personnes qui préféreraient avoir un certain sexe plutôt qu'un autre, alors qu'ici, le choix est totalement ouvert.

Catherine VENTURA

La neutralisation n'a aucune obligation en fait.

Shannon SEBAN

Bien évidemment que si, c'est dans la loi.

Catherine VENTURA

C'est-à-dire qu'on est plutôt sur des verbes d'action dans l'utilisation, plutôt que des termes qui peuvent rappeler un genre.

Shannon SEBAN

Oui, c'est bien dans la loi. On ne peut pas recruter ou discriminer quelqu'un dans le recrutement, que ce soit en raison de son origine, de sa religion, de sa couleur de peau ou de son sexe. C'est inscrit noir sur blanc.

Monsieur le Maire

Absolument et ce sont les valeurs que nous défendons.

Shannon SEBAN

Très bien et je m'en réjouis, mais il n'y a rien d'exceptionnel, ce n'est pas une action de la mairie. Ne faisons pas croire aux uns et aux autres que c'est la mairie qui fait un pas supplémentaire là-dessus.

Monsieur le Maire

Absolument. Mais je dirais que d'aucuns peut-être pourraient encore être restés sur des principes que nous condamnons, mais ce n'est pas le cas ici, c'est ce que je voulais préciser.

Ivan ITZKOVITCH

Au-delà des portes ouvertes que nous enfonçons depuis dix minutes, nous embauchons avant tout les gens pour leurs compétences.

Monsieur le Maire

Bien sûr. Donc, c'est une prise d'acte.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme AWAD, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

6. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire

Nous allons partager la lecture de ce rapport entre Monsieur MANGON, Monsieur BAKIR et moi-même, et je laisse la parole, pour commencer, à Monsieur MANGON.

Madame LEFELLE nous quitte, puisqu'elle est élue de permanence et doit aller au commissariat. Elle laisse donc son pouvoir à Madame VENTURA.

Monsieur MANGON à vous l'honneur.

Pierre MANGON

En préambule de ce débat d'orientations budgétaires, je tenais à vous redonner le cadre de nos obligations qui y sont liées. En effet, le débat d'orientations budgétaires doit intervenir au sein du Conseil municipal dans les dix semaines procédant à l'examen du budget et il a pour objet de préparer l'examen de celui-ci. Dans les villes de notre strate, ce débat est accompagné d'un rapport d'orientations qui vous a été transmis avec la convocation à ce Conseil municipal.

Ce rapport expose :

- Les orientations budgétaires ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et la gestion de la dette ;
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ;
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Enfin, depuis la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Monsieur le Maire

Vous avez tous pu prendre connaissance du rapport d'orientations budgétaires et c'est son sommaire qui servira de plan à la présentation que nous allons vous faire, à plusieurs voix cette année.

Dans un premier temps, nous ferons un rapide point sur le contexte économique et les éléments principaux de la Loi de Finances 2024. Nous traiterons ensuite de la rétrospective de la situation à la fin 2023, des orientations budgétaires pour 2024 et le financement des investissements. Enfin, nous aborderons la programmation pluriannuelle des investissements.

Le contexte économique et la Loi de Finances

Après une période d'inflation historiquement élevée, atteignant des niveaux inconnus depuis les années 1980, l'année 2023 a marqué le début d'une normalisation avec, toutefois, un ressaut de cette inflation en août, en raison de la remontée des prix de l'essence. La prévision gouvernementale pour 2024, d'une inflation de 2,5 %, correspond à un niveau encore élevé, mais fortement réduit par rapport à ces deux dernières années.

Par ailleurs, de fortes incertitudes pèsent sur la croissance mondiale et française. Si les prévisions gouvernementales s'établissaient à +1,4 % au moment de la présentation de la Loi de Finances, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a indiqué, le 18 février dernier, que la prévision du Gouvernement était abaissée à 1 % de croissance pour 2024. Le coût de financement des collectivités s'est stabilisé entre 3,5 et 4 %. Concrètement, le coût de financement d'un projet de 10 M€, financé par emprunt sur vingt ans, est passé d'environ 1,3 M€ en 2021 à environ 4,1 M€ aujourd'hui.

Les droits de mutation perçus par les collectivités s'effondrent au niveau national comme à l'échelle locale. Factuellement, cela se traduit ici, à Rosny-sous-Bois, par une diminution de 600 000 euros entre 2022 et 2023. Pour 2024, le montant de cette recette reste incertain. Le contexte national est à lire au regard de la réalité rosnéenne avec des besoins toujours importants d'accompagnement de la population. En effet, comme vous le constatez, nous nous situons en médiane basse en termes de revenu par habitant. Les catégories de population (enfants, actifs, seniors) sont très diverses et nécessitent une grande diversité de services publics. De plus, en 2024, le périmètre des QPV a été étendu. En outre, la Loi de Finances intègre un abondement exceptionnel des dotations de l'État aux collectivités. Cet abondement ne fera pas augmenter notre dotation globale de fonctionnement (DGF). Il nous évitera seulement d'enregistrer une baisse. Sans nouvel abondement pour les années à venir, la Ville pourrait perdre 100 000 à 150 000 euros par an. La Loi de Finances prévoit également de poursuivre les dispositifs d'atténuation des prix de l'énergie.

Enfin, notons que si le Gouvernement prévoit un large effort de réduction du déficit pour passer en dessous des 3,1 % à l'horizon 2027, nous restons aujourd'hui dans l'ignorance quant à la répercussion qui sera induite sur les dotations aux collectivités.

Pierre MANGON

Après les éléments de contexte, nous allons pouvoir étudier ensemble les éléments de rétrospective financière. Si, sur la période 2015-2019, le recours à la hausse des taux de fiscalité a permis de redresser l'épargne de 3 M€, soit 58 % du redressement sur la période, nous avons fait le choix, malgré le contexte inflationniste actuel, de ne pas peser davantage sur les finances des ménages rosnéens, et avons fait le choix de ne pas utiliser le levier fiscal. Ce choix fort de ne pas modifier les taux de fiscalité en période inflationniste se traduit par un niveau d'épargne désormais en médiane basse des échantillons de comparaison. Nous constatons que nous restons dans la médiane des villes du territoire Grand Paris Grand Est, indiquée en violet sur le graphique de droite. Notons toutefois que l'épargne a de nouveau progressé en 2023 sous l'effet de la dynamique des recettes.

En parallèle, la Ville de Rosny-sous-Bois renforce son effort d'investissement, une fois et demie plus élevée sur la période 2019-2023, que sur la période 2014-2018. Pour financer cet effort d'investissement, répondant à un besoin de rattrapage en termes d'infrastructures, la Ville de Rosny-sous-Bois a eu recours au levier de l'endettement qui s'élève, à fin 2023, à 81,6 M€. La Ville dispose désormais de 5,50 M€ d'épargne nette et d'une capacité de désendettement de près de neuf années, bien en deçà du seuil d'alerte fixé à 12 ans. Toutefois, des arbitrages importants devront être faits dès 2024.

En effet, dès cette année, nous allons maximiser nos efforts en termes de recherche de cofinancements et travailler au développement de nos recettes, ce qui nous permettra d'améliorer nos capacités budgétaires. Nous y reviendrons dans un instant, au cours de la présentation des orientations de financement des investissements.

Pour finir sur les éléments de rétrospective, il est à noter qu'au 1^{er} janvier 2024, l'encours de dette diversifié et sécurisé représente 81,6 M€ et son taux moyen est de 2,78 %. L'intégralité de la dette est classée dans la catégorie A1, soit la plus sécurisée de la charte de bonne conduite établie au niveau national.

Monsieur le Maire

Le programme d'investissement pour 2024 :

Dans la continuité des années précédentes, le programme d'investissement de 24,3 M€ réaffirme les priorités d'une action pour un Rosny plus agréable à vivre, plus sûr, plus respectueux, plus humain et plus solidaire. L'éducation s'impose toujours comme prioritaire. Ainsi, le plan écoles reste le premier secteur d'investissement, avec 13,2 M€. Nous maintenons nos efforts pour l'amélioration du cadre de vie et des espaces publics, avec notamment la modernisation de l'éclairage public, la poursuite du plan vélo et de l'amélioration de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, pour 3 M€.

L'accompagnement à l'arrivée de nouvelles lignes de métro s'impose comme un enjeu majeur de défense du cadre de vie et représente 2 M€. L'arrivée de la ligne 11, qui impose également un effort en termes de sécurité, qui se concrétisera par la restructuration du centre de police municipale, les investissements liés à la vidéoprotection et l'amélioration de l'équipement des policiers municipaux pour 600 000 euros. Cette arrivée du métro – cela vous a déjà été indiqué au sein de cette assemblée, mais pas sur les rangs de la majorité – était conditionnée à la construction de quartiers nouveaux. Ces quartiers nouveaux, en plus du plan écoles, du cadre de vie et de la sécurité, exigent des infrastructures nouvelles. Ce sera le cas avec les travaux de réalisation de la nouvelle crèche Coteaux Beauclair. Le domaine de la Petite enfance verra également les travaux d'entretien dans les crèches existantes, le tout pour 900 000 euros.

Nos efforts d'investissement en termes de solidarité se concentreront essentiellement sur l'amélioration des conditions d'accueil des seniors, avec la rénovation de la résidence Camille Barroy, qui représente 0,5 M€. Enfin, nous poursuivrons nos efforts d'investissement courants et le gros entretien du patrimoine communal dans une logique constante de sobriété énergétique pour 1 M€. Nous noterons un effort dans les secteurs du sport avec des travaux dans les gymnases et de la santé, avec des travaux dans le centre médico-social, pour près de 1 M€ également.

Monsieur BAKIR, je vous laisse la parole.

Sabah BAKIR

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Le plan écoles reste le premier secteur d'investissement, avec plus de 13 M€ de crédits pour 2024. Le plan écoles est conçu avec un équilibre entre l'investissement nécessaire à l'accueil de la population scolaire, environ 60 % des dépenses prévues pour la construction du groupe scolaire Jean Mermoz, dont l'école maternelle de 9 classes, et 40 % des dépenses prévues avec notamment des réhabilitations importantes prévues dans le groupe scolaire Bois-Perrier, qui ont déjà commencé et doivent être terminées à la rentrée scolaire 2024 et la rénovation acoustique et thermique de l'élémentaire Félix Éboué.

La construction du groupe scolaire Jean Mermoz pour 7,8 M€ ; la réhabilitation du groupe scolaire Bois Perrier pour 3,3 M€, et je me réjouis de vous annoncer aujourd'hui qu'il y a une baisse de ces 3,3 M€ à 2,8 M€, parce qu'on a trouvé une subvention supplémentaire. Le coût total de l'opération Bois-Perrier est de 5,8 M€. On a trouvé 3 M€ de subventions et le reste à charge pour la Ville est de 2,8 M€. La rénovation thermique et acoustique pour Félix Éboué est inscrite pour le budget 2024 à 1,4 M€.

Autres travaux divers dans les écoles qui existent déjà : 0,7 M€.

Ce qui fait un total de 13,2 M€ pour le budget 2024, soit 50 % du budget d'investissement 2024. Merci.

Monsieur le Maire

Comme je vous l'indiquais, avec 3,7 M€, l'amélioration du cadre de vie est le deuxième secteur d'investissement. Cette amélioration repose sur trois grands piliers :

- Les travaux de voiries et réseaux qui représentent 1,8 M€ ;
- La poursuite du plan pluriannuel de modernisation de l'éclairage public dans un objectif de sobriété, de diminution du coût financier et du coût environnemental, qui représente 1,4 M€ ;
- Les aménagements courants d'accessibilité, les travaux de revalorisation des espaces verts et la poursuite du plan vélo représentent 600 000 euros.

Pierre MANGON

Le travail d'arbitrage, opéré pendant la préparation budgétaire 2024, permet de dégager un autofinancement positif malgré un contexte économique toujours inflationniste. Dans l'optique de permettre le financement des investissements, un travail de priorisation et de limitation des enveloppes budgétaires a été mené. Ce travail ne constitue toutefois qu'une première étape. Malgré cette démarche, l'autofinancement est attendu en baisse. Ce travail sur la section de fonctionnement sera ainsi poursuivi sur les exercices à venir, toujours dans le but de permettre le financement des investissements.

Insistons toutefois sur un autofinancement positif à 3,7 M€, en partie grâce à une baisse de 500 000 euros des charges à caractère général et par une maîtrise de l'évolution des charges à caractère de personnel qui augmentent de 0,8 M€, alors que nous enregistrons dans le même temps une augmentation de 822 000 euros en causes exogènes et de 300 000 euros imputables à des choix politiques.

Pour les charges de personnel, commençons par un point de méthode. En 2023, l'ensemble des postes ouverts au budget n'ont pas pu être pourvus du fait des difficultés de recrutement que nous évoquons régulièrement et que toutes les collectivités connaissent. Ainsi, au 1^{er} janvier 2024, ce sont 224 postes qui ne sont pas pourvus. Afin de présenter un budget sincère, seuls les recrutements validés pour 2024 sont pris en compte et de plus, en tenant compte des délais de recrutement et de mutation. Les recrutements sont principalement prévus dans le secteur de la vie éducative, des espaces publics, de la sécurité et des bâtiments. C'est ainsi que nous réussissons à maîtriser la hausse des charges de personnel à 0,8 M€, malgré deux facteurs principaux d'augmentation, l'un subi et l'autre assumé.

Les causes exogènes :

- Augmentation de 5 points de l'indice majoré pour tous les agents au 1^{er} janvier 2024 ;
- Augmentation de la contribution URSSAF Mobilité de 2,95 % à 3,2 % ;
- Organisation des élections européennes ;
- Prime pour le secteur de la santé ;
- Hausse du coût de l'assurance du personnel ;
- Augmentation des indemnités des jours du compte épargne-temps.

Toutes ces causes pèsent pour 822 000 euros sur cette augmentation. Les 300 000 euros autres s'expliquent par une volonté assumée d'œuvrer, en 2024, à des revalorisations tant individuelles que sectorielles à hauteur de 100 000 euros et par la modification de l'organisation des équipes d'animation, afin de rendre leur métier plus attractif, à hauteur de 200 000 euros.

Sur le camembert qui vous est projeté, je vous rappelle que nous parlons de la répartition par filière statutaire et non par Direction. Pour mémoire, cette réforme du secteur d'animation consiste, dans ses grandes lignes, en trois axes majeurs :

- La contractualisation des vacataires ;
- La réorganisation du service et la modification du temps de travail ;
- L'augmentation du régime indemnitaire.

Vous le voyez, nous réussissons à contenir nos charges de personnels grâce à un travail mené sur les heures supplémentaires et en mettant en place un dialogue de gestion efficace.

Comme vous le savez, le rapport d'orientations budgétaires doit présenter les pratiques en matière de temps de travail et d'avantages en nature.

En matière de temps de travail, la Ville de Rosny-sous-Bois a délibéré sur les 1 607 heures annuelles depuis le mois de mai 2017. Afin d'atteindre les 1 607 heures par an, le lundi de Pentecôte est comptabilisé comme un jour ouvré dans la collectivité, mais les agents sont alors tenus de poser un jour de RTT sur cette journée où tous les services de la mairie sont fermés, comme ils le sont pour les autres jours fériés de l'année. De plus, 18 agents ont été concernés en 2023 par les avantages en nature.

Enfin, pour la quasi-intégralité des véhicules de la Ville, ce sont des véhicules de service pour lesquels un remisage à domicile est autorisé du fait des missions exercées. La délibération du 18 avril 2019 encadre les avantages liés aux véhicules. Elle sera d'ailleurs refondue en 2024 afin d'intégrer une notion environnementale dans la gestion de l'attribution de ces derniers.

Le régime indemnitaire est encadré par les délibérations du 15 juillet 2020 (RIVSEP), le 24 juin 2014 (police municipale), le 24 septembre 2015 (IHTS). Les montants réalisés en 2023 figurent dans le rapport qui vous a été envoyé et sont visibles à l'écran. En matière d'effectifs, la Ville a atteint, en 2023, un équivalent aux effectifs de 2019.

Le financement des investissements

Pour rappel, nos orientations budgétaires sont construites sur deux axes forts qui relèvent du choix politique de notre majorité :

- La poursuite des efforts d'investissement à hauteur de 24,3 M€ ;
- La non-augmentation de la pression fiscale.

Pour poursuivre l'investissement et ne pas augmenter la pression fiscale, nous sommes contraints, en plus de la recherche de recettes nouvelles, de faire appel à l'emprunt à hauteur de 8,9 M€ et à la reprise anticipée du résultat 2023 à hauteur de 7,4 M€. Dans le programme pluriannuel des investissements, une prospective budgétaire a été mise à jour en début d'année 2024, avec une évolution limitée des recettes de fonctionnement. Sur la période 2023-2028 et avec une projection très prudente, nous prévoyons une faible évolution des recettes de fonctionnement chaque année. Ainsi, pour financer 13,5 M€ d'investissements par an, il est nécessaire de limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement à + 1 % par an.

Ce scénario se traduit en l'état actuel par une hausse de l'encours de dette de 800 000 euros par an. Cette prospective démontre ainsi la nécessité de poursuivre les efforts de priorisation des investissements et la recherche de leviers en section de fonctionnement. L'année 2024 sera consacrée à la poursuite de la recherche de marges de manœuvre pour restaurer une épargne plus importante et poursuivre les investissements.

Monsieur le Maire

Comme l'indiquait Monsieur MANGON, si nous devons prioriser nos investissements, nous souhaitons maintenir un effort important. C'est ainsi que, pour la période 2024-2027, nous prévoyons d'investir, sans rentrer dans le détail que vous aviez dans le rapport et qui s'affiche à l'écran :

- 15,4 M€ pour l'éducation ;
- 10,5 M€ pour le cadre de vie ;
- 2,8 M€ pour la sécurité ;
- 2,2 M€ pour la Petite enfance ;
- 4,7 M€ pour les services usagers (accueil, sport, culture).

Nous devons également faire émerger de nouvelles marges de manœuvre. Je peux d'ores et déjà vous indiquer que nous attendons des recettes, encore non notifiées et qui pourront être inscrites lors d'une décision modificative, notamment les recettes liées aux négociations avec la SGP. De plus, nous posséderons en 2024, des cessions foncières dans le cadre de projets importants pour notre ville, que nous vous présenterons lors d'un prochain Conseil municipal. Je souhaite, avec la majorité municipale, que ces recettes servent à amorcer le désendettement de notre ville dès cette année 2024.

Merci Monsieur MANGON et merci Monsieur BAKIR pour cette présentation. Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Quelques mots avant de rentrer dans le débat de fond du rapport d'orientations budgétaires. Je souhaite, au nom du Groupe des élus Rosny Écologique et Solidaire, saluer le retour de la transmission en direct du Conseil municipal, afin de permettre au plus grand nombre de nos habitants de suivre ces débats. Nous espérons que cette possibilité sera renouvelée pour les prochains Conseils municipaux.

Je suis satisfaite également que ce rapport d'orientations budgétaires puisse laisser une place à la parole au public. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils ont été patients puisque, contrairement à l'engagement que vous aviez pris l'année dernière, celui d'ouvrir un Conseil municipal à la prise de parole au public, vous ne l'avez jamais permis sur l'année 2023.

Sur le rapport d'orientations budgétaires en question, je vais essayer d'être la plus juste possible dans mon analyse, notamment dans mon analyse budgétaire, étant moi-même membre d'un Exécutif d'une collectivité, je connais bien la réalité des collectivités, notamment les difficultés pour les collectivités d'élaborer leur budget. Vous l'avez rappelé, l'impact de la crise inflationniste qui, même si elle s'est atténuée cette année, a eu des impacts importants dans les finances des collectivités et bien évidemment, de celles des ménages.

Néanmoins, en prenant connaissance de ce document, l'expression qui m'est venue à l'esprit est la suivante : « Les années se suivent et se ressemblent ». Ce n'est, de notre point de vue, pas une bonne nouvelle. Nous constatons que le document que vous nous avez transmis est, pour le mieux, très imprécis sur votre stratégie financière et sur les orientations politiques ; pour le pire, insincère et manquant singulièrement de transparence, notamment sur les coupes budgétaires que vous comptez opérer pour le budget 2024, mais j'y reviendrai un peu plus tard dans mon intervention.

L'année dernière, nous avons été très critiques sur le rapport d'orientations budgétaires et sur l'absence de vision à moyen et long terme d'évolution de notre ville. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'année 2023 a été marquée par une série de déconvenues et de crises successives de la majorité, qui ont impacté grandement la qualité de service rendu à la population : rejet du vote du budget, crise importante dans le domaine de l'éducation ou encore, une absence de concertation publique auprès des habitants sur des sujets majeurs comme le PLUi, mais nous y reviendrons tout à l'heure. Malgré l'insuffisance de ce document, notre groupe a pu tirer quelques enseignements et souhaite porter des orientations pour le budget 2024 de notre ville.

Sur la question de la situation financière de la Ville à fin 2023, le constat que nous faisons, et vous le faites dans le rapport, c'est celui de la dégradation de la santé financière de notre collectivité.

Elle se caractérise par les éléments suivants : une épargne nette qui ne suffit plus à autofinancer les investissements récurrents de la Ville ; un autofinancement qui est attendu en baisse ; et une dette qui se dégrade depuis trois ans en passant de 62,7M€ en 2020 à 81,6 M€ en 2022, soit une augmentation de près de 20 M€. La réalité, c'est que depuis votre élection, vous êtes en train d'obérer les investissements d'avenir pour notre ville, en gérant mal les finances de notre commune, sans pour autant insuffler un réel changement et une réelle amélioration de la qualité de vie et du service rendu aux habitants. C'est bien là que le bât blesse pour nous, car si nous avons constaté une amélioration dans notre ville, nous aurions eu certainement une analyse différente.

Ce constat est d'autant plus inquiétant, qu'à la suite du rejet du budget, le Préfet et la CRC ont opéré des coupes budgétaires de près de 7 M€. Si le budget 2023 avait été voté en l'état, la situation serait donc bien pire. Nous pouvons donc légitimement nous poser la question suivante : quelle situation financière allez-vous laisser, Monsieur le Maire, à la fin de votre mandat ?

Sur les orientations budgétaires 2024, en partant de ce constat, notamment de la situation financière de la Ville, on s'est posé la question : « Comment est-ce que vous allez bâtir le budget 2024 ? ».

Pour construire vos orientations, vous renouvez le principe de ne pas augmenter le taux d'imposition. Quand on sait ce qui reste de l'autonomie fiscale des collectivités, on peut se dire que, de toute façon, c'est un levier qui est aujourd'hui plus complexe à activer qu'il ne l'était auparavant. Vous annoncez une volonté de continuer à avoir un niveau d'investissement important, plus de 24 M€ en 2024, mais comment est-ce que vous les financez ? Vous proposez de faire des arbitrages, mais le mot qui convient le mieux, c'est « coupes budgétaires », il faut appeler un chat « un chat ».

Ces coupes, vous allez principalement les opérer dans la section de fonctionnement pour vous permettre de retrouver des marges sur l'autofinancement et financer vos investissements, mais la question que je veux vous poser aujourd'hui, Monsieur le Maire, c'est : dans quelle ligne en fonctionnement allez-vous couper pour équilibrer votre budget 2024 ? Je vous pose la question ce matin, car vous avez pris le soin de ne pas l'indiquer dans les documents que vous nous avez transmis. C'est, pour nous, un manque de transparence assez flagrant.

Que comptez-vous faire en matière de tarifs municipaux ? Que comptez-vous faire sur le budget des associations ? Que comptez-vous faire sur le budget dédié au périscolaire et à la politique éducative de manière plus générale ?

La seule indication que nous voyons assez clairement dans le volet de fonctionnement, c'est celle sur les dépenses de personnel. Vous faites le choix, cette année, de freiner l'augmentation des dépenses de personnel. Elles sont estimées en hausse à plus de 1,75 % au lieu de 3,5 % l'année dernière. Pour atteindre ce chiffre, vous optez pour une méthode budgétaire pour le moins risquée ou insincère, mais je m'explique :

Vous indiquez qu'en 2023, l'ensemble des postes ouverts au budget n'ont pas pu être pourvus du fait de difficultés de recrutement. Au 1^{er} janvier 2024, c'est ainsi l'équivalent de plus de 220 postes qui ne sont pas pourvus, soit près de 21 % de l'effectif communal.

Première remarque, c'est pour nous la conséquence d'un manque d'engagement de votre part à vous mobiliser pour répondre à la grave crise d'évocation que rencontre la fonction publique territoriale. On vous avait pourtant prévenu l'année dernière. Vous avez tardé à mettre en place un réel plan d'attractivité sur les métiers en tension. Je pense au secteur de l'animation, du travail social ou encore, des filières techniques. On a pu constater, tout au cours de l'année 2023, les conséquences que cela a pu avoir sur le service rendu et sur les services publics à la population. Vous pourriez aussi vous interroger sur les nombreux départs d'agents de la Ville sur les trois dernières années, une réflexion sur votre gestion et sur le manque d'attractivité, aujourd'hui, de notre municipalité.

La stratégie budgétaire que vous nous proposez pour 2024 va donc dans ce sens, puisque vous nous expliquez que l'ensemble de ces postes n'est pas intégré à l'estimation des charges de personnel pour 2024. Ainsi, seuls les recrutements validés pour 2024 sont pris en compte. Que devons-nous donc comprendre, Monsieur le Maire ? Devons-nous comprendre que vous n'envisagez pas de recruter les 220 postes actuellement vacants ? Devons-nous comprendre que vous utilisez cette méthode budgétaire pour ne pas augmenter vos charges de personnel et donc, tenir votre équilibre budgétaire pour 2024 ? Une précision s'impose.

Passons maintenant au programme d'investissements et aux priorités que vous avez annoncées. À l'occasion de vos vœux à la population, vous avez dit vouloir réaliser un certain nombre de projets d'envergure. On s'attendait donc à les voir apparaître dans ce rapport d'orientations budgétaires. Force est de constater que ce n'est pas le cas. Effet d'annonce politique ou simple oubli ? Je laisse chacun se faire sa propre opinion.

L'éducation, toujours prioritaire selon vous, avec un plan estimé à 13 M€ pour l'année 2024. Quand nous regardons de plus près ce que contient ce plan écoles, nous constatons une nouvelle fois et sans grande surprise, des opérations que nous connaissons déjà, qui ne reflètent pas une volonté de faire plus et de faire mieux, mais qui répondent surtout à une obligation, celle de pouvoir accueillir les enfants de la ville de Rosny-sous-Bois, liée à la densification massive, liée à l'arrivée aussi de transports lourds. La preuve en est, c'est que seuls 700 000 € sur les 13 M€ sont consacrés aux travaux dans les écoles de la Ville, hors création de groupes scolaires. Vous n'avez donc pas le choix au vu de la pression démographique sur notre ville, notamment dans les quartiers Bois-Perrier, Marnaudes, ainsi que la Boissière. Vous ne faites, à ce titre, aucun retour sur les études engagées dans le secteur sud de la ville, même si nous avons appris, dans le cadre de la prospective scolaire que vous nous avez présentée en Commission, qu'il n'y aura pas d'extensions ou de nouveaux projets dans le quartier sud de la ville.

Ce qui nous dérange le plus dans cette thématique, c'est que vous considérez – une fois n'est pas coutume – que l'éducation se vit uniquement à l'aune de travaux et d'équipements. Quelle est votre ambition en matière de politique éducative, Monsieur le Maire ? Et quels moyens comptez-vous lui donner pour l'année 2024 ? Sur ce sujet, c'est le vide absolu. Quels moyens seront accordés aux projets pédagogiques dans les écoles ? Quels moyens seront alloués pour mettre en œuvre un nouveau PEDT, plus ambitieux et que nous appelons de nos vœux ? Aujourd'hui, nous n'avons aucune indication dans ce domaine.

Le deuxième poste de dépenses concerne l'amélioration du cadre de vie avec une enveloppe de 3,7 M€. C'est un budget dont les investissements seront principalement orientés vers les travaux de voirie et l'éclairage public. Pour le reste, sur les enjeux que nous jugeons cruciaux, l'ambition n'est pas au niveau. Que proposez-vous pour l'aménagement urbain visant à préfigurer et accélérer la ville de demain autour des enjeux écologiques et de transition démographique ? Là encore, je suis bien en peine de pouvoir commenter quelques propositions qui émanent de vos orientations, tant elles sont impensées.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous préciser quel budget la Ville souhaite consacrer à la protection de l'environnement, au développement des mobilités actives (marche, vélo) ? Vous évoquez, dans vos orientations budgétaires, un plan Vélo qui a officiellement pourtant pris fin en 2022 et pour lequel il n'y a pas de nouvelles aujourd'hui. Plan d'actions très précis, il est noyé dans une enveloppe de 100 M€, mais concrètement, à quelle hauteur va se porter ce plan Vélo ?

A ce titre, nous jugeons utile et nous proposons que le budget alloué à la rénovation énergétique de nos bâtiments et équipements municipaux soit revu à la hausse, puisque nous considérons qu'anticiper les économies de demain et le réchauffement climatique, c'est aussi pouvoir investir de façon plus importante sur la rénovation énergétique.

Enfin, vous auriez pu vous engager sur la réflexion d'un budget climat. Nous vous l'avions déjà proposé l'année dernière et cela ne coûte pas grand-chose, cela coûte surtout de s'y atteler et de s'y pencher. À peu de chose près, vos orientations s'arrêtent là.

Que proposez-vous pour renforcer les solidarités ? Ce sujet n'est pas une de vos priorités ou en tout cas, il n'y figure nullement et je ne considère pas la rénovation de Camille Barroy comme une action de solidarité, mais plutôt comme une obligation de remettre aux normes un bâtiment municipal.

Le budget 2024 devrait permettre d'accompagner les ménages en grande difficulté et qui font face à des factures toujours aussi importantes. Nous demandons, là encore, depuis plusieurs années, la révision du quotient familial afin de réduire le reste à charge des activités municipales pour les familles les plus précaires.

Nous ne voyons rien non plus sur le devenir de la clinique Hoffmann, alors que pourtant, vous avez annoncé à l'occasion de vos vœux, le commencement de travaux avec un porteur de projets sérieux dans le domaine médical d'ici la fin de l'année. Aujourd'hui, dans le rapport d'orientations budgétaires, rien n'est mentionné. Aucune indication non plus sur le devenir de la crèche Lucien Piron à la Boissière. Pourtant, dans le cadre du budget 2023, des études étaient prévues. Où en êtes-vous ? Quelle réflexion portez-vous ?

En parallèle, encore pour cette année, vous nous proposez de dépenser plus de 600 000 euros supplémentaires, notamment pour développer la vidéoprotection. Ce n'est pas une petite somme et je sais bien que vous essayerez de caricaturer mes propos si nous avons, certes, une conception différente de la vôtre de la sécurité.

C'est bien la question de la récurrence de ces investissements d'une année sur l'autre qui nous pose question. La Ville est déjà particulièrement bien dotée en matière de vidéoprotection et nous considérons que les 600 000 euros supplémentaires auraient pu, cette année, être réaffectés aux domaines des solidarités, de la santé ou encore de l'éducation.

Que dire encore du manque d'ambition pour notre jeunesse, la grande oubliée de votre mandat ? Les services municipaux sont largement insuffisants pour répondre aux besoins de notre jeunesse rosnéenne. Le cercle J est saturé. Nous ne comptons pas le nombre de témoignages de parents nous indiquant les difficultés pour inscrire leurs adolescents aux activités du centre. Idem pour les centres sociaux de notre ville, pour des raisons un peu différentes. Nous connaissons la situation aujourd'hui de l'AGG qui, faute de moyens et de problèmes de gouvernance, ne remplit pas totalement le rôle qu'elle pourrait jouer dans nos quartiers prioritaires de la Ville. Que faisons-nous, Monsieur le Maire ? Allez-vous engager une politique de remunicipalisation ? Allez-vous laisser la situation se dégrader ? Aujourd'hui, vous n'apportez, en tout cas, aucune réponse.

Je tiens, pour autant, à rendre hommage à l'ensemble des personnels de ces structures et à ces bénévoles pour leurs investissements et engagements qui mériteraient d'être mieux reconnus par la Ville en développant des moyens supplémentaires et surtout, en les accompagnant.

Enfin, je pourrais également vous parler de la démocratie locale qui ne fait l'objet d'aucun mot dans vos orientations. Pourtant, cela ne coûte pas cher, cela prend du temps. Je vais prendre un exemple : toujours pas de budget participatif dans notre ville. Il ne s'agit pas pour autant de dépenser mieux, mais il s'agit d'allouer une partie du budget d'investissement à des décisions, à des projets portés par les habitants. Je vois que vous ne décidez toujours pas de le mettre en place. A ce titre – et c'est peut-être de l'ordre du symbole dans le budget global de notre ville – on a appris que les budgets dédiés aux Conseils de quartier seraient en diminution cette année. Pourquoi ? Vous avez décidé de créer un nouveau Conseil de quartier à Coteaux Beauclair et c'est très bien, sauf qu'au lieu d'allouer une enveloppe supplémentaire pour ce Conseil de quartier, vous avez finalement décidé de diviser l'enveloppe globale. Le résultat, c'est finalement une enveloppe qui diminue pour l'ensemble des Conseils de quartier. Cela ne renvoie pas une bonne image, ni un symbole de reconnaissance aux habitants qui s'impliquent dans ces instances.

Pour conclure, nous tenons à vous signaler que nous trouvons ce rapport d'orientations budgétaires pas à la hauteur des responsabilités qui sont les vôtres ; pas à la hauteur des

enjeux de demain auxquels notre ville va devoir faire face. Nous tenons aussi à rappeler que la situation actuelle de notre ville (retard conséquent dans un certain nombre de domaines, notamment dans les équipements publics) est aussi le résultat d'un bilan et d'une politique menée depuis plus de quinze ans, de densification et d'augmentation de la population.

Je ne vous renvoie donc pas la balle à vous seul, même si vous avez fait partie des anciennes majorités, mais en tout cas, cette croissance à vitesse grand V de la Ville est une stratégie qui a été assumée depuis de nombreuses années. Pour autant, et c'est bien le constat qu'on fait aujourd'hui, les services publics n'ont pas été pensés en même temps que cette croissance. Je pense aux écoles, mais je pense aussi aux équipements sportifs et culturels dans notre ville. Résultat, au lieu de lisser les coûts sur plusieurs années et notamment d'avoir investi plus massivement quand les taux étaient au plus bas, nous nous retrouvons aujourd'hui sur un certain nombre de besoins accumulés dans une période où les finances de la Ville sont mises à mal.

Cette responsabilité, c'est celle – et il ne faut pas s'y tromper – des majorités de droite qui se sont succédées dans notre ville, nous tenions à le rappeler. Nous en sommes toujours convaincus, notre ville a besoin d'un nouveau souffle. Ce nouveau souffle passe par une vision politique pour notre ville, celle d'une gestion plus proche des Rosnéens, plus démocratique, plus juste et plus écologique. Ce n'est clairement pas l'orientation que vous prenez pour le budget 2024 et nous voterons donc contre ce rapport d'orientations budgétaires.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci pour ce long catalogue. Merci pour votre conclusion, mais elle était attendue, il n'y a pas de souci. Je rappelle simplement que là, c'est un débat d'orientations budgétaires, donc les chiffres, vous aurez l'occasion de les avoir et d'en débattre avec nous à l'occasion du vote du budget qui aura lieu dans un mois. Vous aurez toute la déclinaison de vos demandes. Je crois que Monsieur MANGON avait une petite remarque à faire.

Pierre MANGON

Oui, il me semble qu'aujourd'hui, on est le samedi 2 mars, débat d'orientations budgétaires 2024. J'ai l'impression que je me retrouve le 11 février 2023 lors du débat d'orientations budgétaires, car toutes vos remarques, Madame THIBAUT, se suivent. Elles étaient déjà l'année dernière et elles y sont encore cette année, donc je suis un peu surpris.

Sur la situation financière de la Ville, je voudrais dire qu'en 2023, l'épargne enregistre un léger rebond. L'épargne brute hors session, en 2022, était de 8 M€. Si, en 2023, l'épargne nette était de 2 M€, en 2023, on est passé de 8 à 11,9 M€, soit 3,9 M€ de plus. En épargne nette, on est passé de 2 à 5,5, soit 3,5 M€.

En 2023, la dette moyenne par habitant augmente de façon logique : 1 788,61 € par habitant, puisque nous avons augmenté notre recours à l'emprunt pour financer nos efforts d'investissement, sans augmenter les impôts, je le rappelle.

En 2024, l'encours de dette moyen par habitant devrait diminuer grâce aux cessions financières envisagées et dont le produit sera consacré à l'amorce du désendettement de la Ville. De plus, notons la diminution drastique du besoin d'emprunt. Lors du débat d'orientations budgétaires 2023, il s'élevait à 16 M€, puis 21 M€ lors de la présentation du budget primitif. Dans le ROB 2024 et au BP 2024, le besoin d'emprunt s'élève à 8,9 M€.

Quand je vous entends, je suis émerveillé, je me dis que vous nous proposez une situation idyllique. Déjà, l'année dernière, je voulais donner ma démission au maire pour rejoindre le groupe RES, parce que je me disais que c'était quand même sensationnel. Je regrette de ne pas l'avoir fait et je me demande si je ne vais pas le faire cette année, en fin de compte, parce que tout ce que vous voulez, c'est idyllique, mais il y a une chose qu'il manque, c'est l'argent.

Alors si, on peut le trouver, mais par l'emprunt. Je suis désolé, mais comme vous dites, il arrive un moment où l'on ne peut plus le faire ou alors, il y a aussi une autre manière d'avoir de l'argent, c'est d'augmenter les impôts. C'est une chose qu'on a décidé de ne pas faire.

Monsieur le Maire

Je crois aussi que toutes les collectivités, qu'elles soient communales, mais aussi départementales, vous le savez bien, Madame THIBAUT, ont eu de grosses difficultés pour établir leur budget, vous ne pouvez pas me contredire. En effet, comme l'a dit Monsieur MANGON, c'est un beau catalogue de tas de choses à réaliser. Je pense qu'au niveau du Conseil départemental aussi, il y a un beau catalogue de réalisations et toutes ne sont pas forcément réalisées et réalisables, donc il y a des temps pour tout. Il y a des points d'attente et en effet, il y a des projets qui peuvent se faire et d'autres qui sont mis en attente. Je ne vais pas répondre à tout parce que cela va être un peu long, mais on aura l'occasion d'en débattre à l'occasion du vote du budget.

Simplement, par rapport à certaines remarques, concernant le personnel, je pense que là aussi, au niveau du Conseil départemental, les difficultés de recrutement existent partout dans toutes les collectivités et le fait de départs de Rosny vers d'autres collectivités se ressent aussi sur les autres villes. Il y a un effet de basculement. Maintenant, il y a un changement de mentalité, un changement d'état d'esprit et ce, peut-être depuis le Covid. En effet, il n'y a plus la fidélité et des carrières de trente ou quarante ans dans la même collectivité, je pense que cela n'existera plus dans l'avenir. Maintenant, c'est vrai qu'entre les villes voisines, on se partage un certain nombre de personnels et je sais qu'au Conseil départemental, vous avez eu aussi beaucoup de difficultés à recruter. Là aussi, les difficultés sont les mêmes pour l'ensemble des collectivités.

Je reviens aussi sur le PEDT. Ce PEDT est en cours de construction avec les parents d'élèves qui pourront vous le dire.

La protection, vous considérez que c'est suffisant, mais nous, les retours que nous pouvons avoir, encore sur le quartier Coteaux Beauclair, entre autres, lors de la dernière rencontre qu'il a pu y avoir avec la mise en place du Conseil de quartier, c'est un sujet qui revient de manière récurrente et pour nous, c'est une priorité aussi. C'est pour cela que nous avons l'intention d'y mettre un budget conséquent.

Sur le quartier sud, la prospective indique – et Madame AWAD pourra le dire puisqu'elle a vu le document – qu'il n'y a pas de besoins avant 2032, donc pas dans l'immédiat en tout cas. C'est vrai que, là aussi, c'est une réserve que nous avons mise de côté. Nous avons des écoles anciennes, vous le savez bien — l'école des Marnaudes, entre autres — qui datent des années 1960, qui sont dans l'état où elles sont, donc nous faisons en sorte d'avancer sur les projets nouveaux, mais aussi de réhabiliter celles qui doivent être réhabilitées. Cela se fait aussi sur un plan pluriannuel, c'est évident.

La clinique Hoffmann, il s'agira d'une cession qu'il conviendra de délibérer avant la fin du premier semestre. C'est un projet, je l'avais indiqué à l'occasion des vœux, qui vous sera présenté.

A la Boissière, c'est encore une réflexion que nous menons par rapport à l'ancienne crèche Lucien Piron. Ce sont des projets lourds et on ne peut pas lancer forcément tous les projets au même moment.

En ce qui concerne la solidarité, elle relève du CCAS qui a son propre budget et son propre ROB.

Je pense que nous n'avons pas à rougir de ces priorités dans un contexte contraint, difficile, avec les difficultés que vous avez pu évoquer par rapport à l'année dernière. Vous voyez que la situation a évolué, elle a changé et que nous restons sur nos axes pour que le budget qui vous sera présenté dans un mois soit un budget sain, serein et en vérité.

Christine PROVOST

Je voulais dire à Madame THIBAUT qu'au niveau du CCAS et des aides facultatives, le reste à vivre, on l'a augmenté. Il était de 7 euros par personne et par jour, et on l'a monté à 9 euros parce qu'effectivement, dans les dossiers, on a vu que 7 euros à vivre, les gens ne peuvent rien faire, donc on l'a monté à 9 euros, c'est ce que je voulais vous dire.

Ivan ITZKOVITCH

Sur la position du groupe URAM sur ce budget et ces orientations budgétaires, je pense qu'il ne faut pas se tromper de débat. Là, je vous rejoins quand vous dites qu'évidemment, il y a le débat d'orientations et ensuite, il y a le débat du budget.

Le débat d'orientations, si on veut simplifier, c'est d'où l'on vient et où l'on va. En revanche, sur ce sujet, Madame THIBAUT vous dit que cela fait plusieurs années qu'on reporte et qu'on répète le même budget. Non, ce n'est pas exactement la même chose, parce qu'en réalité, d'où l'on vient et où l'on va, cela veut dire que depuis 2021, premier budget de plein exercice de votre mandature, et aujourd'hui, il y a eu une évolution.

Nous, au risque de se répéter, cela fait quatre budgets qu'on vous dit : « Le sens de vos orientations budgétaires n'est pas le bon et vous mène dans le mur ». Je ne l'invente pas, vous l'écrivez. On peut vous remercier et vous féliciter pour cette transparence. Vous l'écrivez en page 17 de votre rapport. Je vais le relire parce qu'écrire cela dans un rapport d'orientations budgétaires, c'est évidemment une preuve de transparence de votre part, mais c'est extrêmement grave. Vous dites : « La Ville ne dispose plus de l'épargne nette suffisante à autofinancer les investissements récurrents ». C'est vous qui l'écrivez en page 17.

Monsieur le Maire

Puisqu'on nous reproche le manque de transparence !

Ivan ITZKOVITCH

Non, mais moi, je ne vous le reproche pas.

Monsieur le Maire

On ne tourne pas autour du pot.

Ivan ITZKOVITCH

La forme est transparente, mais le fond est grave. Vous êtes en train d'écrire dans ce rapport : « Nous allons dans le mur ». Bravo de l'assumer, mais une fois que vous y allez, il y a deux solutions. Soit, vous y allez et vous cognez le mur, soit vous décidez de faire un virage ou de déraper. Nous ce qu'on vous dit, et on vous le dit depuis 4 ans. Nous, nous venons d'une situation où l'autofinancement était suffisant pour subvenir aux besoins de la Ville et depuis 4 ans, l'autofinancement est en chute libre. C'est cela qui va vers le mur. Ce n'est pas la dette, c'est l'autofinancement le problème.

L'autofinancement, c'est quoi ? En gros, si on veut simplifier, c'est ce qui vous reste une fois que vous avez payé vos dépenses de fonctionnement. C'est un peu le bas de laine, une fois que vous avez payé vos dépenses de fonctionnement et que vous avez encaissé vos recettes, notamment les impôts, pour investir et ne pas tout emprunter. Aujourd'hui, cette capacité, cette marge de manœuvre de la Ville qui est en chute libre depuis quatre ans, nous vous alertons tous les ans. A force de se répéter, on pensait être entendu, mais on ne l'est pas, puisque cela continue cette année. Vous continuez – et vous le reconnaissez en plus – à avoir cet autofinancement qui est en chute libre.

Je trouve Madame THIBAUT un peu dure avec nous, parce que quand on parlait d'autofinancement et qu'on met dans le même panier les majorités de droite, il n'y a qu'à regarder l'autofinancement qu'on a laissé au début du mandat et vous pourrez constater que ce n'est pas du tout le même. Je me souviens de Madame THIBAUT qui nous reprochait notre orthodoxie budgétaire, ce qui n'était pas du tout une critique pour nous, mais qui l'était pour elle.

L'orthodoxie budgétaire, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on fait attention à son fonctionnement et qu'une fois qu'on a fait attention à son fonctionnement, on a un autofinancement suffisant pour éviter de trop s'endetter. Pourquoi je vous dis que c'est une inertie et que là, il va falloir faire, ce n'est plus un virage, c'est un dérapage ? C'est qu'en réalité, vous ne pouvez pas le contrôler sur le temps. Ce n'est pas aussi facile que ça. Pourquoi ?

On le voit et votre rapport le montre très bien, la chute de votre autofinancement entraîne une augmentation lente de l'endettement. Loin de nous l'idée de dire qu'il ne faut pas s'endetter. Évidemment que sur des investissements, notamment des investissements scolaires lourds, il faut s'endetter. Il n'y a rien de catastrophique à s'endetter, sauf que la loi interdit aux collectivités de s'endetter pour fonctionner. On peut le comprendre, on ne peut s'endetter que pour investir.

Pour autant, c'est un constat purement juridique, ce n'est pas un constat financier, puisqu'en réalité, c'est ce que vous faites. Du fait que vous avez un fonctionnement qui est, pour nous, beaucoup trop important et qui ne permet pas de dégager des marges de manœuvre, vous êtes obligé d'augmenter l'endettement parce qu'il faut financer les investissements. Donc, indirectement, même si ce n'est pas le cas sur le papier, c'est le cas financièrement, le mécanisme est le suivant : vous vous endettez au détriment du fonctionnement qui augmente. Vous allez me dire qu'il faut bien payer le personnel, etc. J'entendais Monsieur MANGON qui disait tout à l'heure qu'il y a des montants de fonctionnement assumés.

Depuis le début du mandat, on vous le dit, on vous a alerté sur des points de fonctionnement qui étaient des points, pour nous, qui étaient de la gabegie financière. On vous l'a dit notamment sur le Rosny Magazine, on vous l'a dit sur MusicOparc, on vous l'a dit aux différents exercices budgétaires. Là, on n'a pas le budget puisque ce sera débattu dans un mois, mais force est de constater, qu'en réalité, votre stratégie financière aujourd'hui, qui vous empêche de faire des choix, vous coûte cher puisqu'elle coûte cher en endettement à la Ville et qu'elle obère les capacités de financement.

Je rejoins Madame THIBAUT sur ce point : *quid* de la fin du mandat ? Votre épargne brute, si l'on suit l'évolution de l'autofinancement depuis le début du mandat, si on est logique et s'il continue comme cela, normalement, l'année prochaine, il n'y a plus d'autofinancement et je crois que vous en êtes conscients, enfin j'espère que vous en êtes conscients.

Monsieur le Maire

Absolument et c'est ce que nous voulons absolument éviter, vous le verrez dans le budget d'ailleurs.

Ivan ITZKOVITCH

Mais là, vous ne l'évitez pas puisqu'on nous annonce 3,7 M€, donc vous ne l'évitez pas. C'est la page 20 de votre rapport qui dit 3,7 M€. Il n'y a qu'à voir l'évolution, on voit très bien où on va. Du coup, vous allez me dire : « Quelles sont vos propositions ? » parce qu'en effet, nous, on n'est pas dans une optique, d'ailleurs depuis quatre ans, à chaque fois qu'on le dit, on n'est pas entendu, mais si on le dit, c'est pour proposer quelque chose.

Nous, on n'aurait pas eu cette stratégie financière parce que cette stratégie financière qui consiste à dépenser pour ensuite s'endetter, ce n'est pas la nôtre. Elle vous coûte cher et en plus, vous n'avez pas de chance puisque vous avez un regain des taux d'intérêt, donc en plus, l'endettement coûte cher. Vous avez un effet ciseau assez impressionnant, entre une augmentation des charges courantes et en plus, une augmentation des taux d'intérêt qui fait que, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, vous êtes dans un étau financier inquiétant. Vous allez me dire : « Mais qu'est-ce qu'il faut faire ? ».

Vous le dites un peu : « On va essayer de faire des choix », mais en réalité et ça, on vous le reproche depuis le début du mandat, une priorité, c'est quoi ? C'est ce qu'on fait à la place de quelque chose d'autre. On ne peut pas avoir tout et son contraire comme priorité. On ne peut pas dire : « C'est une priorité ; c'est une priorité ; c'est une priorité ».

Non, la priorité, on doit choisir. Alors Madame THIBAUT dit : « Des coupes budgétaires », mais non, ce n'est pas une coupe, c'est un choix. Je me souviens quand nous étions sur les mêmes bancs, nous avons déjà eu des débats. Est-ce qu'il va falloir supprimer des services ? Est-ce qu'il faut revoir un certain nombre de fonctionnements ? Oui, vous allez être obligés de le faire.

Donc, nous, ce qu'on dit dans le cadre de ces orientations, c'est que si vous voulez engager ce dérapage, ce virage très rapide avant d'arriver dans le mur, il faut le faire rapidement et vous pouvez encore le faire, c'est toujours possible dès cette année. Ces choix, si vous ne les faites pas, ce n'est pas en serrant la ceinture, en essayant de trouver des économies par-ci par-là, que vous inverserez ou éviterez cette évolution de la courbe des dépenses de fonctionnement qui est inquiétante.

Monsieur MANGON disait qu'on limite à 1 %, qu'on fait attention etc., oui, mais de toute façon, on sait très bien qu'il y a un effet mécanique d'augmentation perpétuelle et annuelle d'un certain nombre de frais, notamment les fluides, les frais de personnel, les glissements de carrière, etc., qui font que, quoi qu'il arrive, il y a une augmentation, mais cela ne vous suffira pas pour la contenir. Même avec une gestion très prudente, cela ne suffira pas. Si vous ne faites pas des choix et, pour reprendre le langage de Madame THIBAUT, des coupes budgétaires, mais qui ne sont pas des coupes, c'est un choix, c'est-à-dire : « On ne peut plus assurer ce service à la population ; on ne peut plus faire ce type de dépenses ». Si vous ne les faites pas, vous allez dans le mur, vous aurez une capacité d'autofinancement qui va devenir nul sur le prochain exercice budgétaire et c'est symptomatique de tout cela. Cet autofinancement est extrêmement inquiétant et en même temps, il obère les futurs investissements.

On vous a reproché l'année dernière de ne pas avoir inscrit les orientations pluriannuelles et cette année, elles y sont, donc merci. Mais en tout état de cause, quand on voit vos orientations, on voit que vous prévoyez sur trois ans, jusqu'en 2027 ou 2028, 15 M€ d'investissements. Mais quand on regarde par rapport aux investissements de cette année, évidemment que le compte n'y est pas. On comprend que vous soyez prudent sur la suite, parce que vous êtes conscients et c'est peut-être quand même la première étape du virage, c'est de prendre conscience que si vous continuez comme cela, *in fine*, cela va obérer vos investissements.

Donc les discours qu'on a, au risque d'être répétitif depuis le début du mandat, de dire : « Faites des choix, sinon vous allez au tapis », là, vous ne les avez pas faits. C'est le quatrième exercice budgétaire que vous êtes amenés à conclure sur cette mandature et les quatre exercices budgétaires derniers, trois et avec celui-là quatre, on n'a jamais vu cette prise de conscience et cette évolution chez vous, et peut-être que c'est un peu trop tard. Vous avez encore un budget de plein exercice à voter l'année prochaine, mais cette orientation aujourd'hui, elle nécessite, soit un virage radical, soit une situation de fin de mandat financière catastrophique.

Je veux bien qu'on renvoie la balle aux majorités de droite successives, mais on a des qualités et des défauts. Cependant, je n'ai pas le souvenir d'avoir eu, dans la mandature précédente, ce type d'évolutions, ce type d'orientations qui nous emmenait à une capacité de marge de manœuvre quasi-nulle. On est quand même une ville de près de 50 000 habitants, donc garder des marges de manœuvre pour les écoles comme pour d'autres choses... Quand on entend aujourd'hui les associations sportives, les associations culturelles qui vous disent qu'il faut rénover tel équipement, c'est normal. Dans une ville aussi importante que la nôtre, il n'y a pas que les écoles, il y a aussi un certain nombre d'équipements publics et d'investissements lourds à faire. Vous êtes passé très rapidement dessus, mais quand on voit les voiries...

Vous faites du cadre de vie une priorité. *Dont acte*, on peut l'entendre, mais quand vous avez, sur une ville de 50 000 habitants, même pas 2 M€ à consacrer à des nouvelles voiries, évidemment que vous allez être contraint dans tout, donc ça ne concernera pas que les écoles, ça concernera tout et on risque d'arriver en fin de mandat à une marge de manœuvre à zéro et à être dans l'incapacité de programmer des gros investissements.

Je ne veux pas rentrer dans le vif du sujet parce qu'on aura de toute façon le débat au budget. Ce qu'on voulait vous dire et encore une fois, on peut, Monsieur MANGON, se répéter d'année en année, mais on se répète parce qu'on n'est pas écouté, c'est pour ça qu'on se répète. Je pense que si on avait été écouté, on n'aurait pas le même discours. Aujourd'hui et en plus, vous faites preuve de transparence, vous le reconnaissez cette fois-ci. Espérons que vous allez mettre en œuvre ce que vous préconisez, mais ce sont des bonnes intentions et Madame THIBAULT a totalement raison, il faut que vous soyez clairs, notamment dans le cadre du budget, sur les choix que vous allez faire. Si vous n'êtes pas clairs dessus et que vous ne les faites pas, la situation l'année prochaine sera, à mon avis, plus que difficile pour votre majorité.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur ITZKOVITCH. Personne n'accuse de mauvaise gestion l'ancienne majorité. Cela appartiendra à la CRC d'en faire état et de le commenter dans son rapport, sachant que le rapport s'étend sur deux mandats, le précédent et le début de celui-ci. Toutefois, il est incontestable que sur la période 2015-2019, le recours à la hausse des taux de fiscalité a permis de redresser l'épargne de 3 M€.

Le « Dépenser mieux » de 2023, en fonctionnement, se traduit même en 2024 par « dépenser moins ». Ainsi, en 2024, les orientations prévoient des charges à caractère général à 24,12 M€ contre 24,6 M€ en 2023, soit une baisse de 1,95 %.

En termes de charges de personnel, le chapitre 012, cela se traduit par une maîtrise de l'évolution à 44,26 M€ contre 43,6 M€ en 2015, soit une évolution de + 760 000 euros, quand les causes exogènes représentent déjà, à elles seules, plus de 822 000 euros.

Vous l'avez bien compris et vous l'avez dit, nous avons fait œuvre de transparence, on ne va pas tourner autour du pot. On ne va pas dire que tout va bien, que le budget est mirifique. Aujourd'hui, nous ne sommes pas là pour faire de la déclinaison des objectifs, vous les aurez à l'occasion du vote du budget le mois prochain. Donc je vous remercie pour vos interventions, vos alertes et ces alertes, avec Monsieur MANGON et l'équipe municipale, nous y sommes très attentifs. Vous pourrez constater aussi que par rapport à certains de vos arguments, certaines manifestations ne seront pas présentes dans le prochain budget, donc nous ne sommes pas sourds à tout, même si d'aucuns peuvent le dire.

Malgré tout, c'est vrai que le plan écoles est la priorité. C'est un budget lourd, c'est un budget conséquent, qui incombe à l'ensemble du budget et que nous essayons de résorber au mieux pour faire en sorte qu'au fil du temps, au fil de l'année, d'autres priorités puissent prendre le pas sur ce plan écoles, qui est pourtant indispensable, et vous le savez bien, parce qu'il y a création, mais aussi rénovation.

Ivan ITZKOVITCH

On ne vous a pas reproché vos investissements. On vous a dit que si vous continuiez comme ça, vous ne pourrez plus les faire. On ne peut pas vous reprocher d'investir, ni de créer et de rénover des écoles. Je me permets de rajouter que quand Madame THIBAULT nous dit : « On reprend le budget d'année en année », je ne veux pas être trop sarcastique, mais je me souviens de la position du groupe RES dans vos premiers budgets, qui disait : « Enfin ! On est libéré de l'orthodoxie budgétaire, c'est bien dépensé ». Je vois aujourd'hui que Madame THIBAULT a un peu évolué dans sa position et tant mieux, en disant : « Finalement, c'est la première fois que l'on entend RES parler d'autofinancement ».

Peut-être que c'est le résultat de deux ou trois années budgétaires un peu dépensières et je me souviens que votre position en début de mandat, n'était pas la même. Je veux bien qu'on se reproche des choses mutuellement, mais la cohérence est aussi importante. Je crois qu'il faut mesurer les conséquences de décisions des deux ou trois années précédentes et des positions des trois années précédentes, aujourd'hui. On peut nous reprocher, comme Monsieur MANGON le dit, la répétition, mais on peut aussi reprocher à certains d'avoir une position qui a un peu changé.

Monsieur le Maire

Tout est variable dans la vie.

Pierre MANGON

Quand on vous parle des diminutions sur la section de fonctionnement, comme Monsieur le Maire a dit tout à l'heure que notre prévision est de diminuer de 1,95 % les charges à caractère général, ce -1,95 % intègre 26 % de plus sur le budget au niveau de la restauration scolaire. On fait un effort de -1,95 %, mais dans cet effort, il y a une augmentation de la restauration scolaire de 26 %.

Monsieur le Maire

Madame THIBAULT, Madame AWAD et après, nous concluons.

Magalie THIBAULT

Peut-être que je vais laisser Madame AWAD parce qu'elle n'a pas encore eu l'occasion de s'exprimer pour le DOB. Je reviendrai après, je n'en ai pas pour longtemps.

Stéphanie AWAD

Merci. Je n'en ai pas pour longtemps non plus, parce que beaucoup de choses ont été dites et on ne s'était pas concerté, mais beaucoup d'arguments ont été avancés, donc je ne vais pas alourdir le débat. Simplement, l'année dernière, on avait déjà eu ce débat en interne, vous vous souvenez. Ce que je vous avais reproché à ce moment-là, c'était de ne pas faire de choix, donc ce qu'on dit depuis un moment. C'est vrai que la position que l'on avait, pour un certain nombre d'élus l'année dernière, c'était de dire qu'on n'a pas envie de se retrouver dans cette situation. Or, là, on y est et cela me pose vraiment problème. Honnêtement, j'aurais préféré avoir tort, mais on se rend compte qu'au niveau financier, l'année dernière, on a fait comme si de rien n'était, comme s'il n'y avait pas de crise quelconque et l'on a fait un budget classique qui ne tenait pas compte du contexte économique. On se retrouve dans cette situation.

Ce que j'aimerais, c'est qu'on ne continue pas à aller dans cette direction. Aujourd'hui, ce qui est fait est fait, on ne va pas revenir dessus, cela ne sert à rien de regretter le passé. Maintenant, il faut se tourner vers l'avenir et se dire : « Qu'est-ce qu'on fait, maintenant qu'on est dans cette situation financière compliquée ? ». Effectivement, il y a des choix à faire. J'aimerais qu'on ne soit pas sur les petits choix qu'on a l'habitude de faire, de dire : « Chaque service, s'il vous plaît, trouvez-moi 10 % et comme ça, ça rentre ». Clairement, ce n'est pas ce qu'il faut faire.

Dans une ville, il y a des compétences obligatoires et d'autres qui ne le sont pas. Quand les périodes sont prospères, on a la possibilité de faire au-delà des compétences obligatoires des villes et de faire plein de choses. On a plein d'idées, on veut tous faire plein de choses. On a tous envie de faire plaisir à la population, d'apporter des services nouveaux, d'aller bien au-delà des compétences obligatoires. On a plein d'idées, sauf que comme le dit Monsieur MANGON, à un moment donné, il faut faire des choix parce qu'on n'est plus dans cette situation prospère et à un moment donné, il faut se recentrer sur ses priorités.

Ces priorités sont où aujourd'hui ? Je ne les vois pas. Clairement, vous dites que vous avez des priorités. Pour moi, ce ne sont pas des priorités, ce sont soit des dépenses obligatoires, soit des choses qui ont déjà été amorcées avant même ce mandat, donc on est obligé de continuer, c'est comme ça. Soit, ce sont des choses financées, donc c'est une opportunité et pas une priorité. A un moment donné, quelles sont les priorités ? Sur quoi on se recentre et qu'est-ce qu'on arrête ? Ce n'est pas mal d'arrêter des choses, de dire : « Aujourd'hui, je n'ai pas les moyens de tout faire, donc je vais faire bien, mais juste un certain nombre de choses. Je ne vais pas tout faire, mais ce que je fais, je le fais bien ». C'est ce qu'on ne voit pas aujourd'hui.

J'ai l'impression qu'on est encore à périmètre constant et qu'on va dire aux services : « S'il vous plaît, trouvez-moi 1 M€ par-ci, 1 M€ par-là, pour que ça rentre et c'est tout ».

Clairement, ce que je demande aujourd'hui, c'est qu'on arrive à avoir une vision de votre priorité, réellement, ce que vous voulez faire, ce que vous voulez faire bien et qu'on dise : « Le contexte économique ne nous permet pas de faire ces choses-là ». Ce n'est pas le fait que ce ne sont pas des choses importantes. Ce n'est pas que tous les autres sujets ne sont pas importants. Il y aura toujours quelqu'un pour regretter et dire : « C'est dommage, avant on avait tel et tel service, on ne l'a plus. Est-ce que ça veut dire que ce n'est pas prioritaire pour vous, que vous n'aimez pas telle ou telle catégorie de population ? », mais le débat n'est pas là.

S'il n'y a pas d'argent pour tout faire, à un moment donné, il faut se recentrer sur le plus important. Ça ne veut pas dire que les autres services ne le sont pas, c'est qu'à un moment donné, quand on a les capacités de le faire, on le fera, mais il faut se poser vraiment les questions pour retrouver une capacité d'autofinancement, pour retrouver une situation économique saine dans la Ville et ces choix-là, il faut les faire.

J'espère sincèrement qu'au moment où l'on arrivera devant le budget, on aura vraiment des choix et qu'ils seront assumés : « Voilà ce que je fais, je le fais bien et voilà la politique que je veux mener, et voilà ce que je ne fais plus parce que je n'ai pas les moyens de le faire ». J'espère sincèrement qu'on ne sera pas sur des petites coupes par-ci par-là.

Monsieur le Maire

Un choix a été fait et ce n'était peut-être pas votre préoccupation, c'est celui d'augmenter les impôts, autrefois. Nous diminuons grandement notre besoin d'emprunt, nous allons œuvrer à des cessions foncières, comme la clinique Hoffmann, qui nous permettront d'amorcer, entre autres, le désendettement, c'est un choix.

Je prends le cas du CMS. Le CMS n'est pas obligatoire, mais face aux défaillances de l'État, face au manque aussi de médecins, nous faisons le choix de maintenir ce CMS. C'est un choix. Faire disparaître le CMS, on l'a entendu autrefois, je le dis aux élus présents, là, vous le savez bien et ça faisait partie des débats. Certains l'évoquaient déjà autrefois. Avec d'autres élus, Mme BOYER en tête, nous avons lutté pour que ce CMS garde sa place en ville. Monsieur CAPILLON doit s'en souvenir aussi. Vous n'étiez peut-être pas des municipalités d'avant, mais c'était des questionnements que nous avons par rapport à des services publics. C'est comme pour les crèches aussi, nous avons des choix par rapport à l'offre publique et parfois, on pourrait se dire : « On laisse tomber, on fait passer cela à des services extérieurs », mais ce sont en effet des choix.

Madame THIBAUT et après, nous allons conclure parce qu'il est déjà midi.

Magalie THIBAUT

Très rapidement, pour rebondir, je remercie déjà Monsieur MANGON de rappeler la cohérence du groupe Rosny Écologique et Solidaire dans ses interventions. Je voulais revenir sur vos remarques, Monsieur MANGON, sur un certain nombre de propositions que nous faisons. Il ne s'agit pas d'ailleurs de dépenser plus, mais de dépenser autrement. C'est le cas sur la question du budget participatif ; c'est le cas sur le budget climat. Ça ne coûte pas plus cher à une collectivité, c'est la façon même dont on va gérer et construire ses orientations budgétaires.

Il y a un débat qui me dérange un peu, c'est de dire qu'on confond le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget. Excusez-moi, je siége dans un exécutif et quand on présente des orientations budgétaires, on présente des priorités et on explique, à partir du moment où les priorités sont celles-ci, où l'on va ne pas prioriser et dans quel secteur on va faire des économies. C'est bien ce que je vous reproche aujourd'hui, c'est que ce matin, vous êtes en incapacité... Pour autant, vous le savez parce que le budget va intervenir dans à peine un mois ou alors, si vous me dites : « Je ne sais pas où je vais faire mes arbitrages ou mes coupes budgétaires », je trouve ça très inquiétant. Donc oui, je considère que dans un débat d'orientations budgétaires, la transparence est de dire où vont aller nos investissements en lien avec nos orientations, nos priorités municipales et où l'on va faire des économies dans la partie de fonctionnement, mais où, dans la partie de fonctionnement ?

Il n'y a peut-être pas besoin d'aller dans la précision du montant, mais au moins, de dire les lignes sur lesquelles vous allez toucher, ce que vous ne faites pas aujourd'hui.

Pour moi, en fait, le débat d'orientations budgétaires n'a même pas lieu d'être quand on a finalement 50 % d'une orientation budgétaire, d'un budget d'une ville qui sera voté dans à peine un mois.

Monsieur le Maire

Madame SEBAN ?

Shannon SEBAN

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Comme mes collègues, j'ai pris connaissance avec attention du rapport d'orientations budgétaires, qui est toujours un moment important pour cerner les priorités de notre commune et je dois vous faire une confidence, je suis particulièrement inquiète sur la situation financière actuelle de notre commune.

Notre épargne, c'est-à-dire notre capacité de financement est, depuis 2016, en chute libre et encore, c'est un euphémisme. En parallèle, le niveau d'investissement de la Ville reste particulièrement élevé. *Dont acte*, puisque cela bénéficie notamment au plan Écoles à hauteur de 54 % du budget, mais ce niveau d'investissement élevé se traduit surtout par une forte progression de l'endettement qui ne semble pas, dans ce rapport, vous inquiéter. Pourtant, l'encours de dette a progressé de près de 29 M€ depuis 2014, dont plus de 20 M€ entre 2018 et 2022 et nous sommes aujourd'hui endettés à près de 81,6 M€, ce qui fait, sans vouloir être alarmiste, de Rosny-sous-Bois, l'une des villes de Seine-Saint-Denis dont l'encours de dette par habitant est le plus élevé.

Face à cela, il faudra faire des choix, des coupes budgétaires. Il faudra revoir ensemble nos priorités, faire des choix et effectivement, il n'y a pas d'argent magique, donc quand on promet certaines choses à nos habitants et que l'on a un cadre de vie à assurer, il faut pouvoir faire des coupes budgétaires en conséquence. Sinon, on va droit dans le mur.

Enfin, il me semble que dans le ton adopté dans ce rapport, vous semblez parfois justifier la mauvaise gestion budgétaire de la Ville par la situation économique nationale et par certaines actions du gouvernement. Je me permets juste de rappeler ici, Monsieur le Maire, que dans le cadre de la Loi de Finances, il y a eu une augmentation de près de 320 M€ de la dotation globale de fonctionnement prévue par l'État pour les collectivités et que la Ville de Rosny-sous-Bois en bénéficie, notamment dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine. C'est, par ailleurs, cette même Loi de Finances qui prévoit également pour 2024, et ce n'est pas négligeable, une prorogation des dispositifs d'atténuation des prix de l'énergie pour les collectivités.

Monsieur le Maire, effectivement, ce débat d'orientations budgétaires est aujourd'hui l'occasion de prendre conscience de la réalité des chiffres. J'en appelle ici à un sursaut de votre part, ainsi que de votre équipe, pour faire des choix, pour revoir les priorités qui doivent être les nôtres dans les prochaines années et pour effectuer des coupes budgétaires en conséquence. Merci à vous.

Monsieur le Maire

Je voudrais rappeler que le ROB indique en page 10 que la Loi de Finances prévoit bien la prorogation, pour 2024, des dispositifs d'atténuation des prix de l'énergie pour les collectivités. Toutefois, la mobilisation de l'État reste insuffisante. L'abondement des dotations permet uniquement de ne pas enregistrer la baisse en termes de dotation globale de fonctionnement. Sans dispositif l'an prochain, nous pourrions perdre entre 100 000 et 150 000 K€ en 2025.

Dans la logique, si tout est joué d'avance en termes d'inscriptions budgétaires, le débat d'orientations devient insincère. Ce fonctionnement nous a fait faire de nombreux arbitrages que vous pourrez constater, entre autres sur les secteurs événementiels et communications, à l'occasion du vote du budget, qui ce budget, a diminué de -53 %.

Monsieur CAREL, vous vouliez prendre la parole.

Pierre-Olivier CAREL

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers Rosnéens présents ce matin et qui nous regardez sur Facebook,

Tout d'abord, je voudrais m'associer aux remerciements de chacun de nous et saluer le travail au quotidien des agents de la collectivité. Un travail discret et ingrat, mais indispensable pour œuvrer au mieux vivre ensemble auquel nous aspirons. J'adresse tous mes vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions à la directrice des finances, présente ce matin, et qui va quitter la collectivité la semaine prochaine. Je voulais aussi saluer le retour de la transmission du Conseil municipal en direct. C'est une nécessité démocratique pour partager les travaux de notre assemblée avec l'ensemble de la population.

Aujourd'hui, il est clair que certains se projettent déjà dans l'avenir. Pour nous, ce doit être le temps de la responsabilité pour sauver nos finances locales en tenant compte, certes, du contexte national, mais surtout des recommandations de la Chambre régionale des comptes qui confirme, dans son rapport sur le budget 2023, que les craintes que nous avons témoignées l'an passé étaient fondées, nous confortant de ne pas avoir voté le budget que nous avons bien perçu comme non-équilibré et surtout, ne répondant pas pleinement à nos engagements électoraux et ce, malgré maintes et maintes mises en garde.

Les orientations budgétaires 2024 sont très loin de nous faire rêver et de faire rêver les nombreux Rosnéens que nous rencontrons chaque jour dans nos quartiers et avec qui nous en débattons. Pourquoi ? Parce que la capacité d'autofinancement dégagée est en forte baisse. Or, cet indicateur sert à jauger de la bonne santé financière de la collectivité et à réaliser les investissements nécessaires. Pour une collectivité comme Rosny, non seulement l'autofinancement se doit d'être positif pour pouvoir solliciter les banques pour emprunter, mais ce ne sont pas 5,3 M€ qui doivent être ciblés, mais près de 10 M€ pour répondre aux 4 axes de l'investissement :

- Les nouvelles opérations : la création d'équipements et les réhabilitations lourdes ;
- L'entretien du patrimoine : nos bâtiments municipaux ou la voirie ;
- Les achats d'équipements ;
- Les interventions foncières.

Dès lors, quand les recettes de fonctionnement ne permettent plus de financer les ambitions de la municipalité pour le quotidien (écoles, voirie, terrains de sport, lieux culturels, propreté, sécurité, Petite enfance, santé, espaces verts, jeunesse, etc.), c'est à l'emprunt qu'il faut recourir massivement comme cela a été le cas depuis 3 ans. Donc, double peine : en endettant l'ensemble des habitants sur 9 ans à ce jour, contre une recommandation de 5 ans, et en devant s'en tenir au strict minimum pour l'amélioration du service public pour une ville qui comporte aujourd'hui 50 000 habitants.

On le voit clairement sur la diapositive 16 avec un encours moyen de la dette de 58,8 M€ entre 2014 et 2020 et de 74,8 M€ entre 2020 et 2023, soit une progression moyenne de 16 M€ dont je rappelle que les intérêts sont remboursés en fonctionnement. Il faut donc être très, très, très prudent sur tout nouvel endettement.

Sur la diapositive 24 relative au personnel, il apparaît nécessaire de mieux encadrer la masse salariale et en cela, nous nous appuyons à nouveau sur les recommandations de la Chambre régionale des comptes de l'an passé, tout en veillant au bien-être des agents dont beaucoup sont en souffrance.

Un point n'a pas manqué d'attirer notre attention : les 250 postes vacants ouverts au recrutement, dont de nombreux postes d'encadrement, voire de direction. C'est d'une part, un indicateur de la bonne santé administrative de la collectivité sur les 1 050 emplois en équivalent temps plein, mais c'est aussi et surtout, un montant de près de 10 M€ de coût potentiel

représentant une incertitude budgétaire non négligeable sur les prévisions qu'équilibre pour 2024, si tous les postes vacants étaient pourvus. Attention à l'appréciation de la CRC sur ce point.

Je rappelle que le personnel est le premier poste budgétaire de la collectivité. L'objectif ciblé doit être de revenir à 47, voire 45 % maximum du budget de fonctionnement. Je salue à cet instant le travail de notre collègue en charge du personnel qui a bien repris la délégation en main.

Comme cela se pratiquait précédemment, il est souhaitable de revenir à un vote du budget en décembre, afin d'équilibrer le budget sur les seules recettes estimées de l'année en cours, sans compter sur la reprise anticipée du résultat ou tenter de jouer sur les restes à réaliser, comme l'an passé. Le budget est la traduction des attentes, des aspirations des habitants de chacun de nos quartiers et des acteurs de la vie économique, associative, sanitaire et sociale de notre commune. C'est aussi le respect de la parole donnée, chacun jouant un rôle décisif dans la vie de la cité, car c'est avec chacun que nous, élus locaux, sommes les premiers garants du lien social qui est le fondement de notre République dans un fonctionnement démocratique.

En tant qu'élus locaux, nous sommes en première ligne pour comprendre et concrétiser les aspirations à un cadre de vie agréable. Nous avons la responsabilité collective de nous projeter dans l'avenir à dix, trente, voire cinquante ans pour préparer la Ville aux générations futures, notamment au travers de la transition écologique pour lutter, à notre niveau, contre le réchauffement climatique, qu'elle concerne les bâtiments publics ou l'aménagement de la ville.

Dans le contexte national actuel, nous devons nous ériger et agir en rempart contre le déclassement social et pire, le glissement vers la pauvreté. Toutes les communes se sont toujours plaintes du contexte national, mais elles ont toujours fait face à leurs engagements en fonction de leurs choix et de leur capacité à gérer les incertitudes de leur environnement, car ce qui fait la force d'une commune, c'est de s'adapter à cet environnement incertain.

Prenons garde à ne pas créer les conditions du piège d'un populisme rampant, aux phrases simplistes et dont le projet politique ne conduit qu'au repli et à la division. Luttons aussi sans relâche contre la rhétorique anti-élitiste. Déconstruisons ces promesses de lendemains qui chantent, alors que le véritable but est le chaos n'apportant qu'inégalités et totalitarisme. L'actualité en est, tristement et quotidiennement, l'illustration. Il en va de notre responsabilité morale et citoyenne.

L'engagement des élus locaux se doit d'être exemplaire pour redonner cette confiance nécessaire pour garantir la réussite du contrat social si bien décrit il y a 260 ans par Jean-Jacques Rousseau. Dans un contexte de croissance faible et d'inflation persistante, ce n'est donc que dans une gestion rigoureuse avec une trajectoire financière claire, une feuille de route par délégation et un plan pluriannuel d'investissement à dix ans au moins, que nous trouverons la sérénité d'un budget au service d'un projet ambitieux, mais réaliste, au service des Rosnéens.

Il reste un mois de travail avant le vote du budget début avril, pour améliorer encore les orientations sur le fonctionnement et l'investissement. Bien sûr, il faudra encore faire tous ensemble des choix difficiles, mais c'est au prix du respect de nos engagements de 2020 au service d'un cadre de vie, de la transition écologique et climatique, et du pouvoir d'achat, dont nous sommes, nous restons et resterons les garants, que nous pourrons faire avancer notre ville.

J'ai, à ce sujet, le plaisir de vous annoncer la création d'un groupe politique au sein du Conseil municipal, le groupe Mieux vivre ensemble !

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

Monsieur le Maire

Nous sommes ravis de l'apprendre ! Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Ça tombe bien que votre intervention termine sur ce point, Monsieur CAREL, parce qu'on était plusieurs à se poser la question : à quel titre vous intervenez ? Est-ce que vous êtes dans la majorité ? Dans l'opposition ? Vous nous annoncez la création d'un groupe politique, mais c'est un nouveau groupe dans la majorité ou un groupe d'opposition ? Il faut clarifier les choses un peu, on ne peut pas toujours rester entre deux chaises.

Monsieur le Maire

Ecoutez, je l'apprends. On est un peu comme vous. Merci Monsieur ITZKOVITCH de poser la question. Vous nous direz qui compose le groupe. Vous étiez au groupe majoritaire l'autre soir, donc vous auriez pu nous en faire part, Monsieur CAREL. C'est la moindre des choses. Merci pour votre intervention. Je reviendrai vers vous pour ce nouveau groupe dont nous découvrons l'origine ce jour, je vous en remercie. Enfin, tout le monde veut vivre ensemble et tout le monde veut le mieux vivre ensemble ! Comme on me le rappelle, c'était le slogan des Républicains à l'occasion des dernières Départementales. Alors vous n'êtes plus Modem, vous êtes passé Républicain ?

Ivan ITZKOVITCH

C'était surtout le slogan de l'URAM en 2008. Merci Monsieur CAREL.

Monsieur le Maire

Aussi !

Bien, nous allons faire en deux temps puisqu'il faut tout d'abord que nous fassions une prise d'acte pour la tenue du débat des orientations budgétaires. Nous prenons acte et dans un deuxième temps, je vous demande de voter, donc de revenir vers vos tablettes pour approuver ce ROB.

Ivan ITZKOVITCH

Je crois que c'est prendre acte du débat et approuver le rapport, dans ce sens.

Jean-Paul FAUCONNET, Président

Oui, c'est ce que j'ai dit, prendre acte du débat et ensuite, vote du rapport. Prenez vos tablettes. Monsieur MANGON s'est absenté quelques instants, mais il a donné son pouvoir à Madame VENTURA.

Magalie THIBAUT

Monsieur le Maire, sur la tablette, on doit s'exprimer uniquement sur un seul vote, sur les orientations budgétaires ? Pas sur le fait qu'on a pris acte ?

Ivan ITZKOVITCH

C'est peut-être plus prudent de faire acter la prise d'acte et ensuite, de faire voter.

Jean-Paul FAUCONNET, Président

Oui, je l'ai dit, prise d'acte. En deux temps, la prise d'acte, nous avons pris acte de la tenue du débat et le deuxième temps, c'est le vote, l'approbation du ROB.

Prise d'acte de la tenue du débat

PRISE D'ACTE**43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme AWAD, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires est adopté par 27 voix pour, 10 votes contre (7 R.E.S., Mmes AWAD et SEBAN et M. CIANI) et 6 abstentions (URAM)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR****43
27**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT,

CONTRE**10**

Mme AWAD, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTIONS**6**

M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

Monsieur le Maire

Il est déjà 12h30. Je vous propose de faire un petit arrêt de dix minutes, une petite suspension de séance avant de reprendre notre Conseil.

Fatiha KELOUA

Monsieur le Maire, ce serait bien pour le public d'expliquer ce qui va se passer maintenant. Une pause et ensuite ? Sinon, ils vont partir.

Jean-Paul FAUCONNET, Président

Je l'ai dit tout à l'heure, en début de Conseil. On fait une petite pause bien méritée pour aller souffler cinq minutes et nous reprenons la suite des débats. Je ne suis pas idiot !

Suspension de séance à 12h30**• QUESTIONS DU PUBLIC****12h45**

Monsieur le Maire

Je vous propose de reprendre place. Nous allons nous donner une demi-heure, car nous avons encore un autre sujet qui suit. Nous allons faire des groupes de questions par cinq, donc on prend cinq questions, on répond à cinq questions. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est une suspension de séance dans le cadre du Conseil municipal, donc la parole est donnée au public dans le cadre d'une suspension de séance et nous reprendrons ensuite notre séance.

Qui commence ? Présentez-vous, parce que tout le monde ne vous connaît pas.

Une intervenante

Bonjour, je fais partie du Conseil de quartier Coteaux Beauclair, tout nouveau. Je voulais intervenir par rapport au TITUS. Ce qu'on considère, nous, comme Rosnéens, le TITUS, c'est plus une navette qui permet de desservir les différents quartiers et surtout, vers le centre-ville. Sur le nouveau circuit qui est proposé, pour le boulevard Gabriel Péri, ce n'est plus en direction de Montreuil, mais sur le retour.

Je voulais savoir quels types d'aménagements allaient être mis en place ? Actuellement, je ne vois pas comment le bus peut s'arrêter, parce que ce sont des arbres et il y a un mini-trottoir du côté du Golf. Je voulais savoir si des aménagements allaient être prévus ?

L'autre chose, c'est que sur l'autre circuit du TITUS, tous les EHPAD ne sont pas desservis. Ce n'est pas non plus noté sur le plan, mais il y a des EHPAD qui sont un peu oubliés, donc savoir ce qui a été prévu. Est-ce que vous allez revoir le circuit pour qu'on puisse vraiment circuler et éviter de prendre son véhicule ? L'objectif, c'est de ne pas prendre son véhicule, mais si des arrêts sont mal desservis, je ne vois pas comment on peut ne pas venir en voiture dans le centre-ville.

Lise WANDE-WULA

Bonjour. Conseil du quartier de la Boissière. Je rebondis par rapport au TITUS. Il y a eu beaucoup de mécontentements qu'il n'y ait plus d'arrêt du TITUS de la ligne 1 à Etienne-Dolet. Ce qui ressort, c'est que les personnes âgées, pour descendre la côte, pour aller sur le boulevard Gabriel Péri, ils y arrivent tant bien que mal, mais pour la remontée, c'est très compliqué, aussi pour les mamans qui ont plusieurs enfants. En plus, comme l'escalier est défectueux, c'est très compliqué, donc ils se plaignent. Ils sont vraiment très mécontents, donc c'est pour voir comment mieux desservir le TITUS, la ligne 1, par rapport aux arrêts d'Etienne Dolet ou Gabriel Péri.

Monique DESHOGUES

Bonjour Mesdames, Messieurs, Bonjour Monsieur le Maire.

Je parle aujourd'hui au nom de l'association ACR (Chats des Rues), avec laquelle la Ville était en convention jusqu'à fin 2022. A plusieurs reprises, nous nous sommes vus, Monsieur le Maire. J'ai eu l'occasion de déposer à votre secrétariat, il y a quelques semaines, un courrier vous expliquant la situation de cette association qui, si l'on considère les difficultés qui viennent de nous être exposées, peut paraître à certains légère ou dérisoire, mais toutes les causes valant d'être défendues, j'enfourne aujourd'hui la casquette Protection animale.

On était donc en convention avec la Ville pour la prise en charge des chats errants, des chats blessés, des chats maltraités, des chats dont personne ne veut et à la suite de raisons, je ne sais pas trop lesquelles, soulevées peut-être par la recette des impôts, la convention n'a pas été renouvelée.

Nous n'avons aucune nouvelle de votre part concernant une prise en charge quelconque, à part par des petites associations de quartiers qui n'ont pas forcément, ni les moyens, ni les locaux pour subvenir à la misère animale que l'on considère sur notre territoire.

L'ACR, pour mémoire, prend en charge à peu près 1 000 chats par an qu'elle soigne, qu'elle euthanasie quelquefois lorsque l'obligation en est faite, mais surtout, qu'elle remet à l'adoption, quel que soit leur état, des chats amputés, des chats énucléés, etc.

Jusqu'à fin 2002, cela a très bien fonctionné avec la Ville, mais ce n'est plus le cas et je voulais savoir, suite au courrier qui vous a été adressé, si une solution d'appel d'offres ou de reconduction de convention était à l'ordre du jour ? Merci, Monsieur le Maire.

Oleg SINOLECKA

Bonjour Monsieur le Maire. Je voudrais connaître vos positions, ou celles de votre équipe, concernant les locations saisonnières de courtes durées du genre *Airbnb* ou *Booking*. Dans ma résidence, deux entités sont en train de se créer. A priori, je ne connais pas de service municipal, notamment le service Finances, qui pourrait enregistrer les recettes de cette activité. La position est importante, sans vouloir l'orienter. Il y a plus de 4 millions de gens en France qui sont en souffrance de logement, pas forcément des personnes déclassées, mais des personnes qui sont en capacité de payer.

De plus, puisque nous, nous subissons les inconvénients de cette activité commerciale, est-ce que la mairie ne pourrait pas moins en récolter les taxes journalières ? La question reste ouverte. Le problème va se poser avec d'autant plus d'acuité que les Jeux Olympiques approchent et je pense que l'activité va être amenée à se multiplier. Merci.

Amélie JOLY

Bonjour, merci de me donner la parole. Je suis maman d'enfants scolarisés sur Rosny-sous-Bois. Je parle aujourd'hui en tant que représentante des parents d'élèves de Rosny et notre question porte sur la Caisse des écoles, dont vous avez annoncé la fermeture au dernier Conseil municipal et sur laquelle il y aurait environ 180 000 euros. Pour vous donner un ordre d'idée, la subvention pour les projets pédagogiques, c'est à peu près 80 000 euros par an. C'est l'équivalent de plus de deux ans de subventions.

Rappelons que le rôle de la Caisse des écoles est d'aider financièrement des familles en grande précarité, afin que leurs enfants puissent fréquenter l'école, mais aussi de subventionner des actions à caractère éducatif, culturel, social, sanitaire, relevant du premier et second degré, définition que j'ai trouvée sur le site Éduscol de l'Éducation nationale. Ma question est la suivante :

Pourquoi cet argent n'a-t-il pas été utilisé ces trois dernières années pour subventionner des projets pédagogiques, alors que cette année, certains projets, comme des classes transplantées, n'ont obtenu aucune aide financière ? Pourriez-vous également préciser le montant prévu pour le budget pédagogique alloué aux projets scolaires en 2024 ? Je parle bien de projets pédagogiques, pas du plan Écoles, des travaux, etc., mais vraiment l'argent pour les projets pédagogiques, les sorties, les voyages des classes, etc. Bien sûr, l'argent de la Caisse des écoles, y sera-t-il versé ? Merci.

Monsieur le Maire

- Concernant le TITUS, il desservira bien Coteaux Beauclair. Une attention toute particulière est portée pour relier ce quartier au reste de la ville, ce qui est évident. Un accent sur l'axe Coteaux Beauclair et le lycée Charles de Gaulle est mis en priorité. Quant au quartier proprement dit, le trajet est choisi en fonction du plan de circulation, et vers Montreuil, la rue de Lisbonne et le retour par le boulevard Gabriel Péri. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y aura les premiers essais et en fonction de ça, nous allons analyser les manques et les difficultés qu'il pourrait y avoir. Si véritablement, il y a un manque ou une mauvaise relation, nous revisiterons le trajet.
- Concernant ACR, la gestion des chats errants est une compétence de la Ville, Madame DESHOQUES, vous le savez sans doute, et ce n'est pas le cas des chats libres – nous avons eu l'occasion d'en discuter puisque nous nous sommes retrouvés il y a quelques

semaines – ce qui crée des difficultés. Toutefois, je tiens à vous rassurer, le marché est en cours de renouvellement.

- Ensuite, concernant les *Airbnb*, c'est vrai que c'est un souci. Nous avons des retours concernant la location, que nous ne connaissons pas d'*Airbnb*, avec du voisinage qui est assez remonté parce que parfois, les locataires de *Airbnb* font beaucoup de bruit ou de dégradations. Cela dépend d'une taxe de séjour et nous sommes actuellement en train de mener une réflexion concernant la mise en œuvre d'une taxe de séjour qui permettrait d'apporter une source de recettes, comme vous le disiez Monsieur. C'est vrai qu'il faut être très vigilant quant à la réservation de ces appartements ou de ces maisons, surtout pendant la période des Jeux Olympiques qui s'annoncent.

Je laisse Madame LEFELLE répondre pour la Caisse des écoles.

Virginie LEFELLE

- Par délibération du 21 décembre 2023, le Conseil municipal a acté la dissolution de la Caisse des écoles. Cette dernière fait suite à une réflexion lancée dès 2020. Courant 2020 a été actée la fermeture de la Caisse des écoles, qui n'avait déjà presque plus de mission en propre. En effet, la municipalité précédente avait souhaité garder dans le giron de la Ville, l'ensemble des dépenses non obligatoires affiliées aux périscolaires (subventions aux écoles, études surveillées, restauration, etc.), plutôt que de les déléguer à la Caisse des écoles. Aussi, en 2020, la Caisse des écoles ne gérait plus que le Plan de réussite éducatif (PRE), qui est depuis passé sous le giron du CCAS.

Trois ans plus tard et sans dépenses effectives, la structure a donc été dissoute et les montants ont été rebasculés dans les recettes de fonctionnement de la Ville à hauteur de 155 251,17 € et dans les recettes d'investissements à hauteur de 27 171,22 €.

Dans le budget 2024, ces sommes contribueront, en fonctionnement, à absorber une partie de l'augmentation importante du coût du marché de restauration scolaire, la rémunération du poste de chargé du suivi de la restauration scolaire, poste qui sera pourvu à compter du 2 mai. En investissement : changement du gros électroménager des offices, assuré par le titulaire de l'ancien marché de restauration. Une somme de 60 000 euros a été inscrite à cet effet au BP 2024.

Nous sommes, pour l'heure, à l'étape des orientations budgétaires. Les inscriptions budgétaires dans le cadre du Budget primitif peuvent, quant à elles, évoluer. Je peux d'ores et déjà vous indiquer qu'une enveloppe de plus de 160 000 euros sera attribuée aux subventions dédiées au secteur scolaire et pédagogique.

Monsieur le Maire

Merci, Madame LEFELLE. On repart sur cinq questions.

Une intervenante

Bonjour, je suis parent d'élèves et j'ai deux questions concernant, sans originalité, le plan Écoles. Je n'ai vu mention nulle part du groupe Simone Veil et de la phase 2 qui devait être amorcée sur ce projet et ce groupe scolaire. Cela n'apparaît pas non plus dans votre PPI 2024-2027.

Sur le plan École pour 2024, vous avez annoncé 13,2 M€ pour l'école. Néanmoins, dans votre PPI 2024-2027, vous avez annoncé 15,4 M€. Est-ce qu'on doit donc en déduire que si l'on fait la soustraction des deux, il restera 2,2 M€ pour finir les trois années restantes, 2025-2027 ? Merci.

Cyrille LAKOMY

Bonjour à tous, habitant du quartier Bois-Perrier/Marnaudes. Monsieur le Maire, vous avez inscrit 1,8 M€ de rénovation de voirie. D'habitude, nous avons connaissance des rues et quartiers concernés. Là, il n'en est rien.

Pouvez-vous nous les décliner, s'il vous plaît ? Merci.

Olivier PATTE

Je suis membre de l'association Alternatiba à Rosny-sous-Bois. Je vais revenir un peu sur le suivi du pacte pour la transition qu'on a signé lors des municipales de 2020. Comme je suis membre du CLDD aussi, on a eu recours à un cabinet de conseil, le Cabinet Rouge Vif, pour aider la Ville à mettre en place des objectifs de développement durable et à suivre l'Agenda 2030 et surtout, répondre à nos questions qu'on avait déjà soulevées en 2020.

On a fait ces deux rencontres sous forme d'ateliers ludiques, de jeux, mais on attend toujours leur bilan et leurs fiches d'actions qui devaient venir à l'automne. Ce qui m'inquiète un peu, c'est que dans leur planning, il devait y avoir une consultation en ligne des habitants en janvier 2024, mais je n'en ai pas entendu parler. Je voulais vous poser la question sur la continuité de l'Agenda 2030, via le Cabinet Rouge Vif, est-ce qu'ils respectent leur calendrier ? Quelle est la ligne posée au budget concernant ce Cabinet de conseil et les autres ? Merci.

Claude RAMBAUD

Bonjour, je fais aussi partie d'Alternatiba. J'ai une question qui concerne le chapitre Développement urbain de Rosny. Une ligne de métro arrive à Rosny, un nouveau PLU va être mis en place. Le promoteur Unibail-Rodamco-Westfield vient de nous présenter un projet de nouveau quartier, tout entier, à l'emplacement de Rosny 2. Je n'ai rien vu dans le débat d'orientations budgétaires qui soit fléché vers des moyens mis en place pour une réflexion, des études et la planification de l'évolution urbaine de la Ville. Je voulais savoir quelle était la stratégie envisagée pour le futur de Rosny.

Par exemple, dans ce DOB, on n'a rien vu non-plus qui soit fléché vers la lutte contre les îlots de chaleur, pour renforcer la trame verte, pour obtenir des mesures fiables et régulières sur l'évolution des températures et de la pollution, c'est-à-dire toutes les données absolument nécessaires pour envisager le futur de cette ville dans le cadre d'une transition écologique. Là aussi, quelle stratégie par rapport à ces problématiques ?

Lydia SAUNOIS

Bonjour, je suis de l'association RosnyCyclettes, association pour la promotion des déplacements à vélo. Je remercie Monsieur le Maire et son équipe d'avoir inscrit la poursuite du plan Vélo dans ce rapport d'orientations budgétaires. Les déplacements à vélo constituent un enjeu très important pour la santé des citoyens, c'est une façon de lutter contre la sédentarité. C'est une façon aussi de limiter les déplacements en voiture qui polluent énormément l'air, mais aussi nos oreilles. Donc, plein de vertus autour des déplacements à vélo et je suis contente que la Ville inscrive la volonté de poursuivre le plan Vélo. Ma question concerne la page 21 du document, à savoir le montant réservé à cette action. Je vois : « Autres : 0,1 M€ ». Est-ce que ça veut dire que 100 000 € sont prévus cette année pour le plan Vélo ? C'est ma première question.

La deuxième proposition, compte tenu du contexte budgétaire extrêmement serré, c'est de rappeler à la Ville que notre association est aux côtés de la collectivité pour aider à prioriser les sujets, parce que les aménagements sur la voirie coûtent très cher, mais la Ville n'est pas seule compétente. Le Département aussi a une compétence sur sa voirie. Beaucoup de projets sur les départementales qui traversent Rosny-sous-Bois attendent votre accord, donc n'hésitez pas à vous appuyer sur nous. Ça vous a été dit déjà l'année dernière, l'année d'avant et encore d'avant.

On aimerait aussi poser la question de la consultation des citoyens via notre association sur cette question des mobilités actives. Est-ce qu'il y a moyen, cette année, de le prévoir de manière plus régulière, parce qu'on a beaucoup de mal à avoir cette discussion avec votre équipe. Merci.

Monsieur le Maire

Monsieur BAKIR, je vous laisse répondre concernant la phase 2 de Simone Veil.

Sabah BAKIR

La phase 2 de Simone Veil se constitue de 13 parcelles, l'emprise au sol. 12 parcelles ont été achetées, sauf une. Je ne vais pas dire le nom de la dame, mais il y a deux solutions. Soit, on fait une DUP – Déclaration d'utilité publique – qui dure deux ans, en lui proposant un prix, soit on attend deux ans parce que dans deux ans, elle part à la retraite. Dans ce cas-là, on peut commencer en 2026, mais il ne faut pas se voiler la face, même si on est prêt au niveau de la DUP et des parcelles, on ne peut pas le faire maintenant parce qu'on n'a pas l'argent. C'est clair. On parle d'argent depuis le début, je ne suis pas intervenu. Je n'ai pas bien écouté la deuxième partie de la question de la dame.

Monsieur le Maire

Ce qui est inscrit en 2024 sur le plan Écoles ne vient pas en soustraction du PPI.

Sabah BAKIR

Non, ce qui est inscrit en 2024 concerne 2024. Je vais aussi, si je peux me permettre, répondre aux questions sur la Transition énergétique. Sur le budget, sur le ROB et le DOB, le tableau était vraiment très noir, mais je voudrais mettre une note de légèreté pour dire que ce n'est pas si noir que cela. Rosny rayonne nationalement et internationalement, par son écoconstruction.

Depuis dix ans, avec l'ancienne équipe municipale, on a commencé des rénovations énergétiques. C'est ce qui nous permet maintenant de réduire les consommations énergétiques sur nos installations, tout confondu. Nous avons 180 000 m² de patrimoine communal, ce qui est énorme. Nous avons réussi à réduire cette consommation énergétique à plus de la moitié, 53 %, ce qui nous a permis de tenir le choc de l'augmentation du prix de l'énergie, parce que malheureusement, on a eu des crises de santé, des crises financières et d'autres crises, notamment l'augmentation des prix de l'énergie et le prix des matières premières pour construire nos écoles.

Je vous donne un exemple : Le mégawatt/heure pour l'énergie mixte, tout confondu, électricité, gaz et autres, il y a dix ans, était à 40 euros. Actuellement, il est à 210 euros, donc cinq fois et demie de plus. Ce qui nous a permis de tenir le budget de l'énergie et de réduire les dépenses, c'est cette politique engagée en écoconstruction. Nous nous réjouissons, nous n'avons pas à rougir de ce résultat. On est fiers.

On a eu deux visites d'architectes Berlinoises et Hollandaises, et on a eu pas mal de demandes de communes qui nous entourent pour visiter nos installations en écoconstruction pour faire comme nous. C'est vrai que l'investissement, actuellement, coûte cher, mais dans dix ans, si on n'investit pas, ça coûtera deux fois plus cher.

Il y a des villes qui n'ont pas investi dans l'écoconstruction et qui n'ont plus de budget. Je ne vais pas citer les villes, mais nous, on peut être vraiment... Rosny est endettée, c'est vrai, mais parce que Rosny bouge, Rosny mute. Rosny est un phare national par l'écoconstruction, par ses transports, par ses écoles. On fait le maximum, on fait des efforts, on n'est pas des magiciens. Il y a de plus en plus d'augmentations, d'inflation et autres, et il y a de moins en moins de dotations. Merci.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur BAKIR. J'en reviens, puisque vous parliez de ça, à l'agenda 2030 qui est toujours en cours. Le cabinet Rouge Vif accompagne toujours la Ville. Le calendrier suit son cours avec un peu de retard. Vous le savez peut-être puisque vous participez au CLDD, l'agent qui avait en charge cette responsabilité nous a quittés et nous sommes actuellement en train de recruter quelqu'un pour reprendre la place de cette personne. Cependant, il est prévu très prochainement de reprendre le fil autour des 17 objectifs qui vous ont été présentés.

- Concernant le plan Vélo, Madame Saunois, il contient des études pour le RER V, pour lesquelles nous devons nous positionner. De grandes artères départementales sont concernées par ce plan Vélo. C'est une réflexion concernant les mises en sens unique de certaines de ces artères. C'est tout un plan de circulation qui est à voir ou à revoir. Nous sommes ouverts à des échanges et cela, je vous l'ai redit tout à l'heure. Je pense qu'il sera important que nous prenions langue pour avancer sur les projets que nous avons à mettre en place ensemble.
- Ensuite, concernant Westfield-Unibail, ils réfléchissent à un projet d'extension sur leur foncier. Ils envisagent un développement qui sera examiné à l'aune de la réglementation. Je rappelle qu'en l'état actuel des choses, leur foncier est classé en zone économique. Quant à la Ville, elle réfléchit à un projet sur le secteur qui précède le centre commercial, le secteur Grand Pré qui ne saurait rester en l'état. Il faut savoir aussi que cet aménagement est une compétence de GPGE, donc du territoire, et nous sommes très vigilants à ce qu'Unibail ne développe pas son patrimoine de manière non-contrôlée, mais je pense que ce n'est pas forcément de leur intérêt. En ce sens, nous avons renouvelé notre exigence d'un développement global sur ce secteur Grand Pré où nous avons un périmètre d'études établi pour accompagner les mutations que nous ferons pour que ce secteur ne reste pas en l'état, avec un maintien de caractère pavillonnaire et l'aménagement d'un parc. L'EPFIF fait le partage de la parcelle et une proposition a été faite dernièrement à l'EPFIF pour l'acquisition de la SADE. Les rues concernées sont la rue Hussenet et la rue des Frères Lumière.

Un intervenant

Bonjour Monsieur le Maire, bonjour Mesdames et Messieurs les élus. Je suis de l'association des riverains du Grand Pré, justement. J'allais faire la transition avec ce que vous venez d'évoquer sur l'aménagement de ce quartier. Il y a plein de problématiques dans Rosny, il n'y a vraiment pas de souci, donc je me permettrai juste, peut-être un peu de manière égoïste, de prêcher pour mon quartier.

Vous avez hérité, Monsieur le Maire, d'une situation, je peux tout à fait le concevoir, qui a été initiée notamment par la précédente mandature. Je ne suis affilié à aucun parti et pour moi, pardonnez-moi, vous n'êtes pas différents les uns des autres, donc je n'ai pas de favoritisme.

Cela a été initié par la précédente mandature, une gabegie sur la densification à tout va, l'intervention de cette entité qu'on appelle l'EPFIF, qui a acquis de manière très discutable, tout un tas de biens sans projet préétabli et avec une stratégie qui a été vraiment, par moments, odieuse en réunion. Les comptes rendus que j'ai envoyés, notamment au préfet, tout est consigné avec la bénédiction de l'ancienne mandature. Tout cela, il n'y a pas de problème.

Vous avez initié un dialogue et je vous en remercie, c'est très différent de ce qu'on avait eu. Vous avez mis des intervenants qui nous ont permis d'essayer de faire comprendre les enjeux sur ce quartier, notamment par rapport à la situation actuelle. Je pense aussi qu'au sein de votre ex-majorité, il y a eu des personnes qui nous avaient fait des promesses et on a eu des déconvenues, mais globalement, vous nous avez donné des engagements sur le maintien de la zone pavillonnaire. Mais le fait est qu'aujourd'hui, quatre ans sont passés, le Covid est passé et cela complique les choses, mais le quartier est en situation d'abandon généralisé.

Autant, nous sommes tous d'accord pour dire que le *statu quo* ne convient à personne, autant aujourd'hui, le processus de débat que nous avons enclenché, de dialogue, piétine un peu, parce qu'il y a cette étude que vous avez évoquée et il y a eu cette promesse de nous associer au travail de cette étude pour définir les modalités de l'aménagement de ce quartier et nous, nous sommes très vigilants. Nous ne voulons pas entendre parler d'une ZAC qui serait faite dans notre dos, parce qu'on sait très bien sur quoi cela se termine.

La densification d'aujourd'hui, on le voit sur Coteaux Beauclair, on le voit partout, ça atteint ses limites. On comprend qu'il y ait des parties prenantes, comme l'État et la Région, qui imposent peut-être certaines exigences.

On comprend que GPGE intervienne aussi, mais avec les discussions qu'on a eues avec les parties prenantes, on pense qu'il y a suffisamment matière à faire pour préserver ce côté pavillonnaire, tout en faisant des opérations d'aménagement dans les terrains périphériques. Moi je note, et pardonnez-moi d'être long sur le sujet, par exemple, cette anecdote :

On avait, en amont, fait un listing de tous les terrains à fort potentiel, parce qu'on comprend qu'il y a des besoins d'infrastructures et quand par exemple, ce sont des particuliers, c'est facile de les préempter ou de faire tout ce qu'il faut pour qu'ils partent. Par contre, quand on a un grand terrain plein de potentiel à côté de Leroy Merlin, le site de l'ancien Air China qui était une belle parcelle, visiblement, la préemption ne marche pas et c'est très facile de laisser faire un hôtel de plus, mais peut-être que cela aurait été utile pour faire autre chose.

Bref, tout ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que la situation est au point mort, notre quartier est abandonné. Au niveau financier, on est des contribuables comme les autres. On comprend qu'il faille faire des efforts parce que le budget est rare, mais on a une rue comme la rue Adenauer qui est devenue un dépotoir à ciel ouvert avec une augmentation de l'insécurité également. Je dois, sur une base assez routinière, surveiller les biens achetés par la Ville parce qu'il y a des dégradations, des tentatives de squat et je comprends la misère humaine, mais à un moment donné, je veux juste que ma mère vive en paix, pour les impôts qu'on paye. J'aimerais juste qu'on réinitie ce dialogue.

Je pense qu'à un moment donné, les élus aussi nous font des promesses et ça atteint ses limites. En septembre, on a une réunion publique et je comprends qu'il y a eu des problèmes de santé, mais il y a eu un engagement dans les prochains jours de faire une visite du quartier avec toutes les personnes, notamment de l'association, pour faire un listing objectif de ce qu'on pourrait faire ensemble. On est en mars, on n'a toujours pas eu cette réunion, donc s'il y a un moyen, s'il vous plaît Monsieur le Maire, par rapport à cet aménagement, de réaffirmer vos engagements. S'il faut qu'on fasse des efforts, on les fera. On nettoie la rue, il n'y a pas de souci là-dessus, on comprend que la Ville soit en difficulté. Mais lorsque les élus nous font des promesses, lorsqu'il y a une visite à prévoir, qu'on le fasse et qu'on nous mette en contact avec des opérationnels, parce qu'à un moment donné, je pense que la clé n'est pas forcément au niveau des élus, elle est au niveau des opérationnels, du DGS, des adjoints, des gens qui s'occupent de la voirie, la sécurité, pour qu'on pointe les problèmes et qu'on puisse les résoudre ensemble. Vraiment, réactivez cela, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire

Merci pour votre intervention, je répondrai tout à l'heure.

Une intervenante

Re-bonjour. Je me dis que je n'ai pas été très claire dans ma première question, donc je vais me permettre de la reformuler différemment, toujours sur mon histoire de plan Écoles parce que la soustraction a visiblement échappé à la réponse.

Dans le PPI 2024-2027, vous annoncez 15,4 M€ répartis en 6,3 M€ pour Éboué, 2,10 M€ pour l'accessibilité et 7 M€ pour le groupe scolaire Marnaudes. Néanmoins, le budget 2024 est de 13,2 M€. La différence entre les deux, elle part où ? Est-ce que vous estimez que 2 M€ se sera ce qui sera mis en place de 2025 à 2027 pour les écoles ? Je ne sais pas si je suis plus claire ?

Monsieur le Maire

J'ai donné la réponse tout à l'heure, ce n'était pas une soustraction du PPI, je l'ai précisé.

Une intervenante

La soustraction s'explique comment ?

Monsieur le Maire

Ce n'est pas une soustraction.

Jean-Marc THISSE

Oui, bonsoir Monsieur le Maire. Je suis président de l'association de sauvegarde des pavillons de l'avenue Jean Jaurès et des rues voisines. On a eu de longs échanges sur les différents PLU, PLUi en cours d'élaboration. Je fais un constat aujourd'hui, par rapport à ce que vous avez présenté dans le document, c'est qu'il y a des investissements contraints par la Ville. On voit que sur 24 M€ d'investissements, 13 M€ sont des écoles. Ce sont des écoles qu'il faut construire pour mettre des enfants des nouveaux quartiers, des nouveaux habitants. Rosny-sous-Bois a pris quasiment 10 000 habitants en l'espace de 15 ans. C'est parti de l'ancienne mandature jusqu'à votre mandature aujourd'hui.

On se rend compte que les investissements sont contraints et que la Ville est dans une situation budgétaire compliquée, parce qu'on accueille énormément d'habitants avec très peu de finances derrière. On en est à la troisième école en construction, donc les écoles actuelles pâtissent des aménagements et des entretiens qui pourraient être faits parce qu'on doit construire des nouvelles écoles pour les nouveaux habitants.

Par rapport au PLUi, vous avez pris un engagement sur le nouvel arrêté pris en décembre dernier, de défendre, pour la ville de Rosny-sous-Bois, un nouvel engagement sur le nombre de constructions annuelles, sachant que l'objectif aujourd'hui est de 309 logements demandés par Grand Paris Grand Est et que vous souhaitez que ce soit à 230 logements. Lors de cet arrêté du 12 décembre dernier au territoire, où vous étiez absent représenté, personne de la Ville de Rosny-sous-Bois n'a fait d'intervention concernant ce sujet. Je voudrais savoir où cela en est. Qu'est-ce qui va être fait ? Est-ce que ces 230 logements sont effectivement actés ?

Dernier point, dans le prochain délibéré sur le PLUi, il y a un tableau récapitulatif des différentes zones entre le PLU et le PLUi. Quand vous faites l'addition des nombres d'hectares de Rosny-sous-Bois sur le PLU, on est bien à 591,61 hectares et pour le nombre d'hectares sur le PLUi, on arrive à 584 hectares. J'aimerais savoir si vous avez vendu 7,8 hectares à quelqu'un de la Ville de Rosny-sous-Bois, parce qu'il en manque ? Merci.

Une intervenante

Je voulais vous interpeller sur l'offre de soins, parce qu'on a une densification de la population, mais par rapport aux médecins, ne serait-ce que les médecins traitants et les kinés, c'est difficile d'avoir un rendez-vous. Mon médecin est parti en retraite et personne pour la remplacer. Quand j'ai appelé, un par un, tous les médecins traitants de Rosny-sous-Bois, c'est : « Je ne prends pas de nouveaux patients », donc je n'ai plus de médecin traitant. J'ai été obligée d'attendre et par chance, je n'ai pas besoin d'un médecin traitant pour l'instant, mais c'est compliqué. Sinon, je dois aller vers les urgences, malheureusement.

Le problème aussi, ce sont les kinés sur Rosny-sous-Bois, parce que quand vous demandez un rendez-vous, c'est la même chose. On vous dit soit que c'est dans six mois, soit : « Je ne prends pas de nouveaux patients » et le souci, c'est que quand vous avez des lombalgies et que vous devez avoir des séances de kiné, vous ne pouvez pas attendre six mois. Donc, on est obligé d'aller à l'extérieur de Rosny-sous-Bois pour pouvoir trouver un kiné, ce qui veut dire le problème de mobilité.

Lydia SAUNOIS

En tant qu'habitante du Pré Gentil, je voulais poser une question sur le fait que Rosny, en 2024, devient ville-métro et que le quartier du Pré Gentil est vraiment très éloigné de cette nouvelle commodité. On a parlé du TITUS, des restrictions, que la réponse était les lignes 116 ou 145, mais j'attire votre attention sur le fait que le nord de ce quartier, ex-cité Casanova, est vraiment très délaissé par les transports en commun. Il est très important que le TITUS soit maintenu à ce niveau-là.

Je reviens sur les possibilités de déplacements doux avec les vélos. Il serait très intéressant de se pencher sur la possibilité d'installer une station Vélib', car ce quartier est le seul qui n'en a pas, avec aussi une réflexion sur les stationnements des vélos sécurisés.

La Ville a investi dans des boxes qui ne sont pas utilisés aujourd'hui parce qu'installés dans des lieux qui ne sont pas pertinents. Il y aurait peut-être moyen de réfléchir à les déplacer pour le quartier du Pré Gentil, puisque sur le parc social, aucun stationnement sécurisé aujourd'hui n'existe. Cela pourrait répondre à des problèmes de la population sur ce quartier.

Monsieur le Maire

- Concernant Grand Pré, le partage a été effectué par la Ville en vue d'un aménagement global sur tout ce secteur. Le sentiment d'abandon, je dirais que lorsque je passe sur le quartier et j'y suis passé hier, c'est vrai que ces maisons avec ces arbres en friche, c'est une désolation. Je suis aussi averti par des riverains de certains squats, donc je me permets de remonter toutes ces informations à l'EPFIF, qui fait ou pas, hélas ! Mais c'est vrai que c'est un gros souci pour vous et je l'entends bien.

En ce qui concerne le fait de revenir vers vous, tout à fait, puisque nous allons vous présenter le projet et quitte à refaire une visite sur place, nous sommes début mars, je propose que nous la fassions d'ici fin mars, s'il n'y a pas encore de congés ou autres en attendant. Je vous propose de reprendre contact avec vous pour que cette visite puisse se faire.

- Ensuite, la question de Madame Saunois, c'est une réflexion que nous menons. C'est vrai que Casanova est un peu excentré par rapport à l'ensemble des quartiers, bien loin. C'est un sujet que nous pourrions évoquer ensemble lorsqu'on aura l'occasion de nous revoir pour remettre en place ce plan Vélo.
- Les médecins traitants, c'est une grande difficulté à laquelle tout le monde est confronté. Je pense que ce problème se pose dans toutes les collectivités. Nous avons encore la chance, à Rosny, d'avoir encore des médecins, malgré tout. Certaines communes n'en ont plus.

De nouveaux médecins arrivent, mais c'est vrai que dix médecins qui partent à la retraite, c'est un médecin ou une médecin femme nouvelle qui arrive sur la Ville, c'est peu, sachant qu'on nous dit : « Maintenant, on ne veut plus faire de déplacement chez nos patients ». Maintenant, il y a de nouvelles conditions de vie. Je dirais que les nouveaux médecins ne sont plus les médecins d'antan. Vous le savez bien, je ne vais pas vous le redire. Les kinés, c'est pareil. Pourtant, il y a un nouveau cabinet de kinés qui s'est installé sur la rue Jean Jaurès, à la Mare Huguet. Il y a de nouveaux kinés, mais c'est vrai qu'ils sont aussi saturés. Ce n'est pas faute d'essayer d'avoir de nouveaux médecins.

Madame LEFELLE, allez-y, si vous voulez répondre.

Virginie LEFELLE

C'est pour cela que nous avons mis en place le diagnostic URPS qui va nous aider à faire un état des lieux sur la ville. L'URPS apporte beaucoup d'aide à l'installation des nouveaux médecins, ils sont assez vigilants là-dessus. La Maison médicale de garde a été créée. Pour les nouveaux programmes, nous demandons aux aménageurs de flécher des coques sur du médical et il y a un projet sur la clinique Hoffmann que nous vous présenterons bientôt, qui sera sur du médical.

Monsieur le Maire

Il y a de nombreuses rénovations d'écoles, en plus des constructions comme Éboué à Bois-Perrier. Les constructions sont nécessaires pour l'accueil des nouveaux arrivants, mais nous n'oublions pas les écoles existantes puisque les travaux d'entretien courant seront réalisés sur les écoles en 2024, Pré Gentil et Mondor notamment. Enfin, l'ouverture du centre de loisirs Mermoz mi-février montre l'intérêt de la Ville à améliorer les conditions d'accueil des enfants à la fois sur les temps scolaires et périscolaires.

- Concernant l'addition des montants des travaux du PPI, les dépenses d'équipements ne sont pas additionnées, puisque les paiements s'échelonnent sur plusieurs années au rythme des travaux.
- Le PLUi, comme vous aurez l'occasion de vous en rendre compte en le regardant, montre bien la réduction de la constructibilité sur notre ville : extension de la pleine terre, abaissement des hauteurs et agrandissement du secteur pavillonnaire préservé. L'objectif de logements prévus, la Ville le conteste, d'autant que contrairement à d'autres villes du territoire, elle remplit ses obligations en termes de logements puisque nous avons largement plus de 25 % de logements sociaux, entre autres. Nous nous battons pour que l'objectif assigné au territoire soit porté par les villes défaillantes.
- Les 7 hectares, on va vérifier, parce que je ne les ai plus forcément en tête. On va vérifier et l'on reviendra vers vous, Monsieur Thisse. Je vous redonnerai les éléments, mais cela me surprend.

Sabah BAKIR

Une petite intervention pour répondre à la dame qui m'a posé une question sur le PPI et le budget 2024. Ce n'est pas une soustraction, c'est cumulatif.

Monsieur le Maire

On reprend cinq questions et nous allons clore, car nous avons encore d'autres sujets à voir.

Une intervenante

Bonjour, Monsieur le Maire. Je suis venue parce que vous n'avez pas répondu à nos trois sollicitations. L'année dernière, on vous a écrit en recommandé avec accusé de réception, au sujet de la station-service qui se trouve sur le boulevard Alsace-Lorraine, mais pas de réponse. Ensuite, on vous a rencontrés lors du Conseil de quartier avec Madame VAVASSORI. On est venu vous voir de façon presque privée, avec des témoins quand même, puisqu'il y avait Monsieur RICCARDI, et l'on vous a de nouveau questionné sur cette station-service qui cause de grosses nuisances. Vous vous êtes engagé à nous répondre avant la fin du mois – mais je ne sais pas quel mois – sur les réponses que vous alliez apporter concernant ces nuisances. Madame VAVASSORI a pris les coordonnées des personnes concernées et nous sommes nombreux, mais elle a pris une référente. Elle ne l'a jamais appelée, mais je ne suis pas surprise.

Et là, récemment, vous avez reçu un mail qui comme d'habitude, reste sans réponse. Ma question sera brève, je ne vais pas vous importuner davantage, parce qu'on a l'impression qu'à Rosny, on vous importune. Est-ce qu'avant la fin de votre mandat, vous allez vous soucier de ce que les habitants vous demandent ?

Monsieur le Maire

Très bien, merci. La réponse, vous l'aurez puisque c'est assez difficile, mais on va attendre les cinq questions.

Un intervenant

Bonjour Monsieur le Maire. Bonjour aux élus municipaux et au public. J'ai bien compris, par rapport au débat d'orientations budgétaires, que les caisses se vident, mais que tout va bien, Madame la Marquise. Ma question portera sur le projet Vélo Ile-de-France. D'après les dernières informations que j'ai, il y avait deux itinéraires possibles dans Rosny-sous-Bois et je voulais savoir si, en 2024, le dossier va avancer et si on associera les habitants du centre-ville et les commerçants ? Merci.

Monsieur le Maire

Plus d'autres questions ? D'accord.

- Le projet avance. On parle de Madame VAVASSORI qui ne répond pas, ce qui m'étonne. Ce n'est pas dans ses habitudes, bien au contraire. Elle est sur le projet, les échanges sont en cours avec la Région. Comme je l'expliquais tout à l'heure, il y a aussi un souci de mise en sens unique de nos voiries, de certaines voiries départementales, entre autres. Le problème de passer en centre-ville pose malgré tout un souci aux commerçants et c'est bien pour cela que nous sommes en réflexion et que nous ne voulons pas forcément nous hâter par rapport à ce projet, même s'il nous est imposé, même si nous allons le mettre en place, mais le faire de manière efficiente, réfléchie.
- En ce qui concerne la station sur le boulevard Alsace-Lorraine, les échanges sont en cours avec le gérant de la station de lavage, mais la difficulté, c'est que nous n'avons pas de pouvoir coercitif. Je peux bien faire des mises en demeure, mais il est chez lui, donc nous irons ensemble le rencontrer. Je vous le propose. Vous viendrez avec moi, j'aurai le plaisir d'être avec vous. Nous irons déjeuner au restaurant avant, puisque vous me l'avez proposé, et nous irons après voir le propriétaire de la station.

Bien, je vous remercie pour ces échanges, en espérant avoir apporté les réponses à vos questions. Nous allons maintenant reprendre notre Conseil municipal. Merci pour votre présence.

Reprise de la séance du Conseil municipal 13h15

Catherine VENTURA

Je me permets d'ajouter, Monsieur le Maire, que Monsieur NOBRE a donné pouvoir à Monsieur CHAMBORAIRE et que Monsieur DO ESPERITO a quitté la séance aussi sans donner pouvoir.

7. PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE GRAND PARIS GRAND EST - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire

La présente délibération a pour objet de rendre un avis sur le PLUi du territoire GPGE. Comme vous le savez, le PLUi est un document de planification. Il détermine les objectifs en matière d'habitat, d'environnement, de biodiversité, d'économie, de paysage, d'équipement et de mobilité, afin de dessiner la ville de demain, son évolution, certes, mais sa préservation également. Historiquement communale, l'élaboration d'un PLU intercommunal est engagée depuis 2018.

Le PLUi a été arrêté en Conseil de territoire le 12 décembre 2023. Les Conseils municipaux des 14 communes composant notre territoire ont jusqu'au 12 mars pour rendre leur avis. Se déroulera ensuite pendant un mois, en juin prochain, une Commission d'enquête publique pour laquelle il sera possible d'intervenir par mail, courrier, registre ou lors des permanences des Commissaires enquêteurs.

Au-delà des obligations légales de publicité, l'ensemble des supports de communication de la Ville informeront les Rosnéens de cette possibilité. Après éventuelles modifications, le PLUi sera soumis à l'approbation en Conseil de territoire fin 2024.

Ce document est un document lourd, composé d'un rapport de présentation, d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), d'un règlement écrit et graphique et enfin, d'annexes.

Le PADD, débattu en 2021, fixe les quatre axes majeurs d'anticipation environnementale qui ont servi de socle à l'élaboration du PLUi :

- Un socle écologique, comme préalable au projet territorial ;
- Un territoire actif et innovant qui affirme sa place dans la métropole ;
- Un territoire de la proximité et de la qualité du cadre de vie ;
- Un territoire de la santé environnementale.

Par ailleurs, ce document présente des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui sont des outils de pré programmation sur des secteurs identifiés pour les OAP sectorielles, ou des prescriptions de principe pour les OAP thématiques.

Le PLUi qui vous est présenté comporte trois OAP. Une OAP socle Écologique et Santé environnementale visant à anticiper et limiter les effets du dérèglement climatique sur l'environnement, la santé et le bien-être de tous par des propositions visant à une meilleure préservation des sols, de la biodiversité et du cycle de l'eau.

Une OAP Mobilité visant à améliorer la desserte en transport en commun, à réaliser de grands projets de transport collectif ; à développer d'une manière cohérente l'ensemble des autres modes de déplacement sur le territoire ; à accompagner la gestion du stationnement ; à anticiper les nouveaux modes de déplacement ; et à concevoir différemment les futurs espaces publics.

Une OAP Habitat qui retient toute notre attention et qui vise à maîtriser le développement de l'offre de logements ; à encourager son bon équilibre à l'échelle du territoire ; à améliorer la qualité de l'habitat ; à rénover environ 1 000 logements sociaux et 4 600 logements en copropriété ; à impulser la rénovation énergétique d'environ 8 000 logements, cible du parcours de rénovation énergétique du pavillonnaire (PREP) ; et enfin – mais nous y reviendrons en conclusion, car nous nous y opposons pour Rosny-sous-Bois – la construction de 2 300 logements par an sur le territoire.

Par ailleurs, sur le territoire de la ville de Rosny-sous-Bois, nous comptons deux OAP sectorielles, l'OAP Grand Pré Ouest Centre-Ville, comme nous l'avons déjà évoqué lors du renouvellement de la convention pour les études. L'objectif de cette pré programmation inscrite au PLUi est de renforcer le lien entre le pôle Gare et le centre-Ville. Le développement de ce secteur, tel que nous l'avons imaginé, se fera par une mixité des usages et des habitats, par un apaisement des flux de circulation. La densité du trafic routier devra laisser place à plus de mobilités douces par une meilleure porosité entre les quartiers, par une préservation d'un caractère pavillonnaire et des cœurs d'îlots verts et enfin, par la végétalisation des espaces publics.

L'OAP 4^{ème} Zouaves dont l'objectif est de favoriser la jonction entre le Bois des Charcalets et le Golf par l'aménagement de porosité. Nous souhaitons revaloriser le Bois des Charcalets comme réservoir de biodiversité et lieu de promenade. Nous souhaitons apaiser la circulation en aménageant un réseau de mobilité active. Enfin, quoique certains considèrent que cela est un vœu pieux, nous continuons de souhaiter la couverture de l'autoroute sur laquelle nous souhaitons créer une voie de circulation entre la rue du 4^{ème} Zouaves et la rue Maunoury pour décharger le transit. Je rappelle qu'il s'agit d'une voie au-dessus de l'autoroute et non dans le Bois des Charcalets, comme certains parmi vous avaient pu le comprendre sur la cartographie.

La Ville ambitionne un développement urbain mieux maîtrisé et un cadre de vie plus apaisé pour Rosny. Il s'agit de mieux construire d'une manière plus raisonnable et mieux adaptée à la préservation et au développement de la nature en ville, mais aussi dans le souci de développer des mobilités plus actives. Les constructions devront mieux s'adapter au tissu urbain existant dans lequel elles s'intégreront et devront instaurer le végétal comme une partie intégrante du projet.

Pour répondre à ces objectifs, nous avons créé une zone de Centre ancien qui représente 8 hectares supplémentaires, afin de mieux protéger le patrimoine historique de Cœur de Ville. Nous avons étendu et protégé la zone pavillonnaire (+ 167 hectares). Nous avons réduit les zones intermédiaires (-17 hectares), notamment sur les avenues Kennedy, Jean Jaurès et Général Leclerc, et les zones d'habitat collectif (quartiers du Pré Gentil et Justice), au profit, pour la plupart, d'une zone pavillonnaire. Nous avons élargi l'emprise des zones naturelles (+ 80 hectares), en incluant les cimetières, la redoute du fort de Rosny et l'entonnement du métro Hoffmann-Mermoz, le tout dans l'objectif de limiter au maximum toute sur-densification de notre ville.

D'un point de vue réglementaire, des mesures sont prises suivant deux objectifs principaux : la préservation du cadre de vie d'une part et la mise en œuvre du principe d'anticipation environnementale d'autre part. Sur le plan de la préservation du cadre de vie, le PLUi prévoit la réduction des hauteurs maximales autorisées des constructions dans le secteur de développement urbain. Cela se traduit pour la zone UA, dite zone de centralité urbaine, et la zone UG, dite zone de grands collectifs, par une réduction de la hauteur maximale qui passe de 7 niveaux (R+5 + attique) à six niveaux (R+4 + attique) dans le PLU actuel, soit une baisse de 23 mètres à 18 mètres. Pour la zone UB, dite zone intermédiaire, cela passe par une réduction de la hauteur maximale des constructions à 15 mètres au lieu de 16 mètres dans le PLU actuel.

Une implantation des constructions qui respectent mieux le paysage urbain. Pour cela, des retraits plus importants sont prévus dans l'implantation des constructions nouvelles par rapport à la voie publique ; un retrait de 5 mètres dans le pavillonnaire et le centre-ville, ainsi que dans les zones intermédiaires ; et un retrait de 6 mètres dans les secteurs de grands collectifs. Ce retrait doit être libre d'occupation de parkings souterrains, afin d'être végétalisé avec des plantations de hautes tiges. Le règlement proposé prescrit une végétalisation importante de ces retraits : 50 % de la surface au minimum.

Un renforcement de la préservation des quartiers pavillonnaires, afin de limiter la mutation des terrains en petits collectifs ; de protéger et d'agrandir la quantité des cœurs d'îlots végétaux ; et d'accompagner la rénovation du bâti vieillissant. Pour atteindre cet objectif, nous mettons en place une limitation de la hauteur à 9 mètres maximum (R+1 + combles). Nous créons une interdiction de constructibilité de 20 mètres au-delà de laquelle aucune construction n'est permise, à l'exception des annexes de type abri de jardin et nous instaurons l'obligation de réaliser une place de stationnement close et couverte lors de la création de tout logement supplémentaire sur une parcelle. Enfin, nous imposons l'implantation des pavillons en retrait de la voirie avec un retrait de 5 mètres au minimum au lieu de 4 mètres dans le PLU actuel.

Sur le plan de l'anticipation environnementale, le PLUi prévoit la préservation de la pleine terre avec le renforcement de sa définition par la suppression des épaisseurs minimales et par son application obligatoire à l'échelle de la parcelle. Les exigences sont renforcées pour fixer un taux minimal de 30 % pour chaque parcelle dans les zones habitées, pour toutes les constructions nouvelles quand le SCOT n'impose ces 30 % qu'à l'échelle des communes.

Des objectifs ambitieux de plantation pour les surfaces de pleine terre qui consistent en un nombre d'unités de plantation à atteindre (40 pour 100 m²) et en un barème pour chaque type de plantations. Ces objectifs ambitieux sont facilités par un panachage possible des végétaux à planter. La valorisation du potentiel écologique de la pleine terre implique d'utiliser au mieux les capacités de végétalisation permises par des sols préservés.

La création d'un coefficient d'anticipation environnementale visant à assurer le maintien des arbres existants et à défaut, végétaliser les surfaces du bâti et ses abords. Ainsi, nous garantirons un effort de végétalisation ambitieux sur des surfaces ne répondant pas à la définition de la pleine terre.

Pour conclure, la Ville de Rosny-sous-Bois entend renforcer l'identité rosnoise et le mieux vivre ensemble en préservant la qualité du cadre de vie, en consolidant le caractère fédérateur du centre-ville, en reliant les quartiers au centre et entre eux, pour faciliter les échanges, et en travaillant l'offre de services (santé, écoles, transports) pour renforcer les polarités secondaires

existantes et en créer de nouvelles. Nous entendons également limiter le développement urbain par une maîtrise des hauteurs de construction et de leur insertion urbaine par la mise en œuvre de mesures nouvelles face à la pression foncière de plus en plus forte et par la préservation et l'extension des zones pavillonnaires.

Nous nous engageons à valoriser la ressource végétale comme facteur d'attractivité en préservant les espaces verts existants ; en développant les îlots de fraîcheur ; en créant de nouvelles zones naturelles ; et en visant le zéro artificialisation nette (ZAN).

Nous œuvrerons pour réduire le trafic routier, source de nuisances multiples dont les problèmes de santé publique, en accompagnant le développement des nouvelles mobilités et en favorisant le report vers les transports en commun dans le cadre de l'agenda 2030 et le déploiement de la ZFE.

Enfin, nous souhaitons tirer le meilleur parti des facteurs d'attractivité par l'accompagnement de l'évolution des zones commerciales au regard des enjeux environnementaux et par la mise en avant de la densité urbaine maîtrisée et de la forte végétalisation que nous développons comme une richesse.

Toutes ces ambitions de la Ville de Rosny-sous-Bois, souhaitées par notre majorité, sont inscrites dans le PLUi arrêté par le Conseil de territoire et qui vous est soumis aujourd'hui. Toutefois, je souhaite revenir sur l'OAP Habitat et sur laquelle nous souhaitons émettre une observation.

L'OAP indique produire 2 300 logements par an, répartis par commune selon le tableau. L'objectif indicatif communal de possible répartition dans la production de logements, qui exprime une déclinaison informative et indicative de la production. Ce tableau indique pour Rosny un objectif de production annuelle de 309 logements, ce qui est en désaccord avec les objectifs de maîtrise de l'urbanisation que nous avons fixés et pour lesquels nous avons été élus, ce qui est inéquitable au vu des efforts des livraisons consentis par la Ville de Rosny ces dernières années et au regard des efforts fournis par les autres villes. Ainsi, nous émettrons une observation et demanderons une nouvelle formulation de ce que vous avez pu lire dans le rapport des rapports joint à la convocation de ce Conseil.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis sur ce projet de PLUi qui a été arrêté le 12 décembre 2023 par le Conseil territorial de GPGE.

Catherine VENTURA

Monsieur le Maire, je précise juste que Madame LEFELLE est partie et m'a donné pouvoir. Elle revient, elle est partie célébrer un mariage.

Monsieur le Maire

Oui, c'est ça, puisqu'elle est l'Adjointe d'astreinte.

L'heure est tardive, il est bientôt 14 heures. Y a-t-il des interventions ? Monsieur BÉAL ?

Éric BÉAL

Bonjour, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le public et sur le site de la Ville. Mon intervention est une explication de vote, car nous voterons contre l'adoption de ce Plan local d'urbanisme intercommunal tel qu'il nous est présenté à Rosny aujourd'hui et tel, d'ailleurs, qu'il a été présenté en séance du Conseil territorial de GPGE, au cours de laquelle les élus écologistes et de gauche ont voté également contre. Je vais vous présenter quelques-unes des raisons qui justifient cette opposition.

Nous déplorons d'abord que la stratégie globale de développement privilégie encore et toujours les projets urbains et la construction d'immeubles sur la protection de zones de nature qui s'amenuisent petit à petit.

C'est particulièrement vrai à Rosny-sous-Bois, depuis une quinzaine d'années, cela n'a pas commencé avec votre mandat, loin de là, Monsieur le Maire, mais ce nouveau PLUi ne protégera pas suffisamment les quartiers pavillonnaires, contrairement à ce que vous nous avez affirmé.

Il ne les protégera pas suffisamment puisqu'il autorise toujours les promoteurs à acheter des pavillons pour les transformer en immeubles. Certes, sur une vingtaine de mètres de profondeur, mais la logique est la même, les pavillons peuvent être encore transformés en immeubles. Or à Rosny, les immeubles poussent déjà comme des champignons sous la pluie. Les maisons individuelles ne représentent plus que 16,2 % des logements, un taux très faible alors qu'en moyenne, les pavillons représentent 34 % des logements sur le territoire Grand Paris Grand Est et sur le département, d'ailleurs.

Puis, nous ne voyons pas de mesures concrètes pour arrêter cette tendance. Il n'y a pas qu'à Rosny que cette logique de construction, avant tout, s'impose. L'exemple du Bois Louis Lumière à Noisy-le-Grand est significatif. Sa destruction est parfaitement acceptée par ce PLUi sans autre forme de procès, alors qu'il constitue une réserve de biodiversité et de fraîcheur en été très importante. Autant vous dire que nous ne voyons pas comment Grand Paris Grand Est pourra respecter son objectif de modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, qui est de 7 hectares.

Pour autant, c'est vrai qu'à la lecture du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dont vous avez parlé dans votre représentation, qui est un document sur lequel s'appuie le PLUi, on peut avoir l'impression que la majorité du Conseil territorial, dont vous êtes un des vice-présidents, est sincèrement convaincue de sauvegarder notre qualité de vie. Le vocabulaire employé laisse croire que Grand Paris Grand Est a des ambitions claires pour améliorer notre environnement. On nous parle de « préservation des espaces naturels » et d'une stratégie basée sur « un socle écologique, biodiversité, sol, eau ». On nous parle encore d'un « urbanisme d'anticipation environnementale » pour tenir compte des données climatiques prévues en 2050.

À la lecture des 54 prescriptions et des 24 recommandations que comporte ce document et un autre qui s'appelle « Orientations d'aménagement et de programmation », document intitulé « Socle écologique et santé environnementale », nous ne nions pas que certaines propositions vont dans le bon sens, mais nous estimons cependant que ce PLUi ne va pas assez loin, car il ne s'agit que « de réduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes déjà fragilisés », ou bien « de modérer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers », là où il faudrait non pas la modérer, mais la réduire à zéro.

Sur ce point, d'ailleurs, nous avons une interrogation. Vous l'avez rappelé tout à l'heure, le texte de présentation indique que la Ville de Rosny demande que son objectif de production annuelle de logements passe de 390 à 230 maximum. Objectif louable, mais encore faut-il obtenir l'aval des autres maires du territoire qui vont devoir, eux, à l'inverse, accepter la construction de logements supplémentaires sur leurs communes pour atteindre l'objectif mentionné de 2 300 nouveaux logements par an sur Grand Paris Grand Est.

La question est simple : avez-vous obtenu cette assurance, Monsieur le Maire, ou est-ce un vœu pieux de votre part ? Est-ce qu'une négociation est toujours en cours ? Le document de présentation ne le dit pas. Les précisions que vous avez données ne sont pas très précises et comme vous étiez absent lors du débat sur le PLUi qui a eu lieu au Conseil territorial, vous n'avez pas pu défendre votre point de vue auprès de vos collègues. Donc, si vous pouviez nous donner quelques informations dans ce domaine, ce serait bien.

Sur le logement, nos critiques portent aussi sur l'absence de mesures concrètes qui permettraient de comprendre comment le territoire compte atteindre les objectifs de la loi SRU qui sont de 25 % de logements locatifs sociaux dans les 14 villes du territoire, alors que les disparités entre les communes sont très importantes. Cela va de 9,06 % de logements sociaux à plus de 30 %, Rosny-sous-Bois étant juste à niveau avec la loi SRU, puisqu'il y a un tout petit peu plus de 25 % de logements sociaux.

Les intentions de ce PLUi sont belles, mais il n'y a pas le moindre indice pour savoir comment les 14 maires et vice-présidents du territoire vont s'y prendre, ni comment ils vont forcer un certain nombre d'entre eux à accepter un grand nombre de constructions de logements sociaux. Quand on est à 9,06 %, on a énormément de logements sociaux à construire. Là, ce n'est pas dit, il n'y a pas de moyens présentés.

Le développement économique, par ailleurs, l'axe 2 de ce PLUi qui en comporte quatre. On nous parle notamment du développement de l'économie circulaire. Nous partageons l'idée qu'il faut développer l'économie circulaire, c'est-à-dire l'utilisation de déchets industriels ou la production de chaleur comme matériaux bruts pour d'autres activités.

Par contre, nous sommes passablement inquiets de lire que le territoire souhaite « la poursuite de l'exploitation de gypse à Vaujours ». C'est une contradiction flagrante avec les bonnes intentions affichées en matière d'économie circulaire, puisque le gypse sert à faire du plâtre et que celui-ci peut être recyclé en partant de déchets de chantier. Nous aurions aimé que le territoire s'engage à aider à la constitution d'une filière professionnelle innovante dans ce domaine, plutôt qu'à accepter l'exploitation à ciel ouvert d'une mine qui va engendrer une pollution de l'air importante et la disparition d'une zone forestière. Cette future mine est d'ailleurs en contradiction flagrante avec l'axe 4 du PLUi, intitulé « Vers un territoire de la santé environnementale », qui affiche notamment la lutte contre la pollution et l'amélioration de la qualité de l'air.

Ce sont quelques exemples d'incohérences entre les intentions affichées et l'absence récurrente d'explications sur les moyens pour atteindre certains objectifs, et qui sont suffisants pour vous permettre de comprendre que nous voterons contre l'adoption de ce PLUi, tel qu'il est présenté par le territoire Grand Paris Grand Est. Merci.

Monsieur le Maire

Très bien. Je n'ai rien d'autre à rajouter puisque les réponses vous seront apportées à l'occasion du débat avec Grand Paris Grand Est. Nous sommes 14 maires, donc il y a aussi des décisions à prendre ensemble. Par contre, en ce qui concerne le nombre de logements, les négociations sont en cours et c'est en votant contre ce PLUi que vous votez également contre mon souhait de diminution de ce nombre de logements.

Sur mon absence, ce doit être la seule, car je suis régulièrement présent et si je n'étais pas là, c'est que j'avais une bonne raison, Monsieur BÉAL et j'en suis désolé.

Là, je ne peux pas vous apporter les réponses pour les 14 maires du territoire, vous aurez toutes les réponses à l'occasion d'un Conseil de territoire prochain. Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

On s'est déjà beaucoup exprimé lors de la dernière délibération sur le PLUi. Une explication de vote également pour le Groupe URAM.

Premièrement, sur la forme, on a eu la dernière fois ce débat d'un report à aujourd'hui parce qu'en plus, il n'y avait pas eu d'avis négatif du territoire, pour qu'il y ait un grand débat. Quand j'entends ce qui a été dit par les Rosnéens dans le public lors de la suspension de séance, je pense qu'on peut ne pas être d'accord sur les sujets urbanistiques, logements, etc., mais qu'il faut en débattre.

Sauf erreur de ma part, entre le moment où on a reporté cette délibération et le moment où on la vote aujourd'hui, je n'ai pas eu l'impression qu'il y avait eu une volonté d'ouvrir un grand débat. Je suis très intéressé par répondre et échanger avec ce que j'ai entendu, notamment sur Grand Pré, sur la densification, et venir après sur notre avis précis sur le PLUi, mais il y a des choses à dire, des positions à tenir et il faut savoir dire droit dans les yeux, quand on est aux affaires, à des gens, à des administrés : « Dans dix ans, votre quartier va muter ». Dans le cadre d'un débat avec la population, ça aurait pu être intéressant.

Aujourd'hui, on a eu une réunion technique entre élus. On discute tout le temps entre élus, donc ça n'a pas de sens. On a eu trois ou quatre mois entre la première délibération et aujourd'hui, mais je n'ai pas l'impression que dans ces trois quatre mois, on ait mis à profit pour faire vivre ce débat, donc on trouve ça dommage. Sur ce PLUi territorial, c'est un premier facteur, pour nous, d'abstention, de se dire que vous avez discuté entre maires du territoire, c'est très bien, on a discuté un peu entre élus, quoique, et la population là-dedans ? Ça, c'est sur la forme.

Ensuite, sur le fond, on a largement évoqué le sujet plusieurs fois et l'abstention porte aussi sur le fond. Contrairement à ce qui a été dit, on prend une position sur cette remarque que vous faites sur l'OAP Logement. C'est ce qui nous pousse aujourd'hui à nous abstenir. Pourquoi ? On a une position assez différente à la fois de votre majorité, mais également de nos collègues de l'opposition RES, puisque nous ne sommes pas d'accord avec ce qui vient d'être dit sur la production de logements. Il y a un certain nombre de poncifs, dont deux que vous utilisez souvent dans ce PLUi, celui de la hauteur et celui du nombre de logements.

Si on veut être cohérents et là, je rejoins l'intervention de Monsieur BÉAL sur les intentions écologiques et la réalité, si on veut être cohérent et dire qu'on est vraiment engagé dans un PLUi vertueux pour l'environnement, par exemple – et je sais que cela fait bondir plein de gens, mais on l'assume – on ne limite pas la hauteur, parce que ça dépend comment elle est faite, où elle est faite, ce qu'on y met. La hauteur n'est pas forcément quelque chose de non vertueux. Au contraire, la hauteur, c'est ce qui permet de dégager de la pleine terre.

Je suis d'accord, il y a les 30 % de pleine terre, mais faire des villes horizontales, ce n'est pas vertueux écologiquement. J'ai cet exemple en tête en permanence, c'est que quand il y a eu le débat à Paris sur la Tour Triangle, les tours de haute hauteur à Paris, les écologistes Parisiens ont eu cette intelligence de dire : « Évidemment, on monte en hauteur, mais parce qu'on va utiliser ce qui reste à l'horizontal, qui est libéré par la hauteur par la production de logements ou de bureaux, pour végétaliser, etc. ». C'est au-delà de l'histoire des 30 % de pleine terre, c'est quelque chose de beaucoup plus global et beaucoup plus engageant que de dire : « La hauteur, on la limite ».

J'entends ce poncif, mais je voudrais vous dire que ce n'est pas forcément quelque chose de vertueux et ce n'est pas parce qu'on a limité la hauteur qu'on a fait un PLUi vertueux. C'est le premier poncif que l'on voulait dénoncer et le deuxième poncif, c'est sur la production de logements. Je vais vous renvoyer dos à dos avec nos collègues du groupe RES, parce que nous parler de la densification, etc., en fait la densification n'est pas une fin en soi. Il n'y a pas un bouton, à ma connaissance, dans le bureau du maire pour densifier ou dé-densifier. C'est une conséquence de la volonté des gens de se rapprocher des centres urbains pour que leurs enfants aillent faire des études, pour aller au travail, pour avoir des loisirs. C'est ça, la densification. On ne la choisit pas, on n'a pas dit : « On fait la course à être encore plus d'habitants, 50, 60, 70 000 ». Ce n'est pas vrai, personne n'a fait ça, ni Monsieur CAPILLON à l'époque, ni Monsieur PERNÈS, ni vous, Monsieur FAUCONNET. Personne n'a jamais dit ça, mais les gens, c'est comme ça, ont une volonté de quitter le Paris intramuros et de venir vivre en banlieue, dans des banlieues qui ne sont pas trop loin et qui ne sont pas au fin fond de la Seine-et-Marne. L'accès aux aménités, aux services publics, à plein de choses, quand on est dans une ville comme Rosny, c'est intéressant pour beaucoup de gens et c'est pour ça qu'ils viennent.

Je voudrais qu'on arrête de parler de la densité comme un objectif politique. Ce n'est pas un objectif, c'est une conséquence de l'attractivité de nos villes et on devrait s'en réjouir. Après, comment on la gère ? Il y a des infrastructures à avoir, il faut gérer la circulation urbaine, le stationnement, les écoles. Évidemment, ça se gère, mais je voudrais qu'on arrête de penser qu'il y a une course à l'échalote entre les différents maires des villes du territoire, ou même de la métropole, pour avoir plus d'habitants. Je pense que c'est faux et je pense que les maires « subissent » cette volonté d'un certain nombre de gens de se rapprocher des centres de décision, des centres de pouvoir, des centres d'éducation, etc.

Une fois que je vous ai dit ça, voilà pourquoi on s'abstient : parce que cette histoire de production de logements, on a vu cette volonté affichée qui était une volonté politique dès le départ. On ne peut pas vous le reprocher, vous avez été cohérent de dire « On veut construire moins de logements », mais c'est là que je trouve que la position de nos amis écologistes et socialistes est intenable. On le sait, les chiffres sont encore sortis il y a un mois, il y a une baisse dans la Petite Couronne de 75 % du marché locatif. Je ne parle même pas des primo-accédants et de ceux qui accèdent à la propriété. Il y a une contraction effrayante de l'offre de logements en Petite Couronne, en zone dense, exactement là où l'on est situé. Les gens ne trouvent plus à se loger et pas seulement à acheter, à se loger même en marché locatif. 75 %, il faut le retenir, c'est la FNAIM qui a diffusé ces chiffres récemment. Si cela ne vous interroge pas... Et tout le monde est d'accord pour le dire : les promoteurs, les bailleurs sociaux, tout le monde est d'accord, c'est la prochaine bombe sociale de notre pays, le logement.

C'est une bombe sociale, et entendre des gens venir nous dire : « Nous, le logement, on a déjà fait notre part », je comprends qu'on soit en désaccord, mais nous, c'est notre position, assez compliquée à tenir, un peu égoïste, de dire que finalement, la production de logements, on doit la baisser parce qu'on a déjà fait notre quota. Non, ce n'est pas de notre faute si les gens veulent venir habiter à Rosny, ce n'est pas de notre faute si la Ville est attractive et il faut pouvoir accueillir tout le monde, dans des conditions raisonnables.

La loi dit autour de 309 logements pour Rosny-sous-Bois, vous dites un peu en dessous, c'est votre positionnement politique. On a entendu que côté RES, tout le monde était d'accord avec vous là-dessus. Nous, on considère que la loi est la loi et que si le législateur et les autorités publiques ont calculé cette évolution qui, à l'époque, c'est quand même la Loi Duflot qui a gravé dans le marbre cette production de logements pour les villes, ce qu'on appelait la TOL. Bizarrement, aujourd'hui, on nous fait des leçons sur la densification, mais la Loi Duflot est une loi de densification, donc pardon de vous le dire, Monsieur BÉAL, mais c'est comme ça.

Cette loi de densification a été calculée comment ? On n'a pas calculé comme ça au doigt mouillé en disant : « On va faire 309 logements pour Rosny ». On a regardé avec l'évolution démographique et l'évolution des prix, ce qui était raisonnable pour les villes d'avoir comme logements. On est d'accord, ou pas d'accord, vous ne l'êtes pas. On ne va pas discuter des chiffres parce qu'honnêtement, de baisser de 30 % le taux de logement pour une année, ça ne va pas changer la face du monde. Donc, vous posez une position de principe et nous, cette position de principe, on y répond en disant : « On entend ce que vous dites, mais on n'est pas d'accord parce que la production de logements, ce n'est pas un gros mot ; parce qu'accueillir de nouveaux habitants, ce n'est pas un gros mot. Il faut le faire dans des conditions qui sont bonnes, il faut le faire d'un point de vue vertueux, etc., mais venir nous dire qu'on va limiter la hauteur, mettre de la pleine terre et végétaliser, mais en même temps, construire du logement, ça ne marche pas.

On ne peut pas dire en même temps : « On va accueillir de nouveaux habitants, notamment du logement social, mais en fait, on va re-végétaliser ». Ce n'est pas possible, ça ne marche pas. Soit, on végétalise et dans ce cas, on ne construit pas de logement. Soit, on considère qu'on monte en hauteur et on garde des espaces où l'on va construire du logement, mais on ne peut pas dire tout et son contraire.

Nous, cette position de principe est guidée par deux choses : une cohérence d'ensemble qui concerne tant l'évolution, la transition écologique, que le fait d'accueillir de nouvelles populations et des gens qui veulent se loger à Rosny-sous-Bois, mais c'est aussi une cohérence avec ce qu'on a toujours porté, c'est-à-dire que les villes doivent s'adapter à ces afflux de population en prévoyant les équipements. Mais en même temps, donner un signal inverse en disant : « Les autres n'ont qu'à faire leur travail », c'est un discours que nous ne sommes pas capables d'entendre, parce qu'on considère que ce n'est pas nous qui choisissons d'accueillir des gens, ce sont les gens qui veulent venir se loger. Je crois qu'on ne mesure pas la gravité de la situation du logement en Petite Couronne et en zones denses dans la région parisienne, mais on prépare une bombe sociale avec l'aval de tout le monde, puisque visiblement, tout le monde est d'accord autour de la table pour dire :

« On arrête de construire autant de logements », mais il faut bien loger les gens. Soit, on va les loger au fin fond de la Seine-et-Marne, mais si on veut continuer à loger des gens à des prix abordables et loger tout le monde, il faut construire du logement et ce n'est pas un gros mot.

Évidemment, on comprend que plein de gens soient en désaccord avec nous, mais on a une position et on la tient. On comprend votre position et c'est pour la raison pour laquelle on ne vote pas contre ce PLUi, parce qu'on reconnaît un certain nombre de choses qui vont dans le bon sens, dans le cadre de ces nouvelles règles, mais on ne peut pas non plus laisser dire tout et son contraire, donc on s'abstient, position je pense de raison, en disant : « Notre position n'est pas celle-là ». On est cohérent avec nous-mêmes et en même temps, on comprend que vous ayez des impératifs, d'autres maires dans le territoire, le Préfet, qu'il y a un certain nombre de facteurs exogènes qui vous contraignent, mais ce n'est pas une raison pour baisser la garde et faire que cette bombe sociale explose un jour et à mon avis dans peu de temps, notamment pour les grands Parisiens et, je ne l'espère pas, pour les Rosnéens.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur ITZKOVITCH, pour cette intervention et je note votre vote. La population sera largement consultée dans le cadre de l'enquête publique pour laquelle la Ville mettra toutes les conditions et ses supports de communication. Ce sera l'occasion de nous revoir et l'enquête publique aura lieu à partir du mois de juin prochain. Je propose de voter.

Catherine VENTURA

Je précise que Madame AWAD est partie à 14 heures. Elle a donné pouvoir à Monsieur CIANI.

Monsieur le Maire

Monsieur CAPILLON, puisque vous êtes membre du territoire, vous reportez votre prise de position aujourd'hui. Ce sera peut-être l'occasion de venir au Conseil du territoire où sera évoqué le PLUi et de faire part de votre abstention. Madame THIBAUT et Monsieur CAREL. Après, nous passerons au vote.

Magalie THIBAUT

Quelques remarques suite aux interventions. Notre intervention ne considérait pas, et on l'avait expliqué depuis le mois de septembre, à ne pas rendre compte et analyser une crise du logement réelle. Je crois qu'on a expliqué quel était notre positionnement dans ce domaine.

On considère que la ville de Rosny-sous-Bois a fait partie des villes qui ont largement construit, accueilli et densifié sur les dix dernières années. Ce sont d'ailleurs les chiffres qui le démontrent. Aujourd'hui, pour la qualité de vie des habitants de notre ville, il est utile de pouvoir freiner de façon importante la construction de logements. Quand on dit : « Nous, on n'y est pour rien si les gens arrivent », non ! S'ils s'installent, c'est parce que le Plan local d'urbanisme permet aux gens de s'installer.

Il y a aussi des éléments que l'on ne prend pas au compte. On vous avait interrogé, mais cela vaut pour l'ancienne majorité, sur le pourcentage des logements vacants, qui est bien supérieur et qui est en constante augmentation d'une année sur l'autre sur notre ville de Rosny, puisqu'il est de 8,6 %, alors que la moyenne du territoire est de 6,1 %. Quelle est, aujourd'hui, l'analyse que l'on en fait ? Est-ce que l'on a construit la bonne offre de logements ? Aujourd'hui, en tout cas, moi, je n'ai pas les réponses et cela me paraissait être un élément important, notamment eu égard aux discussions que vous pouvez avoir, Monsieur le Maire, avec vos collègues du territoire Grand Paris Grand Est.

L'autre chose à laquelle nous devons être vigilants, c'est qu'une densification, quelle offre de logements on propose aujourd'hui ? Cela s'appelle aussi souvent « la gentrification ». Si c'est vers cela, et c'est quand même vers cela que notre ville a tendu, nous, nous émettons des alertes et des réserves, et nous portons, non pas en remettant sur les autres la responsabilité, mais y compris sur le logement social, il est nécessaire que ceux qui ne respectent pas la loi aujourd'hui, la respectent.

Oui, je pense que cela fait partie d'un combat. Nous faisons aussi partie des élus qui défendent une obligation similaire sur l'offre de l'hébergement d'urgence. Quand nous savons qu'aujourd'hui, 75 % de l'hébergement d'urgence est assumé par la Ville de Paris et la Seine-Saint-Denis. Si vous trouvez cela normal, je ne le trouve pas, parce que la réalité, c'est qu'en Seine-Saint-Denis, et notamment dans nos villes comme Rosny-sous-Bois, nous concentrons la pauvreté et la précarité. Je n'appelle pas cela la mixité sociale et ce n'est, pour moi, pas une promesse de la République dans laquelle je vis.

Pour conclure notre propos, parce que Monsieur le Maire, vous avez l'air de dire qu'on votera défavorablement sur votre proposition de baisse de logements, on émet un avis défavorable sur le projet de PLUi qui a été arrêté en décembre. Dans ce projet de PLUi arrêté en décembre, j'ai regardé l'OAP Habitat et la répartition de son tableau, et l'objectif pour Rosny est toujours de 309 logements. C'est sur cet avis que nous émettons un avis défavorable et sur l'ensemble des remarques que je partage, et qui ont été mis en exergue par mon collègue Éric BÉAL.

Monsieur le Maire

La France compte 2,8 millions de logements vacants, soit 8 % du parc. Ce sont 60 % de plus qu'il y a trente ans à l'échelle du pays. L'Île-de-France n'est pas épargnée, il y a de plus en plus de logements vacants. Selon une étude publiée en 2021 par l'INSEE, le nombre de logements vacants a augmenté en moyenne de 2,7 % par an en Île-de-France.

Pour ce qui est de notre département, le nombre de logements vacants est passé de 32 000 en 2009, à plus de 42 000 en 2020. Ceci peut résulter de la perte d'attractivité d'une partie du parc. Je reste effaré par le mauvais entretien du parc de certains bailleurs, dont les propositions de logements sont, à juste titre, refusées par les demandeurs. Cela a forcément une incidence sur le taux de vacances des logements, même si ce n'est pas la seule explication et Madame MAILLOT ne peut pas démentir ces faits.

Je vous rappelle que l'ensemble situé 21 rue des Deux Communes, qui comporte un très grand nombre de logements, est statistiquement compté vacant. Je vous laisse imaginer son poids dans cette statistique. Je vous rappelle que selon les définitions de l'INSEE, un logement est vacant s'il est inoccupé et proposé à la vente, à la location ou déjà attribué à un acheteur ou à un locateur et en attente d'occupation, en attente de règlement de succession, conservé par un employeur pour un usage futur au profit de ses employés, sinon sans affectation précise par le propriétaire, logement vétuste.

Vous comprendrez que dans ces conditions, il est important de mener avec clairvoyance une politique de renouvellement de l'habitat avec des constructions plus vertueuses. Monsieur CAREL ?

Pierre-Olivier CAREL

Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, un premier constat qui est que cet aménagement de la ville préoccupe les Rosnéens. On l'a vu lors des prises de parole sur le rapport d'orientations budgétaires. Le dialogue et la concertation à mener doivent être importants, parce que nous sommes à une étape charnière où nous passons d'une compétence communale à une compétence intercommunale où le rôle des élus municipaux, qui ont une compétence de Conseillers territoriaux, doit être de relayer et de partager ce point de vue. Malheureusement, la concertation qui aura lieu dans le cadre du PLUi ne sera pas une concertation directe, mais une concertation de constats posés sur des cahiers de recommandations.

Je voudrais rappeler quelques fondamentaux de ce qu'a été la réflexion sur l'adoption de ce Plan local d'urbanisme intercommunal. D'abord, la première volonté était de sauver les espaces verts des quartiers pavillonnaires et le PLUi proposé au vote marque clairement la fin de l'autorisation des constructions dans la bande de 20 mètres. Aujourd'hui, construire un deuxième immeuble, puis un troisième immeuble, comme ça a été le cas entre les rues Victor Hugo et Jean Jaurès, c'est terminé.

Ensuite, il y avait une volonté de préservation des espaces verts et notamment, de leur valorisation. Je rappelle que le Département a proposé un projet sur la Corniche des Forts. Nous avons voulu, sur Rosny, assurer la continuité avec le Coteau de la Dhuis qui est aménagé en espace vert, en continuité du parc des Guillaumes, puis le Golf. Ensuite, on traverse la rue du 4^{ème} Zouaves avec l'aménagement du Bois des Charcalets. On fait la couverture de l'autoroute A86 pour aller sur le centre-ville. On traverse par le parc Decesari, on monte au plateau d'Avron et on crée un lien supplémentaire entre les communes avec le parc Nature, avec notamment les délaissés de l'autoroute A103, où au dernier Conseil de territoire, les conseillers territoriaux de Rosny, que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition, nous nous sommes exprimés avec une vigilance sur les constructions souhaitées par le préfet, puisqu'on passait de 40 logements maximum à 40 logements minimum, pour que nous ayons une coulée verte de mobilités douces.

Je voudrais rappeler également que dans vos interventions, vous avez mentionné à plusieurs reprises les nécessités des anticipations environnementales et bioclimatiques. Ce PLUi s'engage, peut-être pas assez, on est d'accord, mais je rappelle qu'on est 14 villes à négocier quelque chose de commun et qu'à l'origine, nous n'étions pas du tout sur un territoire homogène, donc lorsqu'on passe de Gournay-sur-Marne à Rosny, en passant par Noisy-le-Grand, Le Raincy et qu'on va jusqu'à Clichy-sous-Bois, il faut savoir faire des compromis. Ce n'est peut-être pas la panacée, mais il y a des avancées très significatives et je pense que l'URAM l'a saisi au travers de son abstention. Je regrette que le groupe RES ne se positionne pas au moins dans la reconnaissance, dans le vote, dans une partie de leur prise de parole.

Vous avez noté dans ce PLUi, qu'il y a deux opérations d'aménagements programmés. Elles ont pour but d'avoir un dialogue avec les Rosnéens et de trouver le meilleur compromis pour que les secteurs qui le nécessitent, que ce soit le centre-ville avec la rue du 4^{ème} Zouaves, ou que ce soit le secteur Grand Pré – j'appelle ça les Portes de Rosny 2 parce que c'est quelque chose d'élargi – constituent des entrées de villes importantes et où, aujourd'hui, notre ville de 50 000 habitants ne peut plus se permettre d'avoir des espaces délaissés, voire en déshérence. Quand je parle de déshérence, on est clairement sur un certain nombre de logements qui menacent de péril. Je prends simplement l'exemple de la rue du 4^{ème} Zouaves, où il a fallu protéger deux bâtiments en urgence il n'y a pas si longtemps que cela.

Je voudrais remercier le personnel du service de l'urbanisme qui a beaucoup travaillé, notamment la responsable du pôle Études qui a fait un travail remarquable dans un laps de temps très court, puisqu'il a fallu rédiger un PLUi en à peine 18 mois, et quand on connaît l'ampleur du nombre de documents à rédiger et du nombre de propositions à formuler, c'est assez remarquable.

Je regrette que dans l'année 2023, il y ait eu quelques correctifs apportés à ce qui avait été porté, notamment la prise en compte des zones d'épannelage sur Jean Jaurès, parce que cela amenait une entrée de ville plus qualitative architecturalement et cela permettait une meilleure transition entre la zone pavillonnaire et les adossements en murs aveugles en R+6, voire R+7, sur la Mare Huguet, et quelques retouches portées sur le secteur de la zone UB où il y avait un secteur UBA imaginé pour limiter le nombre de constructions et les hauteurs, parce que l'on était sur cette zone de transition.

Je partage la vision qu'a proposée Monsieur ITZKOVITCH tout à l'heure. Oui, il y a une réflexion à mener sur la question des hauteurs *versus* la question de l'étalement. On a un espace qui est fini. Si l'on veut préserver nos espaces verts, il n'y a pas de solution autre que de tenir compte de l'obligation réglementaire de construction et de le faire en toute intelligence, en ayant peut-être la surélévation d'un bâtiment ou en travaillant à ce que sur des fronts de rue, tout en préservant les espaces arrières, nous ayons des constructions plus intelligentes. C'était toute la réflexion de la zone UBA qui portait cette ambition.

Je voudrais rappeler que le PLUi essaie aussi de lutter contre des aberrations portées — alors je m'excuse Magalie — par Seine-Saint-Denis Habitat ou sur le Pré-Gentil, où toutes les constructions se sont faites en abattant des arbres, en récupérant des espaces verts sur l'allée

Hansi ou en étant sur la prise d'une partie du Square des Vosges. C'est fortement regrettable, parce que cela pose la question de savoir clairement si le vote contre, posé par le groupe RES, est une question de lutte contre le besoin d'espaces, de respiration et de préservation des espaces verts que l'on vient de connaître.

Je terminerai en disant qu'il y a une véritable importance sur la mixité sociale, parce que lorsque l'on construit – et là, je salue le travail de tous les maires précédents, quels qu'ils soient, qui se sont toujours engagés à respecter la loi SRU depuis 2020 – on fait en sorte que le logement social soit respecté en pourcentage. Nous en avons plus de 25 %, je crois que c'est 27,17 % de mémoire, sur la Ville.

En revanche, lorsqu'on construit du logement social, si l'on veut de la mixité, il faut que les bailleurs soient aussi extrêmement conscients de la manière dont ils allouent des logements dans les résidences dont ils sont les responsables. Je ne rentrerai pas dans le détail. Je pense que tout le monde a bien en tête ce que peut devenir la ghettoïsation de certains immeubles, de certaines tours, et une fois que le bailleur a validé cela, il est quasi impossible de revenir en arrière pendant dix, quinze, vingt ou trente ans. Donc, si l'on appelle à construire, à la responsabilité d'avoir un aménagement de la Ville, il faut aussi que tous les acteurs jouent le jeu. Il y aura peut-être plus de facilité à construire et à retrouver de la dynamique au niveau de la construction, si l'on ne se heurte pas à des difficultés de cet ordre-là. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Une dernière question et nous passerons au vote.

Ivan ITZKOVITCH

Très rapidement, je vais répondre à Madame THIBAUT sur la gentrification. On croit rêver quand on entend ça. Lutter contre la gentrification de Rosny. Justement, les gens viennent d'où ? Ils viennent de zones gentrifiées et excusez-moi, beaucoup de villes de gauche : Montreuil, Fontenay, Paris. Les gens n'ont plus les moyens, parce que les familles s'agrandissent, etc., de se loger dans des zones déjà gentrifiées. Ces zones ont été gentrifiées comment ? Parce que l'offre étant tellement réduite en termes de logement que les prix deviennent affolants et que tout le monde ne peut plus se loger dans ces endroits-là. L'exemple de Paris est flagrant, les classes moyennes ont beaucoup de difficultés pour se loger à Paris, parce que cela s'est gentrifié.

Quand on nous dit qu'aujourd'hui il y a un risque de gentrification à Rosny, vous avez raison, il y a un risque de gentrification à Rosny, du fait de la gentrification qui vient d'ailleurs et si on ne l'accompagne pas en disant qu'il faut produire du logement de façon raisonnable et avec toutes les limites qu'on peut avoir, c'est là qu'on va gentrifier. Si on bloque la production de logements, je vous fais le pari que dans dix ans, les prix seront devenus, à la location comme à l'achat, inaccessibles dans cette ville, et nos enfants et petits-enfants iront se loger à budget constant au fin fond de la Seine-et-Marne. C'est ce qui se passera.

Quand on me dit que le discours qu'on tient est un discours qui va gentrifier, je ne suis pas d'accord, au contraire. C'est justement pour éviter de gentrifier qu'on tient ce discours-là.

Monsieur le Maire

Ok. Je pense qu'on a eu un beau débat. Monsieur DELALANDE, vraiment, la dernière question.

Franck DELALANDE

Cette intervention, je la trouve un peu déplacée. C'est déjà le cas, pour répondre à Monsieur ITZKOVITCH, les personnes âgées ont déjà de la peine à trouver des logements sur Rosny-sous-Bois.

Monsieur le Maire

Pas que les personnes âgées.

Franck DELALANDE

Après, je voulais vous interpeller sur un exemple concret.

La rue Missak Manouchian est un secteur pavillonnaire, à la base. Des logements ont été construits, il n'y a aucun espace pour les enfants et pour autant, des immeubles ont été construits et font 16 mètres. Le PLUi va permettre de construire encore plus haut dans ce secteur. On peut s'interroger, j'ai bien entendu tout le débat. Est-ce que c'est ce qu'on veut comme quartier, comme aménagement ? Il n'y a rien. Malheureusement, il n'y a que du logement, il n'y a pas un espace social, pas un espace vert, rien. Je trouve que c'est un vrai problème.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur DELALANDE. Je vous propose de passer au vote.

Catherine VENTURA

Monsieur le Maire, je note le départ de Monsieur SALLIOT à 14h21. Il a donné pouvoir à Madame MAILLOT.

**26 voix pour,
7 votes contre (R.E.S.) et 8 abstentions (6 URAM, Mme AWAD et M: CIANI)**

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

**43
26**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN,

CONTRE

7

Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTIONS

8

Mme AWAD, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

8. DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Le dernier point qui est donc la liste des décisions. Y a-t-il des questions ?

Yoann CIANI

Une question concernant la décision n° 54-2024, par rapport à la préemption de la boutique. Je voulais savoir quel était votre projet.

Monsieur le Maire

Le projet présenté ne nous convenait pas.

Yoann CIANI

Qui plus est, c'était donc quoi ce projet qui ne vous convenait pas, qui ne pouvait pas convenir à la Ville ?

Monsieur le Maire

Une boucherie halal. Nous n'étions pas d'accord sur le site par rapport à cela et le fait que le bailleur ait fait les choses totalement à l'envers, sans tenir compte de l'avis de la Ville et en allant un peu trop vite chez un notaire qui n'avait pas non plus fait son travail de manière correcte, des travaux lancés sans qu'aucune décision et qu'aucun document n'ait été signé.

Yoann CIANI

D'accord. Mais la Ville n'a pas de projet pour ce local ?

Monsieur le Maire

Nous sommes en train de réfléchir à un projet justement.

Yoann CIANI

D'accord, merci.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme AWAD, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

Shannon SEBAN

Monsieur le Maire, excusez-moi de vous déranger. J'ai juste un point, j'en ai pour deux minutes. J'ai souhaité attendre la fin des délibérations de notre Conseil municipal pour intervenir sur un point. En rentrant dans la salle de ce Conseil ce matin, j'ai été particulièrement frappée de voir que le drapeau européen était disposé de façon arbitraire dans la salle du Conseil, comme on peut le voir ici ou là. Il n'est pas devant le fronton de la mairie, il n'est pas juste ici et il n'est pas juste ici. Je trouve qu'il y a ici quelque chose d'assez arbitraire.

Je veux juste rappeler qu'à quelques mois des élections européennes qui se tiendront le 9 juin prochain, un scrutin majeur qui doit nous mobiliser toutes et tous, et alors que l'extrême droite menace de déconstruire notre projet européen, l'affichage du drapeau européen est un symbole très fort. Je vous invite ici à prendre vos responsabilités en amont de ce scrutin majeur et vous rappeler qu'en mai dernier, une proposition de loi du groupe Renaissance a été déposée pour imposer le drapeau européen dans toutes les communes de plus de 1 500 habitants. Même si ce n'est encore pas constitutionnel, je vous invite ici à faire preuve d'un esprit de responsabilité pour protéger notre modèle pro-européen, alors même qu'il est aujourd'hui menacé par les extrêmes.

Monsieur le Maire

Très bien, la prochaine séance aura lieu le 3 avril 2024. Bonne journée et merci de votre patience.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE A 14H25

La secrétaire de séance



Mme Catherine VENTURA

Le Maire,



Jean-Paul FAUCONNET

Vice-Président de Grand Paris Grand Est